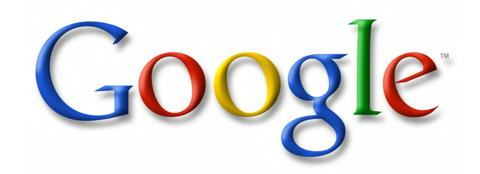
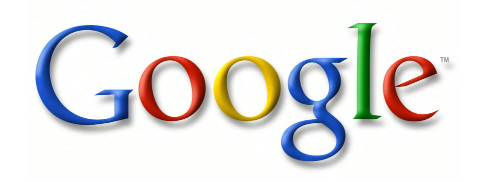
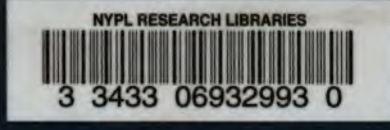
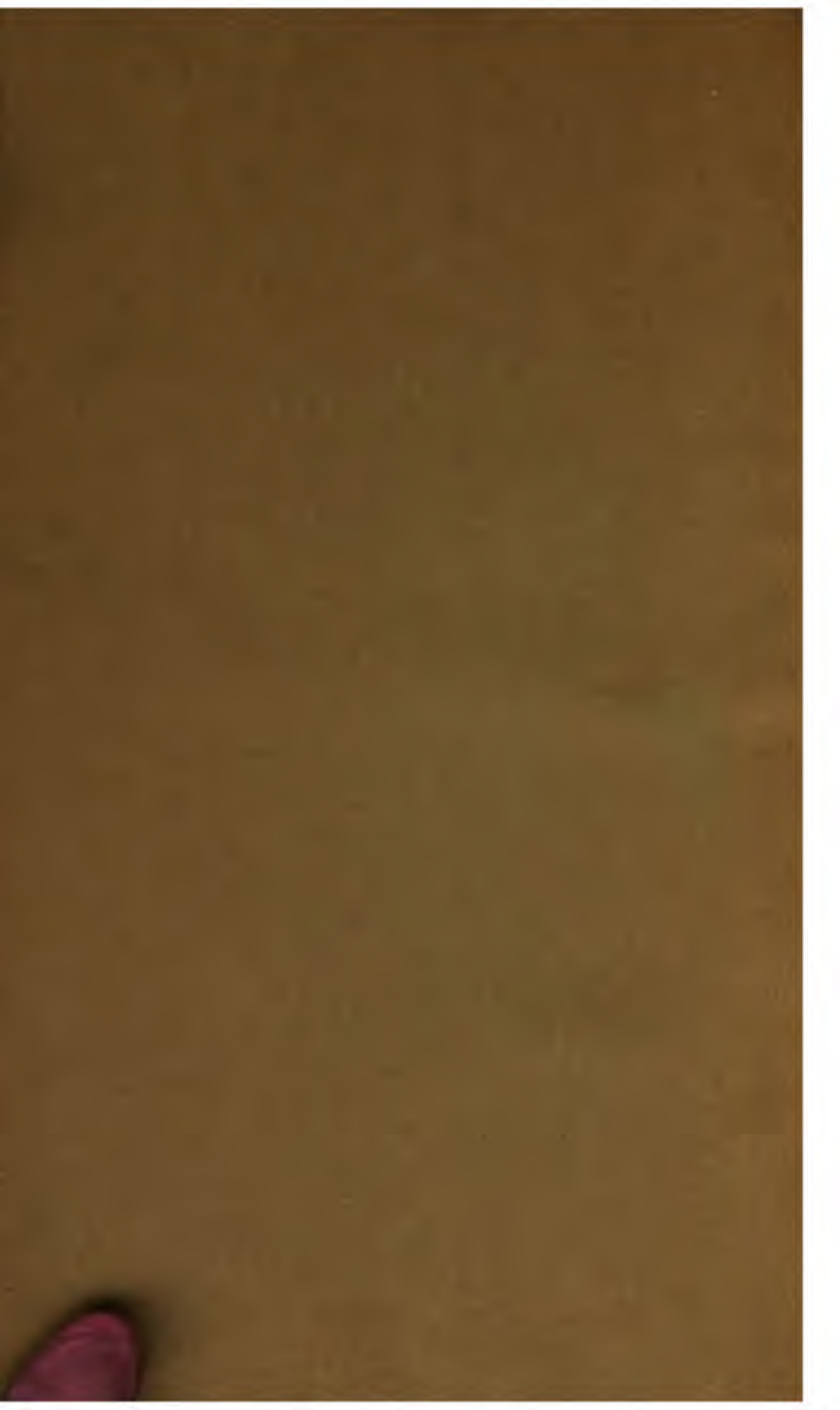



Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932993 0







NOTES ET LETTRE

ÉCRITES EN 1819,

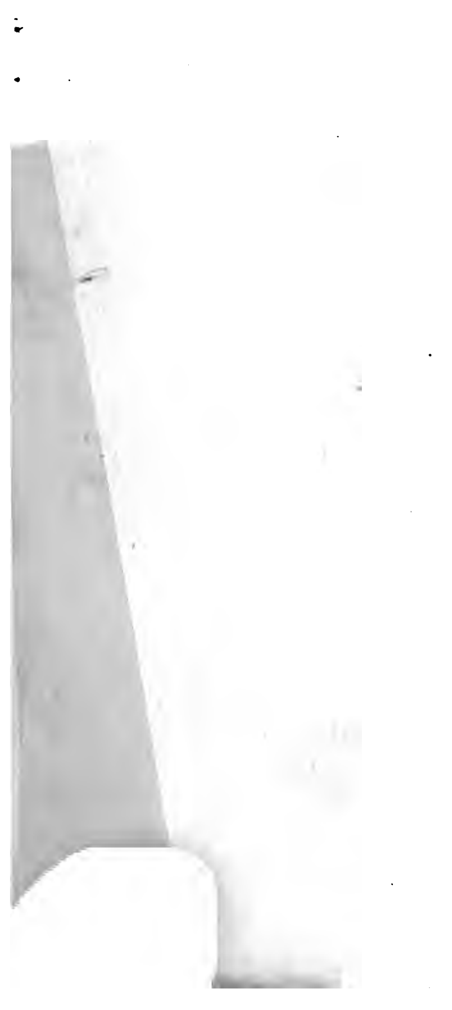
P. LE COMTE J. DE S.t-CRICQ.

DFD
BURKE

Vr Revue de Gascogne 1890 p 201.

1. France—Hist.—Revolution.

2. Voyages and travels, 1800-1850.



NOTES D'ABSENCE

ET

LETTRE DE BURKE,

SUR LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

ÉCRITES EN 1819, POUR SON FRÈRE,

PAR LE COMTE JULES DE S.-CRICQ.



PARIS,

LOTTIN DE SAINT-GERMAIN, IMPRIMEUR DU ROI.

1821.

A mon Frère.

Tu m'as demandé, mon cher ami, les notes que je t'ai lues, et aussi la lettre de Burke, que j'ai écrite pendant mon séjour en Angleterre, beaucoup trop vîte sans doute, puisque j'avais plutôt en vue d'y étudier la langue Anglaise, que de chercher à produire cet ouvrage sous les couleurs qui lui appartiennent ; tu as désiré avoir ce recueil, quelques reproches que tu m'ayes entendu me faire sur la manière dont le tout est à peine rédigé ; tu le trouveras ici ; et tu as donné trop souvent des preuves de ta tendre amitié au seul frère hélas ! qui te reste, pour qu'il ne s'empresse pas de mettre de côté toute espèce d'amour-propre, quand il s'agit de céder à un désir que tu lui as exprimé.

JULES.

Baden, le 19 octobre 1819.

NOTES D'ABSENCE

ADRESSÉES

A MON FRÈRE.

Je t'engage, mon meilleur ami, à ne sortir du collége ou à ne te considérer comme ayant fini tes cours, que le plus tard possible ; car on se prépare souvent bien des chagrins dans le monde en voulant y entrer trop tôt, et on renonce par-là à bien des jouissances réelles qu'on ne retrouvera plus, les succès du collége : tel enfant à qui ses prémiers pas hors de la sphère des études coûtent la vie (quel funeste exemple nous en avons reçu d'Alphonse !) s'il eût doublé un cours pour obtenir l'avantage de débuter sur la scène de l'existence avec plus d'âge et d'expérience, aurait en même temps savouré le plaisir de moissonner toutes les premières couronnes des Académies.

Le seul chagrin que j'aie jamais éprouvé de la part de mon père, c'est celui que j'ai ressenti de n'avoir pas doublé, en 1805, la quatrième de mes classes : j'y étais le plus jeune de plusieurs

années, et j'avais cependant obtenu le premier prix de version latine de ce cours, au concours des quatre Lycées ; en faisant une seconde année de quatrième et de rhétorique, j'aurais eu le double bonheur d'avoir plus de chance d'obtenir ces couronnes qui donnent tant de joie à un père et de n'entrer dans le monde que plus âgé et plus raisonnable de deux bonnes années. Loin de moi l'idée que j'aie cependant ni à cet égard ni à aucun autre au monde le moindre reproche à faire à un père dont la vie a été consacrée au bien, qui m'a rappelé au bonheur, à un bonheur le plus pur que j'aie jamais goûté, dont chaque action, chaque parole a été un bienfait pour moi ; qui m'écrivait encore l'an dernier, en Amérique : « *O mon excellent fils, ô mon meilleur* « *ami, je n'ai encore dormi que* 20 *nuits loin* « *de toi et déjà peut être te voilà jeté seul à* 1500 « *lieues de ton père. Comme mon Alphonse,* « *quand il s'est dévoué à la mort, tu as obéi à* « *un transport d'honneur. Ah! que celui-ci ne* « *me coûte pas, comme le premier, un fils :* « *voilà que chaque heure t'éloigne de ton père* « *qui verserait tout son sang pour toi, d'un* « *frère et d'une sœur qui seront, un jour,* « *j'espère, dignes de toi, et te rapproche d'une* « *personne qui te lie par l'honneur, pour laquelle* « *je t'adore plus éperdûment encore, mais qui*

« *peut-être va mettre pour jusqu'à ma mort deux*
« *mille lieues de mer entre mon meilleur ami et*
« *moi. Mon bien-aimé fils, du moins, exilé sur*
« *le nouveau monde, dis-toi que Dieu m'a déjà*
« *bien cruellement frappé dans Alphonse, et qu'il*
« *ne peut désormais me rien retrancher sans me*
« *jeter dans un abîme de douleurs pour lesquelles*
« *je suis aujourd'hui sans force* ».

Tu te rappelles que nous allâmes à Cherbourg, le 20 août 1813, nous prîmes place, le 27, dans une tribune circulaire pour voir l'ouverture du nouveau port, creusé pied à pied à l'aide de la mine dans le roc vif; la mer commença à y entrer à 5 heures, et à sept heures moins un quart elle culbuta avec le bruit du tonnerre le vaisseau qui servait de bâtardeau.

Le 4 août 1814, fait une excursion dans les grandes *Landes* et retourné le 9 à *Ascain*, pays Basque; le 10, pris un guide pour monter à *la Rune*, la plus haute Pyrenée de ce côté, monté 5 heures 35 minutes, et découvert du sommet, par un beau ciel, toutes les *Landes*, le *Béarn*, *St-Jean-de-Luz* qui avait l'air de flotter sur la mer; *Irun*, *Fontarabie*, *St-Sébastien*.

Le 12, visité la fameuse île *des Faisans* sur la *Bidassoa*, où fut signée la paix des Pyrenées le le 7 septembre 1659.

Le 13, visité les églises de *Fontarabie*, *Irun*, *St-Sébastien*.

Le 14, couché à *Handaye* dans une chambre à vîtres brisées ainsi que celles de *St-Sébastien*, à cette époque.

Le 25, éprouvé une secousse de tremblement de terre dans la vallée de Barrèges.

Le 26, visité *Tarbes*.

Le 28, visité *Auch* et sa belle église.

Le 1.er septembre, parcouru *Toulouse*, vu ses environs et l'amphithéâtre des Romains, arêne des gladiateurs, ainsi que les loges des bêtes féroces.

Un des objets qui m'ont étonné le plus dans ces excursions fut de traverser une redoute construite, quelques mois auparavant, par les Français pour s'y défendre contre les Espagnols, et où ils se défendirent avec des prodiges de valeur, à une hauteur telle, que la moindre blessure devenait cause de la mort et que l'homme ne pouvait glisser sans tomber dans des précipices sans fond, au bord desquels le voyageur ne passe que sur une piste frayée d'un pas mal-assuré par son guide.

A quelques pas de ce lieu riche en souvenirs, mon guide me montra un nid d'aigles.

J'ai vu ce spectacle à un âge où il me frappa plus qu'à tout autre.

Le 6, revenu à *Barrèges* par le pont de fer construit par *César* sur les plus belles horreurs qu'on puisse se figurer.

Visité les vallées d'*Argelez* et de *Luz*, vallées consolatrices au milieu de neiges éternelles et du bruit imposant mais triste d'une multitude de torrents invisibles.

Rencontré les troupeaux qui descendaient de la montagne et la quittaient pour six mois, en agitant leurs grosses cloches, leur seule sauvegarde contre les loups qui les poursuivent.

Le 7, parti pour *Gavarnie*, le beau glacier de cette chaîne de montagnes.

Passé une mine de fer, plusieurs d'ardoises et une carrière de marbre.

Au lever du jour, nous passâmes le fameux pont de *Sia*, élevé de cent toises au-dessus du torrent, et qui n'offre point de rampes.

A midi, nous vîmes, au-dessus de la cascade du *Mont-Acot*, un aigle, les aîles magnifiquement déployées, d'une couleur dorée, et dont nous avons estimé l'envergure à 15 pieds.

A une heure, nous arrivâmes au *Chaos*. Ces masses imposantes et immenses, ces blocs, ces rochers brisés qui semblent des moitiés de montagnes écroulées, là où la chaîne des Pyrénées est le plus élévée et resserrée, ce désert nu

et stérile produisent un sentiment indicible ; il me semblait voir le commencement de la création.

Arrivé à *Gavarnie* à deux heures ; découvert l'amphithéâtre immense qui semble se resserer comme pour former une prison de glace et de neige : jamais plus beau spectacle ne s'était présenté à nos yeux ; nous restâmes immobiles, l'âme profondément émue.

Cet amphithéâtre est formé, à côté du *Mont-Perdu*, par le *Marboré*, et est couronné de glaces qui s'élèvent, couche sur couche ; nous comptions, année par année, tous les siècles passés entassés sur des lits de neiges antiques ; de là nous vîmes tomber en nuage léger, d'une hauteur de dix-mille pieds, la cascade qui forme la source du terrible *Gave*. Nous appelâmes le fameux *écho de l'échelle*, dont la prononciation a quelque chose de sinistre.

Ce qui fit peut-être le plus d'impression sur moi dans cette visite, fut de voir les contrebandiers Espagnols descendant sur la glace, sur le revers de la montagne ; nous les avions aperçus au moment où ils passaient la fameuse brèche de *Roland*, qui ne fait d'autre effet que celui d'une énorme roche éboulée par le milieu, et laissant voir le jour en cet endroit, à une hauteur effroyable : les gens de la vallée assurent qu'on a trouvé de ces malheureux Espa-

gnols, qui s'étaient trompés de route et avaient disparu aux yeux de leurs compagnons, et dont les cadavres étaient pétrifiés.

Tu ne peux te figurer le plaisir que j'ai eu à revoir le monde se r'ouvrir devant nous, en revenant, le sur-lendemain, à *Pau* par les plaines de *Lourdes* et de *Pau*, d'une largeur progressive, et à visiter la chambre où a joué dans son enfance notre père, le meilleur de tous passés, présents et à venir.

Avec quel respect aussi tu fixeras tes yeux sur le berceau du meilleur des Rois, du meilleur des hommes, de Henri IV ! Tu éprouveras un sentiment de plaisir bien vif aussi en passant à *Arance* et à *Mirande* où notre aïeul s'est fait brûler pour sauver la vie de ce héros, et à voir le lieu d'où Henri IV écrivit au père de ce brave : « *Votre fils vient de* « *se faire brûler dans la tour de Mirande avec la* « *troupe qu'il commandait, pour sauver ma per-* « *sonne qui, sans cette action mémorable et loyale,* « *était exposée à tomber dans les mains de mes* « *ennemis ; il me cuit de la perte de ce bon officier;* « *et je vous assure parfaitement de mon affection* « *en votre endroit et de votre postérité* ».

Le 25, retourné à *Toulouse*.

Le 27, allé à *Revel*, visité le bassin de *St-Féréol*; vu ouvrir les robinets et les vannes.

Suivi le canal des deux mers.

Je ne te donnerais que des détails bien plus insignifiants, si je te parlais plus longtemps de ce voyage que l'hyver, comme tu te le rappelles, abrégea.

Le 25 février 1815, je partis pour l'Angleterre : nous mîmes à la mer, de Calais, le 26 ; ce n'était pas la première fois que je quittais mon pays ; mais, cette fois, je le quittais par mer.

L'effet est plus triste, parce que l'on fixe plus longtemps la frontière.

Quoiqu'un bien petit bras de mer nous sépare des Anglais, la différence entre les deux pays n'en est pas moins frappante.

Nous fûmes 27 heures à bord, mais souvent on passe en deux heures, d'un pays où on parle votre langue, où vos vêtements sont à la mode, où votre visage et votre tournure sont de connaissance, sur une terre, où, votre langage, on n'en comprend pas un mot dans les rues ; votre habit, il est absurde ; votre figure, elle est étrangère.

Tu ne peux te faire l'idée de l'étonnement et du plaisir que me causa l'aspect de la couleur particulière du gazon brillant des environs de *Londres*, où j'arrivai le 28.

Dès ce jour-là, j'entendis M. *Whitbread*, le chef de l'opposition, parler sur une grande question qui agita le Parlement et la capitale,

à l'occasion du *bill* sur le blé, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle du débarquement de Bonaparte, qui causa une diversion complète dans les esprits.

Le 1er. mars, je tombai dangereusement malade, et les médecins crurent que le climat me faisait marcher droit vers la consomption, et ce ne fut que le 31 que je pus sortir : le 31, je montai au haut de Saint-Paul, bâti sur le modèle de Saint-Pierre de Rome.

1er. Avril, visité l'abbaye de *Westminster*, et remonté la *Tamise* jusqu'à son embouchure, là où *Ruyter* scia la fameuse chaîne de fer avec son vaisseau amiral. Je passai ma convalescence jusqu'au 1er. mai à la charmante campagne de *Twickenham* ; je visitai *Windsor* et la *tour ronde* d'où l'on compte 24 comtés, *Richmond*, *Hampstead*, *Harrow on-the-Hill ;* je pris l'habitude de parler anglais, et je lus *Milton*, *Thomson* et *Shakespeare*.

Je visitai *Woolwich* et l'artillerie, *Greenwich* et les Invalides, *Kensington* et ses jardins enchantés, *Kew*, *Hampton-Court* et l'intérieur de ces deux palais, les fameux *Cartoons de Raphaël*; je vis les courses d'*Epsom* et d'*Ascot*, *Chelsea*, *Lambeth*, *Fulham*, *Eton*; je remarquai à *Windsor* le lit de *Jean*, roi de France.

Le 1er. mai, je vis *Othello* par *Kean*, à *Drury-*

Lane, qui, comme tu en jugeras, est ce qu'il faudrait que l'Opéra fût à Paris, pour la grandeur. Le 2, vu *miss O'Neill* dans *Isabella*; le 3, le fameux *Kemble* dans *the Stranger*, où je l'admirai comme un acteur plein de sentiment, et qui mérite sa réputation; le 5, vu *Coriolanus*; le 7, *Belvidera*; le 9, l'Opéra; le 12, *the Mag-Pie* (la Pie voleuse).

Le 1er. juin, j'allai à *Portsmouth*; je traversai la flotte de *Spit-Head*; passai dans l'île de *Wight*, et visitai *Ryde* et *Newport*, le 2.

Le 5, vu *Brighthelmstone*, et les brouettes à l'aide desquelles on se baigne dans la mer.

Le 9, visité *Bath* et les baignoires où le *Roi de France* et *S. A. R.*, MADAME, se baignèrent: fait le tour du *Circus*, du *Crescent*, qui offrent la miniature de la place Vendôme, à Paris: *Bath* est du petit nombre des villes anglaises bâties en pierre.

Le 10, visité *Bristol*, et remarqué ~~la place publique~~ [le marché] qui tient la place du cimetière où l'on enterra les pestiférés, et qu'il est défendu de fouiller: visité aussi *Clifton* et ses délicieuses promenades.

Le 12, visité *Oxford* et l'université où il y a beaucoup à admirer, et beaucoup à s'étonner.

Le 14, retourné à *Londres*; le 15, allé à *Cantorbery* et à *Rochester*. Le 16, parti de *Londres*

pour *Exeter*, et passé trois jours dans le *Devonshire*, jardin de l'*Angleterre*.

Le 21, arrivé à *Glocester*, et visité le 22 les eaux de *Cheltenham*.

Le 28, retourné à *Londres*; le 30, reparti pour *York*, où je visitai la célèbre cathédrale.

Le 1er. juillet, allé voir le château d'*Alnwick*, et visité le *Northumberland*, riche province où le duc de *Northumberland* est très-aimé pour le bien que son opulence l'aide à y faire.

Le 7, retourné à *Londres*; le 10, allé à *Chichester*, à *Arundel*, chez le duc de *Norfolk* qui allait donner une espèce de tournois ou de carrousel dont les journaux ont beaucoup parlé.

Le 12, reparti de *Londres* pour le comté de *Cambridge*, visité l'université de *Cambridge*, diné au *Collège de la Trinité*; le 13, fait visite à la loge des Francs-Maçons.

Le 15, couché à *Uxbridge*; le lendemain à *Hartwell*, où le Roi, la Reine et la famille royale de France ont demeuré: visité les jardins avec sir *George Lee*, propriétaire du château, de qui j'ai reçu en cadeau, à *Hartwell*, l'écran que je t'ai montré, représentant l'obélisque du jardin devant la fenêtre de *S. A. R.*, MADAME, et brodé par S. A. R.

Le sur-lendemain, assisté aux courses de *Doncaster*.

Le 1er. août, retourné à *Exeter*. Le 2, à *Plymouth*; visité le *Hamnoaze*, et monté à bord du *San-Joseph*, vaisseau espagnol, le plus grand que l'on ait jamais construit; compté dans ce même port 8 vaisseaux à trois ponts, et un nombre triple de frégates; passé la *Pointe du Diable*, le beau *Mount-Edgecumb*, visité les chantiers; le lendemain, descendu avec les habits de flanelle de mineur, au fond de la mine d'argent de *Beeralstone*, avec une petite lanterne et deux mineurs.

Le 7, retourné à *Portsmouth*, et monté à bord du *Nelson*, vaisseau de 150 canons, qu'on venait de lancer. Le 8, retourné à *Londres*, et reparti le soir pour *Plymouth*: le 10, vu Bonaparte sur le pont du *Bellerophon*: tu t'imagines quel monument historique je me représentais en le voyant tombé d'un trône sur cette planche, et, au-dessus de sa tête, le drapeau anglais.

Le 15, vu Bonaparte passer du *Bellerophon* sur le *Northumberland*, et cingler pour *Sainte-Hélène*.

Le 16, vu *Dartmoor* et 8 mille soldats français prisonniers à qui l'on me permit d'offrir ce que j'avais; vu *Ashburton*, et obligé de prendre auprès de mon hôte à l'*hôtel*, à *Plymouth*, le prétexte d'une excursion pour aller chercher de l'argent chez moi à *Londres*, d'où je lui en envoyai sous notre

autre nom de *d'Arance*, qui me servit pour aller en Amérique, depuis.

Le 20 août, reparti de *Londres* pour le pays de *Galles*; le 22, visité *Pembroke*; le 23, *Tenby* et ses eaux; le 26, nos chevaux furent manqués d'un coup de fusil près de *Carmarthen*; et le 31, je débarquai en Irlande, à *Cork*, pointe Sud, d'où après une course de 50 lieues, j'arrivai le lendemain à *Dublin*.

Le 2 septembre, visité la baie de *Dublin*, rivale de celle de Naples, que la baie de New-York seule me rappela, depuis.

Le 3, fait une visite à *Waterford*; le 5, à *Killarney* où sont les fameux lacs de l'*Irlande*, qui attirent l'attention du voyageur par leur position, sans offrir la fraîcheur des lacs de la Suisse, ni le grandiose des lacs d'Amérique.

Le 8, fait le tour de *Dublin*; reçu avec beaucoup d'hospitalité dans la famille d'un aimable Irlandais, chez qui je demeurai un mois, à chasser avec les beaux chevaux de ce pays, dans les comtés qui bordent la capitale.

Le 9 octobre, je partis de *Dublin* pour *Belfast*, d'où après avoir admiré la simplicité des Irlandais du Nord, et leur bonté, au milieu de la misère, et souvent de l'absence complète de civilisation, je pénétrai jusqu'à la pointe septentrionale de ce pays curieux; là je contemplai

à loisir la fameuse *Chaussée des Géants* : on appelle ainsi une suite de colonnes qui semblent taillées par la main des hommes, et qu'on aperçoit sous la mer à une grande distance : le même phénomène se retrace à la côte opposée, l'île de *Staffa*, en *Écosse* ; ce qui fait prétendre que l'*Irlande* n'a été séparée de l'*Écosse*, dans cette partie, que par quelque grande convulsion de la nature.

Le 12, je m'embarquai à *Donaghadee* pour passer en *Écosse*, et je débarquai à *Port-Patrick*.

Le 14, je m'arrêtai à *Dumfries*, et le 16 j'allai à *Glascow*, d'où, après avoir rendu hommage à l'industrie des habitants, je me rendis à *Edimbourg*.

Le 16, visité le château bâti sur un pic, et si plein de souvenirs ; *Edimbourg* est divisé en vieille-ville et ville-neuve ; on est frappé de l'aspect d'une multitude de ponts élevés au-dessus de terrains secs, et de voitures roulant un étage au-dessous d'autres voitures qui roulent en même-temps. Le soir, quand la musique de la garnison du château se fait entendre, il semble qu'elle descende des nuages.

Le 17, visité *Holyrood-House* (le palais de Sainte-Croix) ; vu le lit de *Marie Stuart*, ses vêtements, et ceux de lord *Darnley*, l'escalier dérobé par où il s'élança, et la tapisserie qu'il

souleva pour venir poignarder *Rizzio*, dont on montre le sang marqué profondément dans le bois : vu sur une porte ce mot, écrit sur une plaque de cuivre : « *Monsieur* », et visité les appartements que S. A. R. *Monsieur*, S. A. R. le *duc d'Angoulême*, et S. A. R. le *duc de Berri* occupèrent.

Visité toutes les rues de la ville-neuve, dont il n'existait pas une maison il y a 40 ans, et qui surpasse maintenant en étendue et en magnificence la vieille-ville.

Le 18, parti pour le château de *Stirling*, le mieux fortifié et le plus élevé de cette partie de l'*Écosse*.

Le 19, entré dans les montagnes d'*Écosse* et visité la scène de la *Dame du lac* par *Walter Scott*; fait le tour de *Loch-Katrine* éclairé par la lune qui produit un effet inexprimable, au milieu de ces montagnes noires et sauvages, et de ces lacs en labyrinthes obscurs qu'on ne peut comparer avec rien autre chose, et des chants originaux de ces Bardes-rameurs dont les jambes nues et le costume national sont bien plus frappants dans leurs hameaux qu'en corps d'infanterie.

Débarqué dans l'île de la *Dame du lac*, monté au sommet du fameux *Ben-Ledi*.

Le 22, visité le célèbre champ de bataille de *Culloden*.

Le 25, retourné à *Edimbourg*; le 27, vu le château de *Roslyn*; le 30, allé à *Newcastle* et visité ses vastes mines.

Le 3 novembre, retourné à *Londres*, après avoir traversé de nouveau le *Cumberland*, le *Northumberland* et *York*.

Le 6, vu la belle princesse *Charlotte*, près de *Battersea*.

Le 31 décembre 1815, arrivé à Paris, où j'ai eu tant de plaisir à te revoir.

Le 1er. juillet 1816, arrivé à *Dunkerque*, visité le port; le 9, à *Lille*, visité la citadelle, et allé à *Tournai* voir la belle manufacture maintenant aux *Pays-Bas*.

Le 12, à *Maubeuge*; le 14, à *Rocroy*; le 18, arrivé au *Hâvre*; le 20, retourné à *Paris*.

Le 10 juillet 1817, parti pour *Bar*, *Metz*; vu la revue de l'armée prussienne de *Ligny*; le 12 août, arrivé à *Mezières*; le 14, à *Maubeuge*; le 18, à *Luxembourg*.

Le 21, à *Paris*; le 12 septembre, arrivé au *Hâvre*; le 14, à *Evreux*; le 20, arrivé à *Dunkerque*; le 30, allé à *Boulogne*; le 5 octobre, retourné à *Paris*.

Le 4 avril 1818, débarqué à *Douvres*; le 5, arrivé à *Londres*; le 6, à *Coventry*; le 7, à *Liver-*

pool: le 9, à *Manchester*; visité les belles machines et les riches manufactures : le 18, le temps permit que nous missions à la voile : le 19, nous cotoyâmes les *Galles* et l'*Irlande*.

Le 5 mai, hêlé, par le 45ᵉ degré latit., et le 42ᵉ. longit., le vaisseau américain *le Courier*; le 6, à 500 lieues de toute terre, découvert une odeur de brûlé à bord, qui y fit, je t'assure, une bien grande impression sur beaucoup de visages; bien qu'heureusement le feu n'eût pris qu'à une partie peu importante, et où il était facile de l'éteindre.

Le 7, au lever du soleil, auquel, comme tu peux bien penser, je ne manquais pas d'assister, entourés par 14 îles de glace, montagnes flottantes et quelquefois roulantes, dont nos instruments nous donnèrent la hauteur à de deux à trois cents pieds au-dessus de la mer, ce qui supposait 600 ou 700 à la base.

Le 8, conjecturé que nous devions être sur la partie occidentale du banc de *Terre-Neuve*; mais la *sonde* ne put trouver de fond.

Le 10, aperçu un débris de navire flottant et fait voile vers lui; mais nous trouvâmes seulement une pouppe brisée et personne à bord.

Le 11, nous eûmes du gros temps, et notre bordure de pont fut à-peu-près totalement enlevée; mais nos mâts résistèrent.

Le 12, calme plat; impossible d'avancer. La mer présentait un aspect particulièrement lumineux, et, la soirée suivante, par la pluie, l'eau dans laquelle nous marchions sur le pont, semblait coupée de lames de feu; et une trainée de flamme paraissait suivre le vaisseau: cette lumière phosphorique est bien curieuse.

Le 16, l'équipage cria *terre*, à la pointe du jour, et le 17, nous débarquâmes à deux lieues de *New-York*: tu ne peux te figurer le plaisir que l'on éprouve à ce moment-là, même à deux mille lieues de son pays; qu'est-ce donc en débarquant chez soi!

Le 18, parcouru *New-York* et les bords de la *rivière du Nord* qui a deux lieues de large dans une bonne partie de son cours, et qui donne à l'étranger une idée du grandiose du Nouveau Monde, où toute la création, à-peu-près, est sur une plus grande échelle; où la rivière *St-Lawrence* a 18 lieues de large à son embouchure; où le *Mississipi* étonne le navigateur; où les lacs *Erie*, *Ontario*, *Superior*, *Michigan*, présentent des tempêtes plus terribles que l'océan, ne permettent pas à la sonde de trouver de fond, et sont le théâtre de guerres opiniâtres.

Mais, quelqu'étonné que tu fûsses en t'enfonçant dans les parties occidentales du Nouveau Monde, d'assister à ces *hurricanes*, qui, tous les

automnes, font plier d'antiques forêts jusqu'à terre, de te trouver en présence, avec la population rouge, avec des natifs des deux Amériques qu'ils sont aujourd'hui plus qu'étrangers au milieu des populations blanche et noire, tu serais encore plus frappé de voir ces villes qui semblent sortir de terre toutes peuplées ; de voir une nation qui fait la guerre sans le secours d'aucun impôt, et qui croit déjà voir son pays le premier des deux mondes par sa puissance, comme il l'est par son étendue.

Le 21, remonté la rivière du nord, jusqu'à *Albany*, et vu les *Quakers* danser dans leurs cérémonies religieuses.

Le 22, arrivé à *Schennectady*; le 23, à *Utica*; le 24, à *Onondago*; le 25, à *Canandaigua*, où j'ai passé un pont de près d'une lieue de large ; il y a une croyance parmi les Américains, qu'on a la fièvre tout le temps qu'on est sur ce pont. Le 26, à *Manlius*; le 27, par *Solon* et *Waterloo* (bâti et peuplé en 3 ans), à *Batavia*, et le 29, par de vastes forêts à *Buffoloë*, et vu le premier homme rouge courant (car ils ne marchent pas comme nous) ; traversé plusieurs établissements de ces malheureuses tribus d'Indiens : les Anglais appellent celles que j'ai traversées les sept nations Indiennes ; et les Français les connaissent, au Canada, sous le

nom d'*Iroquois* : les Américains étaient en paix, depuis 1812, avec ces Sauvages, et j'en ai vu, à 40 ou 50 lieues du *Niagara*, 5 ou 6 mille, hommes, femmes et enfants tous couchés à terre, moitié à cause de la chaleur déjà étouffante, moitié à cause de l'état d'ivresse dans lequel ils venaient de se mettre, avec l'argent que les *États-Unis* leur donnent pour cultiver des lambeaux de terre : ils appellent les femmes des *Squahs* et les enfants des *Popouss* ; les *Squahs* portent les *Popouss* derrière leur dos ; elles les attachent avec une courroie qu'elles posent sur leur front, bien serrée : je me fis entendre un peu d'un chef, qui avait 10 ou 12 anneaux et ornements d'argent accrochés à un trou au bout de son nez et des anneaux aux pieds, aux oreilles et aux mains ; je lui donnai une pièce d'or qu'il considéra avec ravissement et à laquelle il fit un trou, et sa *Squah* qui était moitié nue et moitié recouverte d'une pelisse bordée en piquants de *Porcupine*, me donna deux paires de *Mokasons*, espèce de brodequins, en piquants de *Porcupine*, en me faisant comprendre que c'était pour ma *Squah*.

Le 30, je perdis de vue la chaîne des monts *Alleghanies*, qui dominent ce pays et offrent le même grandiose que les rivières et les lacs.

Le 1er. juin, embarqué dans un petit *Indian-*

Canoe, fait d'écorces d'arbres, et admiré sa forme élégante.

Le 2 juin, au coucher du soleil, arrivé à la chûte du *Niagara* qu'un bruit comme celui du tonnerre et des nuages épais annoncent de 10 lieues : on ne doit pas s'étonner que les sauvages ayent cru que le grand esprit demeurait là ; car certainement la chûte du *Niagara* est ce qu'il y a de plus imposant dans la création.

Deux arcs-en-ciel frappent à droite et à gauche la cataracte et semblent rouler avec cette nappe d'eau qui a près d'une lieue de large et offre le spectacle d'une belle rivière qui joint les *États-Unis* au *Canada* et communique (en 8 lieues), les eaux du lac *Érie* au lac *Ontario*, tombant tout à la fois de 154 pieds de haut. Si la chûte du *Niagara* est belle, vue d'en haut, et vue, ensuite, lorsqu'elle permet, à 1200 pas, aux barques d'approcher pour la contempler, elle transporte d'un sentiment profond aussi, quand on descend l'*échelle Indienne* (the Indian ladder) à laquelle les guides Canadiens vous mènent, et qu'on se trouve sous la nappe d'eau qui laisse plusieurs pieds entre l'endroit où elle s'élance par-dessus votre tête et le roc contre lequel vous êtes appuyé : des femmes y ont pénétré et je ne sais si c'est une d'elles qui, fière de voir un si beau spec-

tacle, a gravé sur la table de rocher qui se trouve en bas, cette inscription que j'y ai lue:

« Πως δη εγωγ, ἤ φηρι θεαων εμμεη' ἀριϛη,
« Αμφοτερη, γενεῆ τε, ἐ, υνεκαϛη παρακοιτις
« Κεκλημαι, συ δε πασι μεδ' αθανατοισιν ανασσεις
« Ουκοφελον τρωεσσι Κοτισσαμενη κακα ῥαψάι ».

L'air est on ne peut plus pur et plus léger, dans cette partie du pays, et formait un contraste marqué avec celui que nous respirions, deux semaines auparavant, en quarantaine.

La lune répand unéclarté si brillante que, de mon lit, à minuit, je pouvais facilement faire ma lecture. Tant d'objets sont bien propres à frapper l'imagination; mais avec quelle volupté enchanteresse je pensais à mon pays!

Le 3, quitté le *Canada*, et revenu à *New-York* par les lacs d'*Oneida*, d'*Onondago*, et de *Geneva*, *Manlius*, *Rome*, *S.-Pétersbourg*, et les gorges de l'imposant *Mohawk*, le long de la chaîne des montagnes *Alleghanies*.

Le 19, visité *Philadelphie*, admiré la beauté de la ville, dont toutes les parties sont si bien tirées au cordeau, que, pour une population de 120 mille âmes, il n'est pas besoin de noms de rues, et que la désignation de première, seconde, etc., suffit, et dont toutes les maisons sont ornées d'une brillante façade de marbre.

Le 20, vu les promenades, le *Muséum*, le *Mammouth*.

Le 21, remonté la rivière *Delaware*, le *Patapsco*, à bord de ces mêmes bateaux à vapeur, avec lesquels, sur la *North-River*, on fait 80 lieues par jour : visité *Baltimore*.

Le 22, vu les manufactures et la forêt de bâtiments de commerce qui proclament l'industrie, l'activité et la richesse des États-Unis.

Le 23, arrivé à *Washington*, capitale, où, par suite d'une politique effrayée d'une population nombreuse au siège des élections et du gouvernement de la République, il n'y a que six mille habitants, tandis que les plans étaient tels qu'il pouvait y en avoir cent mille.

Remarqué l'aspect curieux d'une capitale dont les palais, les maisons sont séparés par des demi-lieues de champs et de gazon.

Le 25, vu le Président des *États-Unis* se promenant à cheval dans les rues de *Washington*, en chapeau gris et sans domestique, visité le Capitole incendié par la flotte ennemie, en 1814; vu les débris tout noirs des frégates et bâtiments de guerre, dans la rade, auxquels les Américains mirent le feu, à l'approche des Anglais.

Le 26, visité le *Columbia*, vaisseau de cent

canons, construit à *Washington;* vu les chambres du *Congrès.*

Le 27, parti pour *la Virginie;* visité *Alexandrie* et son port.

Le 28, vu des pauvres nègres traités durement; car les lois ne sont pas les mêmes dans les 22 États qui composent les *États-Unis.*

Le 29, visité le juge Washington, neveu du général et premier Président, à *Mount-Vernon*, maison de campagne où est mort cet homme vertueux, à qui, semblables aux citoyens des Républiques de la Grèce, ses compatriotes n'ont cependant pas encore élevé un monument funèbre: entré dans le caveau, où, dans une bière simple, recouverte d'un drap plus simple encore dont le juge *Washington* m'a donné un morceau dans une bague, est déposé le corps du fondateur de l'indépendance des *Etats-Unis.*

Le 4 juillet, anniversaire de la fondation de l'indépendance Américaine, assisté au grand dîner de *Washington*; il y avait à chaque bout d'une table immense un canon que l'on tirait et un drapeau que l'on agitait, à chaque *toast* porté par les assistants: un des premiers fut « les patriotes du sud; soufflons sur leurs chaînes « et elles se rompront » « *The patriots of the south; let us blow on their chains, and they will break* ».

Le 7, retourné à *New-York;* vu la fameuse frégate à vapeur (*Steam-Frigate*) fortification flottante et active, montée en canons de place forte.

Le 13, dîné dans la *Pensylvanie* avec une grande assemblée de *Quakers*, hommes que leur simplicité honore comme leurs vertus.

Le 21, visité les eaux de *Saratoga* et de *Ballstown*: la chaleur devint si forte, que partout la laine des nègres seule pouvait la braver impunément, et que, bien que la fièvre jaune qui régnait en remontant le pays respectât les grandes villes, on enterrait, tous les jours, grand nombre de victimes, parmi la classe des ouvriers, et qu'on lisait sur toutes les fontaines, en gros caractères « *Mort subite aux imprudents* ».

Vu à *New-York* armer les pirates sous mes fenêtres.

Le 10 août, embarqué à *New-York* pour l'Europe.

Le 26, après une navigation de l'impétuosité de laquelle nous fumes dédommagés par sa briéveté sans exemple, nous découvrîmes *terre*, ayant fait constamment à-peu-près cent lieues par jour; le 29, débarqué en *Angleterre;* le 30, arrivé à *Edimbourg*; le 9 septembre à *Londres;* le 12, à *Paris.*

Le 30, arrivé à *Dunkerque ;* le 10 octobre à *Ostende ;* le 11 à *Bruges ;* le 12, à *Gand ;* le 13, à *Bruxelles.* Admiré les riches ornements et le beau marbre noir des églises de *S.-Bavon* et de *Sainte-Gudule ;* vu les riches galeries de l'école *Flamande* : visité le *pistolet de poche de la Reine Élisabeth*, dans le canon duquel il entrerait plusieurs soldats.

Visité le champ de bataille de *Waterloo* et les tombeaux, *la Chapelle* et les immenses forêts des environs.

Le 16, vu *Lacken*, remarquable, comme tout ce qu'il y a de beau en Belgique, par les couleurs tranchantes de sa végétation, et la richesse de ses eaux : le 17, vu S. A. R. le *prince d'Orange* et visité sa jolie campagne de *Scharbeck*, qui appartient à M. *Hennecy* de *Bruxelles*, et le beau domaine de *Tervueren*, où la princesse a posé la première pierre d'un château, le 10 août, et où se trouve parfaitement placée, au milieu des plus belles chasses de la *Belgique*, la chapelle bâtie à la place même et sur les fondations de la maison où est mort *S.-Hubert.*

Le 17, visité *Louvain* : le 18, *Malines* ; le 20 *Anvers*, sa belle tour, rivale de la flèche de *Strasbourg* et des *Pyramides* : vu le célèbre *chapeau de paille* de Rubens et les fameux bassins.

Le 22, visité *La Haye*; entendu un prédicateur hollandais ; vu *Scheveling*, ~~avec~~ et son petit port pêcheur, *le Bois*, château royal, l'appartement de la Reine, les jardins : vu le château de la vieille cour, les appartements du Roi, de la Reine, de la princesse Marianne et ses joujoux, portrait de la reine de Prusse, et charmantes peintures faites, avec un talent aussi rare qu'il est modeste, par la Reine, un petit tableau délicieux représentant ~~la petite fille~~ la jeune princesse dans un panier de lilas, aussi par la Reine.

Le 23, visité les belles écluses de *Katwyk*, là où le Rhin vient se perdre dans les sables qu'il souleverait dans ce pays, qui n'est déjà que trop menacé de devenir la proie des eaux, si ce bel ouvrage n'eût été construit à son embouchure : on y remarque un mur de 15 pieds d'épaisseur que la mer fait trembler souvent.

Le 24, vu la mer d'*Haarlem* ; le 25, visité *Amsterdam*, les chantiers, la chambre des modèles, la machine à eau pour enlever les vaisseaux et les porter au *Texel*, le vaisseau fendu en deux, le vaisseau les *Sept Provinces*, la coupe de nacre donnée à *Ruyter* par *Amsterdam* ; ~~le représentant~~ elle le représente faisant scier la chaîne à *Chatham*, et cinglant vers *Londres* : vu le palais du Roi, la salle de concert aussi élevée, ainsi que celle de *Lacken*,

que le dôme du palais même ; visité le tombeau de *Ruyter*, les *Synagogues* et le théâtre Juif.

Le 1.er novembre, visité *Brook*, si renommé par son extrême propreté, qui surpasse encore celle de l'*Angleterre* et des *États-Unis d'Amérique*, puisqu'on ne permet pas aux chevaux d'entrer dans la ville et qu'on cite la réponse d'une habitante à son mari qui la priait de laisser entrer Joseph II : « Quand ce serait le *Bourguemestre* « *d'Amsterdam*, il pleut ; il est en bottes crottées; « il n'entrera pas ».

Le 2, visité *Sardam*, et la chambre et le lit où couchait le *Czar Pierre*, pendant son apprentissage.

Le 3, visité le *Helder* et les vastes souterrains de la place, et la rade du *Texel* : le 5, vu *Utrecht* et ses délicieux environs traversés par une route qui ressemble plutôt à un parc qu'à un chemin de poste : le 6, vu les *Frères-Moraves* et les dépôts de leur industrie, leur petit *Palais-Royal*.

Le 7, visité *Gorcum*, *Bréda* ; le 8, *Dordrecht* ; le 10, *Rotterdam*, ses canaux et ses promenades ; le 15, *Anvers* ; le 16, *Bruxelles* ; le 18, vu l'Impératrice *Marie*, l'*Empereur* son fils, et le prince et la princesse d'*Orange* : le 20, arrivé à Calais ; le 25 à Paris.

Le 1.er février 1819, arrivé à *Nantes* : vu la *Bretagne*, la *Vendée*, *La Rochelle* et la route

du midi ; le 15, à Paris ; le 21, vu *Angers ;* le 22, *Nantes* et retourné à Paris le 1.er avril. Le 10 mai, arrivé à *Strasbourg*. Le 1.er septembre, visité *Kehl* et *Baden* : le 6, couché à *Carlsruhe*, charmante ville, bien alignée, qui m'a rappelé *Philadelphie* et qui fait, du côté des rues, éventail sur la place du château *Grand-Ducal*, et du côté des allées de la forêt de *Hardwaldt*, éventail sur le parc du même palais. Le 7, retourné à Baden, visité la Favorite et vu la princesse peinte en 60 costumes différents, qu'elle porta dans une seule nuit au bal masqué, et l'hermitage où elle se retirait ensuite pour faire pénitence ; monté au vieux château ; vu les oubliettes et les portes de pierre de 2 milliers pesant ; le 8, vu la Grande-Duchesse douairiaire *Stéphanie* ; vu les beaux sites et les belles horreurs de *Forbach*, en passant par la vallée de la *Murg* ; il est impossible de faire une route plus intéressante et qui offre des points de vue plus ravissants : le 9, découvert tout le cours du *Rhin* et les deux rives à une grande distance, du haut du château d'*Eberstein* : la végétation de la *Forêt-noire* rappelle celle des *Vosges*, quoique supérieure comme tableaux : le 13, visité *Offenburg ;* le 14, *Schaffhaüsen* et la chute du Rhin, que, d'une tribune placée d'une manière pittoresque on voit s'élancer de 60 pieds et tomber

en neige avec un grand fracas : cette cataracte produit aussi une grande impression, bien qu'elle n'ait pas la majesté du saut du *Niagara*. Le 15, visité *Zurich*, son lac enchanteur, découvert les *Alpes* de la hauteur de *Horberg*; le 17, vu *Zug*; le 18, *Lucerne*, et les jolis costumes de ses habitants, vu l'arc de *Guillaume-Tell*, et les armures des Suisses; embarqué sur le lac où *Tell* tua *Gessler*; le 19, vu le canton d'*Argovie*; le 20, *Soleure* et l'hermitage de *Ste-Verène*; l'arsenal, et les drapeaux de la croisade : le 21, vu *Berne* et l'amphithéâtre des *Alpes*; le 22, vu *Hofwil* et les nouveaux instruments aratoires de M. *Fellemberg*; le 22, vu *Neufchâtel* et embarqué sur le lac; le 23, arrivé d'*Yverdun* à *Lausanne*; le 24, visité *Vévai*, *Château-Chinon* et le bout du lac de ce côté, ainsi que la scène célébrée par *Rousseau*. Le 25, arrivé à *Genève*, après avoir découvert le *S.-Bernard*, le *Mont-Rose* et le majestueux *Mont-Blanc*, qui offre la forme d'un trône; Le 26, vu la chambre à coucher de *Voltaire* à *Ferney*; vu sa campagne des *Délices*.

Le 27, arrivé à *St-Martin*; le 28, à travers les vallées de *Servoz* et de *Chamouny*, arrivé au *Prieuré*, et envisagé les glaciers des *Bois*, des *Bossons*, et le pied du *Mont-Blanc*. Le 29, monté au sommet du *Montanvert*, et visité la *mer de glace*

qui semble un Océan, dont les lames agitées ont tout-à-coup été frappées d'immobilité : vu la source de l'*Arveiron* qui s'élance sous un pont de glace au bas du glacier des *Bois*. Cette mer de glace, de dix-huit lieues d'étendue, offre des glaces verticales, différentes des glaces des Pyrénées, qui toutes sont par couches horizontales et moins saillantes.

Le 30, retourné à *Genève*. Le 1er. octobre, visité, à *Aix*, les Bains des Romains, et *Chambéry*. Le 2, traversé les échelles de *Savoie* et la nouvelle arcade frontière percée par la mine, de mille pieds de long, 24 de haut, 24 de large. Le 5, couché à *Lyon*; le 10, à *Basle*, le 12, à *Strasbourg*.

RÉFLEXIONS

Sur la Révolution Française, dans une lettre écrite pour être envoyée à un ami à Paris, par le très-honorable Edmund Burke.

Le .... 1790.

Vous me demandez avec un nouvel intérêt mes idées sur les derniers événements en France. Je ne veux pas vous autoriser à imaginer que mes opinions soient d'une assez grande valeur pour que je me fasse prier, avant de les communiquer. Elles sont trop peu importantes pour que je mette le moindre empressement soit à les publier soit à les cacher.

Vous le voyez par la longue lettre que je vous ai adressée, malgré tous mes vœux pour que la *France* soit animée par un esprit de liberté raisonnable, bien que je vous regarde comme obligés, en bonne politique, de vous donner un corps permanent dans lequel cet esprit de sage liberté puisse résider, et un organe par lequel il puisse agir, vous le voyez, j'ai le malheur d'entretenir de grands doutes concernant plusieurs points des dernières mesures que vous avez prises.

Lorsque je vois l'esprit de liberté en action,

je vois un principe fort qui travaille ; et voilà, pendant quelque temps, tout ce que je puis en savoir. Avant que je me hasarde à féliciter publiquement les gens, il faut que je sois bien sûr qu'il y a effectivement un compliment à leur faire. La flatterie égare les peuples, comme elle perd les Rois. Je dois donc suspendre mes félicitations sur la nouvelle liberté de la France, jusqu'à ce que je sache comment cette liberté a été combinée avec le Gouvernement, avec la force publique, avec la discipline et l'obéissance des armées, avec la récolte d'un revenu effectif et bien distribué, avec la morale et la religion, avec la solidité de la propriété, avec la paix et l'ordre, avec les manières civiles et sociales. Toutes ces choses sont bonnes aussi (dans leur genre), et, sans elles, la liberté n'est pas un bien, pendant qu'elle dure ; et il n'est pas probable qu'elle dure long-temps. Quel est l'effet de la liberté sur les individus ? Ils peuvent faire ce qui leur plaît ; il faut voir ce qu'il leur plaîra de faire avant de risquer des félicitations qui, bientôt peut-être, se changeront en pitié. Voilà ce que dicterait la prudence, relativement à des individus isolés ; mais la liberté, quand les hommes agissent en corps, est pouvoir. La raison doit observer l'usage qui est fait du pouvoir et particulièrement d'une chose aussi dé-

licate qu'un pouvoir neuf dans les mains de personnes neuves, dont les principes, le caractère et les dispositions sont peu ou ne sont point du tout connus, et dans des positions où ceux qui paraissent les plus agissants dans la scène ne seront peut-être pas les véritables acteurs.

Toutes ces considérations, toutefois, ont été au-dessous de la dignité transcendante de la société dont je vous ai parlé, et qui s'est qualifiée *Société de la Révolution*. Tant que je suis resté dans le pays d'où j'ai eu l'honneur de vous écrire, je n'ai eu qu'une idée imparfaite de ce qui se passait dans cette Société. A mon retour, j'ai envoyé chercher les documents qu'elle a publiés; j'y ai trouvé le sermon du docteur *Price*, et les lettres du *duc de la Rochefoucault* et de *l'archevêque d'Aix*. Toute cette publication, ainsi que le dessein manifeste de lier les affaires de la *France* avec celles de l'*Angleterre*, en nous inspirant le désir d'imiter la conduite de l'Assemblée Nationale, me donnèrent de l'inquiétude. L'effet de cette conduite sur le pouvoir, le crédit, la prospérité et la tranquillité de la France devenait chaque jour plus évident. La forme de constitution établie pour sa ligne de politique à venir, devenait plus claire. Nous sommes maintenant en position de discerner

assez exactement la vraie nature de l'objet qu'on propose à notre imitation. Les commencements de la confusion sont encore bien faibles chez nous; mais chez vous l'audace a déjà accumulé montagnes sur montagnes, et a fini par déclarer la guerre au ciel même. Quand la maison de notre voisin brûle, il n'y a pas de mal à faire jouer un peu les pompes sur la nôtre : il vaut mieux pécher par trop de précaution que de périr par une confiance trop aveugle.

Plein de sollicitude pour la paix de mon pays, sans que je sois du tout indifférent pour ce qui regarde votre patrie, je veux vous communiquer plus en détail ce que je ne voulais d'abord écrire que pour votre satisfaction particulière. Je continuerai de tenir vos affaires devant mes yeux, et de m'adresser à vous personnellement. M'abandonnant à la liberté d'une correspondance privée, je vous prie de me permettre de jeter mes idées et d'exprimer mes sentiments à mesure qu'ils prennent naissance en moi, ne suivant qu'avec fort peu d'attention les règles qu'impose un plan méthodique. Les opérations de la *Société de la Révolution* marquent mes premiers pas dans cette carrière; mais je ne restreindrai pas l'étendue de ma sphère à un si petit espace : et le pourrais-je ? Il me semble que je suis dans une grande crise,

non des affaires de la *France* seule, mais de l'*Europe* entière, peut-être de plus que l'Europe. Toutes les circonstances prises ensemble, la Révolution française est la plus étonnante dont l'univers ait jusqu'ici été le théâtre. Les événements les plus merveilleux sont amenés dans bien des cas par les moyens les plus absurdes et les plus ridicules, de la manière aussi la plus ridicule, et, en apparence, par les instruments les plus méprisables. Chaque chose semble hors de nature, dans cet étrange chaos de légèreté et de férocité et de toutes sortes de crimes amoncelés pêle-mêle avec toutes sortes de folies. A l'aspect de cette monstrueuse scène tragi-comique, les passions les plus opposées se succèdent nécessairement et s'entre-mêlent quelquefois dans l'esprit ; tour-à-tour mépris et indignation, rire et larmes, pitié et horreur.

On ne peut nier, toutefois, qu'aux yeux de *quelques personnes*, cette étrange scène a apparu sous un tout autre point de vue. En elles elle n'a inspiré d'autres sentiments que des transports de volupté et d'enthousiasme. Elles n'ont rien vu dans ce qui s'est passé en France qu'un essor de liberté ferme et modérée, en harmonie, de tout point, avec la morale et la religion, de manière à ne pas seulement mériter les applaudissemens séculiers de brillants po-

litiques machiavéliques, mais à devenir le digne sujet de toutes les pieuses effusions de l'éloquence sacrée.

Dans l'après-midi du 4 novembre dernier, le docteur *Richard Price*, ministre non-conformiste de distinction, prêcha devant son club, un sermon, mélange extraordinaire, dans lequel on trouve quelques bons sentiments de morale et de religion, et assez bien exprimés, bien battus dans une sorte de pot-pourri de diverses opinions et réflexions politiques : mais la Révolution française est le grand ingrédient du ragoût. Je considère l'adresse transmise par la *Société de la Révolution* à l'Assemblée Nationale par lord *Stanhope*, comme l'effet des principes de ce discours et comme leur corollaire. La motion en a été faite par le prédicateur du sermon. Elle a passé à la majorité de ceux qui venaient tout fumants du sermon, sans qualification ni censure exprimée ou témoignée. Si, toutefois, quelqu'un des intéressés venait à souhaiter un jour de séparer la harangue et la résolution, ils savent comment ils s'y prendraient pour reconnaître l'une et désavouer l'autre. Ils le peuvent : moi, je ne le puis.

Pour ma part, j'ai regardé ce sermon comme la déclaration publique d'un homme fortement engagé avec les cabaleurs littéraires et les phi-

losophes à intrigues ; avec les théologiens politiques et les politiques théologistes, tant chez eux qu'à l'étranger ; je sais qu'ils le donnent pour une espèce d'oracle ; parce que avec les meilleures intentions du monde, c'est tout naturellement qu'il *philippise* et qu'il chante son hymne prophétique à l'exact unisson de leurs desseins.

Mais, je puis dire de notre prédicateur : « *Utinam nugis tota illa dedisset tempora sævitiæ* ». Tout n'est pas d'une tendance aussi innocente dans sa bulle fulminante. Ses doctrines attaquent notre constitution dans sa partie la plus vitale. Il dit à la *Société de la Révolution*, dans ce sermon politique, que Sa Majesté « est presque le seul roi légitime qu'il y ait dans ce monde, comme le seul qui doive sa couronne au choix de son peuple ». Quant aux rois de ce monde, que tous (à l'exception d'un seul), ce grand-prêtre des droits des hommes, avec toute la plénitude et avec plus que l'audace du pouvoir des papes qui déposait les rois à son méridien de ferveur du douzième siècle, frappe, sans appel, de malédiction et d'anathême, et proclame usurpateurs par cercles de longitude et de latitude sur toute la surface du globe, que ces rois du monde, dis-je, réfléchissent bien avant d'admettre sur leur territoire ces missionnai-

tres apostoliques qui vont dire à leurs sujets : « vos rois ne sont pas légitimes ». C'est leur affaire. La nôtre est d'envisager sérieusement chez nous la solidité du seul principe d'après lequel ces messieurs avouent qu'un roi de la Grande-Bretagne a des droits à ce qu'ils le reconnaissent.

Cette doctrine, comme appliquée au prince qui occupe en ce moment le trône en Angleterre, ou bien est une absurdité, et dès-lors ni vraie ni fausse, ou elle affirme la position la plus dangereuse, la plus illégale et la plus inconstitutionnelle. Selon ce docteur, *spirituel* en politique, si le Roi ne doit pas sa couronne au choix de son peuple, il n'est pas légitime. A présent, est-ce en vertu de ce titre que la couronne de ce Royaume est portée par Sa Majesté ? Rien de plus faux.

Ainsi donc, si vous suivez leur règle, le Roi de la Grande-Bretagne, qui très-certainement ne doit ses hautes fonctions à aucune forme d'élection populaire, ne vaut à aucun égard mieux que le reste de la bande d usurpateurs qui exercent la royauté, ou plutôt leurs brigandages sur toute la surface de notre pauvre monde, sans aucune espèce de droit ou de titre quelconque à l'hommage de leurs peuples. La politique de cette doctrine générale, ainsi

qualifiée, est assez évidente. Les propagateurs de cet évangile politique espèrent que leur principe abstrait (le principe qu'un choix populaire est nécessaire à l'existence légale de la magistrature souveraine) passera à l'aide de ce que le Roi de la Grande-Bretagne n'en serait pas affecté. En attendant, les oreilles de leurs congrégations s'y habitueraient graduellement, comme si c'était un premier principe admis sans discussion. Pour le présent, on obtiendrait seulement l'effet d'une théorie conservée (comme les légumes qu'on mange encore pendant l'hiver) dans les sucs et les assaisonnemens épicés de l'éloquence de la chaire, et mise de côté pour un usage ultérieur. « *Condo et compono quæ mox depromere possim* ». Par cette manœuvre, pendant qu'on dore la pilule à notre Gouvernement par une réserve en sa faveur, à laquelle il n'a pas droit, on le dépouille adroitement de la sûreté qu'il a en commun avec tous les autres gouvernemens en tant que l'opinion est une sûreté.

C'est ainsi que ces politiques agissent, pendant qu'on fait peu d'attention à leurs doctrines ; mais quand ils viendront à être examinés tout uniment sur le sens de leurs mots et sur la tendance directe de leurs doctrines, alors

on verra venir les équivoques et les constructions à double entente.

Quand ils disent que le Roi doit sa couronne au choix de son peuple, et est ainsi le seul souverain légitime du globe, ils nous allégueront, peut-être, qu'ils n'ont voulu rien dire de plus que ce fait, que divers prédécesseurs du Roi ont été appelés au trône par quelque espèce de choix ; et que, dès-lors il doit sa couronne au choix de son peuple. Ainsi par un misérable subterfuge, ils espèrent assurer le salut de leur proposition à la faveur de quelque insinuation oblique, de quelque interprétation dérisoire. Ils sont les bien-venus dans l'asile qu'ils cherchent pour leur offense, puisqu'ils se réfugient dans leur folie elle-même. Car, si vous admettez cette interprétation, quelle différence y a-t-il entre leurs idées d'élection et nos idées de succession ? Et comment l'établissement de la couronne dans la ligne de *Brunswick* dérivée de Jacques Ier., légalise-t-il notre monarchie de préférence à celle d'aucun pays voisin ? A une époque quelconque, certes, tous ceux qui ont commencé des dynasties furent choisis par ceux qui les appelèrent à gouverner. On est assez fondé à penser que tous les royaumes de l'Europe ont été, à une époque reculée, électifs, avec plus ou moins de restrictions im-

posées aux objets des élections ; mais quelques rois qu'il y ait eu ici ou ailleurs, il y a mille ans, ou de quelque manière que les dynasties régnantes de France et d'Angleterre aient commencé, le Roi d'Angleterre est aujourd'hui roi par une règle fixe de succession, selon les lois de son pays ; et, en remplissant (comme il les remplit) les conditions légales du contrat de souveraineté, il occupe son trône, au mépris du choix de la *Société de la Révolution*, qui n'a pas un seul vote pour un roi parmi tous ses membres, soit individuellement soit collectivement ; bien que je ne doute point qu'ils ne s'érigeassent bientôt en collège électoral, si les choses étaient assez mûres pour donner de l'effet à leurs prétentions. Les héritiers et successeurs du Roi arriveront chacun à l'époque et dans l'ordre naturels, à la couronne, au mépris aussi de leur choix, comme Sa Majesté a succédé à celle qu'il porte.

Quel que puisse être le succès de leurs manœuvres évasives pour faire disparaître, à l'aide d'explications équivoques, la grosse erreur de fait qui suppose que Sa Majesté doit sa couronne au choix de son peuple (bien que le Roi porte le sceptre d'accord avec les vœux de ses sujets), toujours est-il que, par aucun détour ils ne peuvent appliquer leur science, en ma-

tière dedouble entente, à leur déclaration pleine et explicite, relativement au principe d'un droit dans le peuple de choisir, droit qu'ils maintiennent positivement et auquel ils adhèrent avec l'ardeur la plus tenace. Toutes les insinuations obliques concernant élection prennent leur racine dans cette proposition et s'y rapportent. De peur que l'établissement du titre légitime exclusif du Roi ne passe purement et simplement pour une saillie de liberté adulatrice, le prédicateur théologico-politique ajoute par une assertion dogmatique, que par les principes de la Révolution, le peuple anglais a acquis trois droits fondamentaux, qui, tous, selon lui, composent un seul et même système et sont renfermés ensemble en une seule et même courte sentence; nommément, que nous avons acquis le droit (*),

1°. De choisir nous-mêmes ceux qui doivent nous gouverner;

2°. De les casser pour mauvaise conduite;

3°. De régler la forme de notre gouvernement.

Ce *bill* nouveau et inoui de droits, quoique

(*) Discours sur l'Amour de la Patrie, par le Docteur *Price*.

fait au nom du peuple entier, appartient à ces messieurs et à leur faction seulement. La masse du peuple anglais n'y a aucune part; elle le désavoue complètement. Tous les individus qui composent cette masse s'opposeront de toutes leurs forces à l'assertion pratique du but, ils sont tenus de le faire par les lois de leur pays, lois faites à l'époque de cette même Révolution à laquelle on en appelle en faveur des droits factices réclamés par la société qui abuse de son nom. "

Ces messieurs, dans tous leurs raisonnements sur la Révolution de 1688, ont tellement devant leurs yeux et dans leurs cœurs, une Révolution qui arriva en Angleterre, environ quarante ans auparavant, et la dernière Révolution française, qu'ils confondent constamment toutes les trois ensemble. Il est nécessaire que nous séparions ce qu'ils confondent. Il faut que nous rappelions leurs imaginations errantes aux actes de la Révolution que nous révérons, pour parvenir à la découverte de ses vrais *principes*. Si les principes de la Révolution de 1688 peuvent être trouvés quelque part, c'est dans le statut appelé *la Déclaration des droits*. Dans cette déclaration, la plus sage, la plus saine et la plus considérée du monde, rédigée par de grands législateurs et de grands hommes

d'état, et non par des enthousiastes ardents et inexpérimentés, il n'est pas dit un seul mot, il n'est pas fait une seule suggestion d'un droit général de choisir *ceux qui doivent nous gouverner*, de les casser pour mauvaise conduite et de déterminer la forme de notre gouvernement.

Cette déclaration de droits est la base de notre constitution, comme corroborée, expliquée, améliorée, et, dans ses principes fondamentaux fixés pour toujours, elle est appelée « un acte pour déclarer les droits et les libertés des sujets, et pour établir la *succession* à la couronne ». Vous observerez que ces droits et cette succession sont déclarés en un seul et même corps et attachés ensemble par des liens indissolubles.

Peu d'années après, il se présénta une seconde occasion d'établir ce prétendu droit d'élire nos Rois. Le roi Guillaume n'ayant point eu d'enfants, la reine Anne qui lui succéda n'en ayant pas eu non plus, le Parlement eut encore à s'occuper des moyens de fixer l'ordre de succession à la couronne, et d'établir une garantie ultérieure pour les libertés du peuple. Prit-elle, cette seconde fois, aucune mesure pour légaliser la couronne d'après les principes de révolution erronnés de ces messieurs ?

Non. Elle suivit les principes qui avaient prévalu dans la Déclaration des droits ; indiquant avec plus de précision les personnes qui devaient hériter dans la ligne protestante. Cet acte, aussi, incorpora, par suite de la même politique, nos libertés et une succession héréditaire, dans le même acte. Loin de s'occuper d'établir un droit de se choisir des Rois, on déclara que la *succession*, dans cette ligne (la ligne protestante, qui descendait de *Jacques Ier*.), était absolument nécessaire « pour la paix, le repos et la sûreté du Royaume, et qu'il était également urgent de maintenir *dans la succession une certitude* à laquelle les sujets eussent un recours assuré comme à leur sauve-garde ». Ces actes dans lesquels on entend sans divagations, sans ambiguités, les oracles de la politique de la Révolution, au lieu de venir à l'appui des prédictions trompeuses, des énigmes et des amphibologies dignes de Bohémiennes, d'un « droit de choisir ceux qui doivent nous gouverner, » prouvent tous les deux, jusqu'à l'évidence, combien la sagesse de la Nation a été totalement opposée à l'idée de vouloir faire une règle générale d'un cas de nécessité.

Sans contredit, il y eut à la Révolution une déviation légère et momentanée de l'ordre strict d'une succession héréditaire et régulière ; mais

il est contre tous les vrais principes de jurisprudence de tirer un *principe* d'une loi faite dans un cas spécial et qui ne regarde qu'un individu personnellement. *Privilegium non transit in exemplum.*

Si jamais il y a eu un moment favorable pour établir en principe qu'un Roi du choix de la Nation est seul Roi légitime, sans doute c'était à la Révolution. En ne le faisant pas, on a fourni la preuve que l'opinion de la Nation a été qu'on ne devait le faire à aucune époque. Il n'est personne qui ignore assez complètement notre histoire, pour ne pas savoir que la majorité dans le Parlement se montra si peu disposée à rien de semblable à ce principe, que d'abord elle s'était déterminée à placer sur le trône vacant, non le *Prince d'Orange*, mais *Marie*, sa femme, fille du roi *Jacques*, première née de la race de ce Roi, à qui cette majorité reconnaissait que la couronne appartenait incontestablement. Ce serait répéter une histoire bien usée que de retracer à votre souvenir toutes les circonstances qui démontrent qu'en acceptant le roi *Guillaume*, elle n'a pas fait proprement un choix; mais que, pour tous ceux qui ne voulaient pas en effet rappeler le roi *Jacques*, ou noyer leur pays dans un déluge de sang, et exposer encore leur religion, leurs lois et leurs libertés

aux périls auxquels elles venaient d'échapper miraculeusement, pour tous ceux-là ce fut un acte de nécessité dans le sens moral le plus strict dans lequel on puisse prendre le mot nécessité.

Dans l'acte même, dans lequel momentanément, pour une seule fois, et dans un seul cas, le Parlement s'écarta de l'ordre strict de succession, en faveur d'un prince qui, bien qu'il ne fût pas le premier, était toutefois bien près dans la ligne héréditaire, il est curieux d'observer comment lord *Somers*, qui rédigea l'acte appelé la Déclaration des droits, a agi dans cette circonstance délicate. Il est curieux d'observer avec quelle adresse cette solution de continuité momentanée, est dérobée aux regards; tandis que, tout ce que dans cet acte de nécessité on put découvrir de propre à donner de la force à l'idée d'une succession héréditaire, ce grand homme, ainsi que la législature qui le suivit, s'attache à le mettre en avant, à le caresser et à le faire valoir par tous les moyens possibles. Les deux Chambres, dans l'acte du roi *Guillaume*, ne remercièrent pas Dieu de ce qu'elles avaient trouvé une bonne occasion de proclamer un droit de choisir ceux qui doivent gouverner l'État, encore moins de faire d'une élection *le seul titre légitime* à la couronne. Le fait d'avoir eu la pos-

sibilité d'en éviter jusqu'à l'apparence, leur parut une grâce de la Providence.

Elles savaient qu'un titre douteux de succession ne ressemblerait que trop à une élection, et qu'une élection porterait une atteinte mortelle à « *l'unité, la paix et la tranquillité de la Nation* » qu'elles regardaient comme des considérations de quelque importance.

La nation anglaise est si loin d'avoir acquis par la Révolution un droit d'élire ses Rois, que, si elle l'avait possédé auparavant, elle l'a abdiqué solennellement à cette époque pour elle et pour toute sa postérité, à tout jamais.

Ces messieurs peuvent être aussi fiers qu'ils le voudront de leurs principes, comme *whigs*; quant à moi je n'ai pas l'ambition d'être jamais considéré comme un meilleur *whig*, que lord *Somers*; ou d'entendre les principes de la Révolution mieux que ceux qui l'ont faite; ou de lire dans la Déclaration des droits des mystères inconnus à ceux dont le style pénétrant a gravé dans nos ordonnances et dans nos cœurs, la lettre et l'esprit de l'immortelle loi.

Ces messieurs de la Société à révolutions ne voient dans celle de 1688, que la déviation de la constitution; et ils prennent la déviation du principe pour le principe même. Ils s'embarrassent peu des conséquences évidentes de leur

doctrine, bièn qu'ils ne puissent manquer de voir que cette doctrine ne laisse d'autorité positive qu'à un bien petit nombre des institutions positives de notre patrie. Cette maxime, sans garantie, une fois établie, qu'aucun trône n'est légitime, sauf un trône électif, aucun acte des Princes qui précédèrent leur ère d'élection prétendue ne saurait être valide. Ces messieurs, avec leurs théories, prétendent-ils imiter certains de leurs prédécesseurs, que l'on a vu traînant les corps de nos anciens Souverains hors du repos de leurs tombes? Prétendent-ils, par une déchéance rétroactive, déposer, en remontant jusqu'au premier de nos Rois, tous les Princes qui ont régné sur l'Angleterre, avant la Révolution, et entacher d'usurpation, de Souverain en Souverain, le trône anglais? Prétendent-ils annuller, casser, ou mettre en question, pêle-mêle avec les titres de la race entière de nos Rois, ce grand corps de nos statuts, passés sous ceux-là qu'ils traitent comme des usurpateurs? Annuller des lois d'une valeur inestimable pour nos libertés, d'une aussi grande valeur, sans doute, qu'aucunes de celles qui ont été passées à l'époque, ou depuis l'époque de la Révolution? S'ils établissent que des rois qui ne devaient pas la couronne au choix du peuple, n'avaient point le droit de faire des lois, que deviendra le statut

de tallagio non concedendo ? Que deviendra l'acte d'*habeas corpus* ? Que deviendront tous les édits qui font notre gloire ? Ces nouveaux docteurs des droits de l'homme ont-ils la présomption d'établir que le roi *Jacques II*, qui monta sur le trône, comme l'aîné et d'après les règles d'une succession, alors fort claire, n'a pas été en tout et pour tout, un légitime Roi d'Angleterre, avant qu'il eût fait aucun de ces actes qui devinrent son abdication ? S'il n'était pas légitime, on aurait pu s'épargner bien de la peine, au Parlement, à l'époque dont parlent ces messieurs : mais le roi *Jacques* fut un mauvais Roi avec un fort bon titre, et non un usurpateur. Les Princes qui succédèrent, conformément à l'acte du Parlement qui plaça la couronne sur la tête de l'électrice *Sophie* et l'assura à ses descendants, protestants, furent appelés au trône par un droit héréditaire, comme le roi *Jacques*. Ce Prince fut appelé au trône, conformément aux lois, telles qu'elles existaient à son avènement ; et les Princes de la maison de *Brunswick* héritèrent de la couronne, non par élection, mais par les lois, telles qu'elles existaient aux époques diverses de leur avènement, par le fait d'une origine et d'une succession protestantes, comme je crois l'avoir assez clairement prouvé.

La loi par laquelle les membres de cette famille royale sont spécialement destinés à la succession, est l'acte du roi Guillaume. Les paroles de cet acte nous lient « nous et nos *héritiers*, et notre *postérité*, à eux, leurs *héritiers* et leur *postérité*, protestante, jusqu'à la fin des temps », dans les mêmes termes, dans lesquels la *Déclaration des droits* nous avait aussi liés aux héritiers du roi *Guillaume* et de la reine *Marie*. Il assure donc à-la-fois et une couronne héréditaire et une fidélité héréditaire. Pour quel motif, si non la politique constitutionnelle de former un établissement pour assurer ce genre de succession qui doit exclure à tout jamais un choix populaire et ses rivalités désastreuses, le législateur aurait-il rejeté avec dédain les choix brillants et nombreux que notre propre pays lui présentait; et serait-il allé chercher sur une terre étrangère une princesse étrangère, du sein de laquelle la ligne de nos futurs maîtres devait tirer ses titres à gouverner des millions d'hommes pendant une suite de siècles!

La princesse *Sophie* fut désignée dans l'acte du roi Guillaume, comme la *souche* et la tige de la succession de nos Rois, non pour son mérite, comme *administratrice temporaire* d'une autorité qu'elle pouvait ne pas exercer

elle-même et qu'en effet elle n'exerça pas elle-même : elle fut adoptée pour un motif et pour un motif seul, parce que, dit l'acte « très-excellente princesse *Sophie*, électrice et duchesse douairière de Hanovre, est *fille* de feue très-excellente princesse *Elisabeth*, reine de Bohême, *fille* de feu notre *Souverain* et *seigneur* le roi *Jacques Ier*., d'heureuse mémoire, et est ici déclarée être la première dans l'ordre de la succession dans la ligne protestante, etc. etc. ; et la couronne continuera de passer ses héritiers protestants. ~~[illegible]~~

Le docteur *Price*, dans son sermon, condamne très-justement le langage plein d'une adulation servile dont on se sert auprès des Rois. Au lieu d'employer ce style pompeux, il propose de dire au Roi, dans les occasions où on lui apporte des félicitations « qu'il doit se considérer plutôt comme le serviteur que comme le maître de son peuple ». Pour un compliment, cette nouvelle forme de discours ne semble pas très-douce. Ceux-là qui sont des serviteurs, de nom, comme en réalité, n'aiment pas qu'on leur fasse sentir leur situation. L'esclave, dans l'ancienne comédie, dit à son maître : « *Hæc commemoratio est quasi exprobratio* ». Comme compliment, ce langage n'est pas agréable ; comme leçon, il n'est pas salutaire. Après tout,

si le Roi imitait ce langage, ou l'adoptait en propres termes, et s'intitulait le serviteur du peuple, dans son style royal, je ne vois pas trop le profit que, ni lui, ni nous en tirerions. J'ai vu des lettres où on le prenait sur un ton assez haut, et au bas desquelles était écrit : « votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc.

Quant à la cérémonie de casser les Rois, dont ces messieurs parlent si à leur aise, elle ne peut guère se passer sans avoir recours à la violence. Elle devient alors un cas de guerre plutôt que de constitution. Il faut que les lois se taisent au milieu du bruit des armes; et les tribunaux s'écroulent avec la paix qu'ils ne peuvent plus maintenir. La Révolution de 1688 fut obtenue par une guerre juste, dans la seule circonstance où aucune guerre, encore plus une guerre civile, puisse être juste. « *Justa bella quibus necessaria* ». Quand les choses sont dans cette situation déplorable, la nature du mal doit indiquer le remède. Les sages se détermineront par la gravité des circonstances; les gens irritables par l'exaspération; les hommes d'un esprit élevé par le dédain et l'indignation qu'un pouvoir abusif dans des mains indignes leur inspire; les hommes braves et audacieux par l'amour d'un honorable danger dans une cause généreuse : mais, avec ou sans rai-

son, une révolution sera la dernière de toutes les ressources pour les hommes qui pensent et pour les hommes de bien.

Le troisième chapitre des droits établis par ces messieurs, « le droit de nous choisir une forme de gouvernement, » est appuyé au moins aussi peu que les deux premières de leurs prétentions, sur rien de ce qui a été fait à la Révolution.

Dans la fameuse loi du règne de *Charles I*er., le Parlement dit au Roi : « vos sujets ont *hérité* de cette liberté », établissant leurs franchises, non sur des principes abstraits, « comme les droits de l'homme, » mais sur les droits des Anglais, et comme un patrimoine que leurs ancêtres leur avaient transmis.

La même politique anime toutes les lois qui ont été faites, depuis, pour conserver nos libertés. Dans l'acte du roi Guillaume et de la reine Marie, dans le fameux statut de la Déclaration des droits, les deux Chambres ne profèrent pas une syllabe « d'un droit de nous choisir une forme de gouvernement ». Vous verrez que leur seul soin fut d'assurer la religion, les lois et les libertés, qu'ils avaient long-temps possédées, et qui venaient d'être mises en péril.

Cette politique me paraît être le résultat de réflexions profondes, ou plutôt l'heureux effet

qui se fait sentir, quand on suit la nature qui est la sagesse sans la réflexion et au-dessus de la réflexion. Un esprit d'innovation est généralement le résultat d'un caractère égoïste et de vues bornées. Il ne verra pas dans l'avenir sa postérité, celui qui ne voit plus ses ancêtres dans le passé. Par une politique constitutionnelle, d'après le modèle de la nature, nous recevons, nous maintenons, nous transmettons notre gouvernement et nos priviléges, de la même manière dont nous jouissons de notre propriété et de notre vie, et dont nous les transmettons. En adhérant, ainsi, aux principes de nos pères, nous sommes guidés, non par une superstition d'antiquaires, mais par l'esprit d'une analogie philosophique. En adoptant ce principe d'héritage, nous avons donné à nos institutions civiles l'aspect de relations de parenté; confondant la constitution de notre pays avec nos liens domestiques les plus chers; adoptant nos lois fondamentales dans le sein de nos affections de famille; rendant inséparables, et choyant avec la chaleur de toute leur force combinée et mutuellement réfléchie, notre état, nos foyers, nos tombeaux et nos autels.

Par suite du même plan nous avons recueilli bien d'autres avantages immenses, en considérant nos libertés sous le point de vue d'un hé-

ritage. Agissant toujours comme si nous étions en présence de nos ancêtres, l'esprit de liberté qui mène par son essence aux abus et aux excès, est tempéré chez nous par une imposante gravité. Cette idée d'un héritage de liberté nous inspire un sentiment d'une dignité habituelle et innée, qui nous prémunit contre cette insolence de parvenus, la compagne et l'inconvénient presque inévitables de ceux qui sont les premiers possesseurs d'une distinction. Par ce moyen, notre liberté devient une noble [redacted]pendance. Elle prend un aspect vénérable et majestueux. Elle a une généalogie et d'illustres aïeux. Elle a ses écussons, ses bannières, ses armoiries. Elle a sa galerie de portraits, ses inscriptions monumentales, ses fastes, ses devises et ses titres. Nous appelons le respect sur nos institutions civiles, ~~d'après le même principe~~ comme la nature [redacted] nous apprend à révérer les hommes individuellement, à raison de leur âge, et à raison de ceux qui leur ont donné le jour.

Vous auriez pu, si vous l'aviez voulu, profiter de notre exemple et donner à votre liberté recouvrée une dignité analogue. En respectant vos pères, vous eûssiez appris à vous respecter vous-mêmes. Vous n'auriez pas mieux aimé considérer les Français comme un peuple d'hier, comme une nation de gens sans aveu, d'hom-

mes serviles, jusqu'à l'émancipation de 1789. Pour fournir, aux dépens de votre honneur, une excuse à vos apologistes de ce pays-ci, vous n'auriez pas voulu qu'on vous représentât comme la bande de galériens si héroïquement délivrés par le métaphysicien chevalier de la triste figure, avec de justes droits à ce qu'on vous pardonne d'avoir abusé d'une liberté à laquelle vous n'étiez pas accoutumés, et pour laquelle vous n'étiez pas faits. Neût-il pas, mon digne ami, été plus sage de vous faire considérer (ainsi que moi, par exemple, et peut-être moi seul je vous ai toujours envisagés), comme un peuple généreux et noble, long-temps dirigé à votre désavantage par vos sentiments élevés et romanesques de fidélité, d'honneur et de loyauté? N'aurait-il pas été plus sage de faire naître l'opinion que les événements ne vous avaient pas été favorables, mais que ce n'était pas un caractère illibéral ou servile qui avait causé votre asservissement? que dans votre soumission pleine de véritable vertu et de dévouement, vous étiez animés par un principe d'esprit public, et que c'était votre pays que vous adoriez dans la personne de votre Roi? Mais les temps de la chevalerie sont passés. Le siècle du calcul, de l'égoïsme et de la présomption est arrivé; et la gloire de l'Eu-

rope est à jamais éteinte. Français, en suivant de sages modèles, vous auriez donné de nouveaux exemples de sagesse aux deux Mondes. A votre aspect, le despotisme aurait rougi et aurait disparu sur toute la surface de la terre, et vous auriez prouvé que la liberté, non seulement était compatible avec les lois, mais qu'elle pouvait être leur plus ferme auxiliaire, quand elle est bien gouvernée. Vous auriez eu un revenu sans oppression, mais un revenu productif. Vous auriez eu un commerce florissant pour l'alimenter. Vous auriez eu une constitution indépendante, une puissante monarchie, une armée bien disciplinée, un clergé réformé et vénéré de tous les citoyens, une noblesse corrigée, mais pleine d'ardeur, pour diriger votre valeur, non pour l'accabler; vous auriez eu un ordre de communes libéral pour rivaliser avec cette noblesse et pour la recruter; vous auriez eu un peuple protégé, content, laborieux et obéissant, qui aurait su chercher et reconnaître ce vrai bonheur que la vertu peut trouver dans toutes les conditions; dans lequel consiste la réelle égalité morale du genre humain, et non pas dans cette monstrueuse fiction qui, en inspirant de fausses idées et un espoir chimérique à des hommes destinés à marcher dans le chemin obscur d'une vie laborieuse, ne sert qu'à

aggraver et à rendre plus amère cette inégalité réelle qu'elle ne peut jamais faire disparaître ; et que l'ordre de la vie civile établit autant au profit de ceux qu'il doit laisser dans une condition humble, que de ceux qu'il peut élever à un état plus brillant, mais non pas plus heureux.

Calculez vos gains : voyez ce que vous avez gagné à ces spéculations extravagantes et présomptueuses qui ont appris à vos chefs à mépriser tous leurs prédécesseurs et tous leurs contemporains et même à se mépriser eux-mêmes, jusqu'au moment où ils sont devenus réellement méprisables. En suivant ces lueurs trompeuses, la France a acheté des calamités sans déguisement, plus cher qu'aucune autre nation n'a payé les bienfaits les plus marqués. La France a acheté la pauvreté par le crime. La France n'a pas sacrifié sa vertu à son intérêt ; mais elle a abandonné son intérêt pour pouvoir prostituer sa vertu. Toutes les autres Nations ont commencé la construction d'un nouveau Gouvernement, ou la réparation d'un ancien, par établir ou par fortifier un culte religieux quelconque. Tous les autres peuples ont basé la liberté civile sur une morale plus stricte, plus austère et plus mâle. La France, quand elle a secoué les rênes de l'autorité Royale, a doublé la licence d'une

immoralité féroce et d'une insolente impiété ; et a étendu à tous les rangs de l'ordre social, comme si elle communiquait un privilège, ou ouvrait une source salutaire longtemps arrêtée, toute la malheureuse corruption qui était ordinairement la maladie de l'opulence et du pouvoir : voilà un des nouveaux principes d'égalité en France.

La France, par la perfidie de ses Chefs, a complètement avili le ton des représentations salutaires des cabinets Royaux, et les a dépouillées de leurs plus puissantes armes. Elle a sanctifié les sombres et soupçonneuses maximes d'une méfiance tyrannique et a appris aux Rois à trembler à l'idée de ce qu'on appellera désormais les principes plausibles, mais trompeurs, de politiques moraux. Les Souverains considéreront ceux qui leur conseillent de placer une confiance illimitée dans leurs peuples, comme les destructeurs de leurs trônes ; comme des traîtres qui visent à les renverser, en leur faisant admettre, sous de spécieux prétextes, les combinaisons d'hommes audacieux et sans foi. Cela seul (s'il n'y avait rien en outre), cela seul est une calamité irréparable pour vous et pour le genre humain. Souvenez-vous que votre Parlement de Paris dit au Roi, qu'en convoquant les États, il n'avait rien à craindre, si ce n'est l'excès de

leur zèle à pourvoir à la défense du trône. Il est juste que de tels hommes cachent leurs têtes. De telles déclarations tendent à endormir l'autorité; à l'encourager témérairement à s'engager au milieu de tous les périls d'aventureuses innovations; à négliger ces précautions qui distinguent la bienveillance de l'imbecillité, et sans lesquelles personne ne peut répondre de l'effet salutaire d'aucun plan abstrait de Gouvernement ou de liberté. Parce qu'ils ont méprisé ces précautions, ils ont vu la médecine de l'État changée en poison.

Ils ont trouvé leur punition dans leurs succès même. Les lois renversées, les tribunaux détruits, l'industrie sans vigueur, le commerce expirant, le peuple appauvri, quoique personne ne paye le revenu; l'Église pillée sans soulagement pour l'État; toutes les lois divines et humaines sacrifiées à l'idole du crédit public, et la banqueroute nationale, inévitable conséquence de ce funeste système; et, pour courónner tout, les garanties du papier d'un pouvoir nouveau, précaire et chancelant, les garanties du papier décrédité de la fraude appauvrie et de la rapine réduite à la mendicité, offertes comme valeur courante pour soutenir un empire, à la place des deux grands signes reconnus, qui représentent le crédit durable et de convention de l'espèce humaine, et qui disparurent et se

cachèrent dans le sein de la terre d'où ils étaient sortis, quand le principe de la propriété qui les a créés et dont ils sont les représentants, tomba sous une attaque systématique.

Tous ces malheurs étaient-ils nécessaires? Étaient-ils l'inévitable résultat d'une lutte désespérée entre des patriotes audacieux, forcés de se frayer un chemin à travers des flots de sang pour arriver jusqu'aux rives heureuses d'une liberté tranquille? Non, en aucune manière. Les ruines fumantes de la France, à la vue desquelles mon cœur se serre, ne sont pas la suite des ravages d'une guerre civile; elles sont les monuments, bien tristes, mais bien instructifs pour l'homme sage, de la témérité et de l'ignorance, au milieu d'une paix profonde. Ceux qui ont ainsi dissipé le trésor de leurs crimes, n'ont pas versé une seule goutte de *leur* sang pour le pays qu'ils ont ainsi ruiné. Le plus grand sacrifice qu'ils aient jamais fait pour la cause de leur patrie, c'est l'hommage immortel de leurs boucles de souliers, tandis qu'ils couvraient, sans pitié, l'État entier d'un deuil universel. Sans doute, ces habiles élèves d'une philosophie mécanique, pleins de mépris pour le Souverain des Souverains, qui, dans sa sagesse mystérieuse, gouverne le monde et les hommes qu'il a créés, ont appris à considérer la constitution de l'État comme une asso-

ciation que l'on pourrait former et dissoudre selon la fantaisie d'un jour, et dont tout le but serait de faire le commerce du poivre, du tabac ou de la mousseline. Il était réservé à ceux qui, dans leur génie, avaient découvert que la propriété, ainsi que tout le reste, n'est qu'un préjugé, d'assurer au genre humain la destinée des mouches d'un été.

Vous connaissez l'indépendance de mon caractère : vous n'imaginez pas que je veuille borner le pouvoir, l'autorité et les distinctions à la naissance, aux noms et aux titres. Non, Monsieur, Il n'y a d'autre qualification pour gouverner, que la vertu et la sagesse. Quelque part qu'on les rencontre, elles ont, dans quelqu'état, dans quelque condition, dans quelque profession, dans quelque métier qu'elles se trouvent, un passe-port du Ciel pour toutes les places humaines, pour tous les honneurs humains. Malheur au pays qui, par la plus insigne folie, par l'impiété la plus criminelle, repousserait les services du génie et des vertus, civiles, militaires, ou religieuses, qui sont données pour l'honorer et pour le servir ; et qui condamnerait à l'obscurité tout ce qui est formé pour répandre l'éclat et la gloire autour d'un État ! Malheur au pays aussi, qui, donnant dans un extrême opposé, considère une basse éducation, des vues rétrécies, des oc-

cupations mercenaires ou sordides comme le premier titre aux emplois et au commandement! Toutes les carrières doivent être ouvertes, mais non indifféremment à tous les hommes. Aucune sorte de rotation, aucune espèce de nomination par la voie du sort, aucun mode d'élection opérant dans un esprit de rotation ou de tirage de lots, ne peut être salutaire en Gouvernement. Je n'hésite pas à proclamer que la route du pouvoir ne doit pas être rendue trop aisée aux conditions obscures. Si le rare mérite est la plus grande de toutes les raretés, il doit être mis à l'épreuve. Le temple de l'honneur doit être placé sur une éminence. Si la vertu voit les portes du temple s'ouvrir à son approche, n'oublions jamais que ce n'est que par des difficultés que cette même vertu peut être éprouvée.

Avant d'avoir lu le sermon du vénérable prédicateur de la société de la Révolution, je m'étais persuadé que mon pays était libre. J'aimais cette idée, parce qu'elle rendait le toit de mes pères plus cher encore à mon amour. Hélas! Pourquoi faut-il que le Docteur *Price* ait dessillé mes yeux! Ce génie immortel politico-Apostolique a découvert que la Nation Anglaise n'est pas libre. Il est convaincu que l'inégalité dans notre représentation « est une erreur dans notre constitution, si grossière et si palpable, qu'elle

en fait un objet bon, seulement en théorie »; A quoi il joint une note en ces termes : « Qu'est-ce, en effet, qu'une représentation choisie principalementpar le Trésor, et par *quelques* milliers de gens de la *lie* du peuple, que l'on paye généralement pour leurs votes ». Vous sourirez, ici, en observant jusqu'à quel point ils sont conséquents avec eux-mêmes ces défenseurs du peuple, qui, lorsqu'ils ne sont pas sur leurs gardes, traitent la partie plus humble de la communauté avec le plus profond mépris, tandis qu'en même-temps, ils prétendent en faire les dépositaires de toute l'autorité. Je fatiguerais votre attention, si je voulais vous faire remarquer toutes les ruses, toutes les supercheries de tout genre qui sont cachées sous des formes de langage générales et équivoques.

Ces Messieurs se glorifient d'être systématiques; et ce n'est pas sans raison. Ils doivent donc regarder ce défaut grossier et palpable de notre représentation, non pas seulement comme un vice en lui-même, mais comme un fait qui rend notre Gouvernement absolument illégitime et le transforme en une complète usurpation. Une autre Révolution, pour se débarrasser de ce Gouvernement illégitime et usurpé, serait, à coup sûr, bien susceptible de justification; sinon absolument nécessaire. Véritablement, leurs

principes, si vous les examinez bien, tendent à bien autre chose qu'à altérer le mode d'élection de la Chambre des Communes ; car, s'il faut indispensablement une représentation on un choix populaire pour légitimer tout Gouvernement, la Chambre des Pairs est, tout-d'un-coup, déclarée bâtarde et corrompue. Cette chambre ne représente le peuple ni en forme ni en apparence. La couronne est dans une aussi mauvaise position. C'est en vain que la couronne voudrait s'étayer contre ces Messieurs de l'autorité de ce qui a été fait à l'époque de la Révolution. La Révolution devant laquelle la Couronne en appelle en dernier ressort pour établir son titre, n'a elle-même point de titre d'après le système de ces Messieurs. La Révolution, selon leur théorie, n'a pas de bases plus solides que nos présentes formes de Gouvernement, puisqu'elle a été faite par une Chambre des Pairs *qui se représentait toute seule*, et par une Chambre des Communes, exactement pareille à celle que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire, comme ils l'appellent, par une pure représentation pour rire.

Loin de moi la pensée de nier en théorie, bien loin de mon cœur encore la volonté barbare de refuser (si j'avais le pouvoir de donner ou de refuser) les droits *reels* des hommes. En niant leurs fausses prétentions de droits

je ne veux pas attaquer ceux qui sont réels ; ceux que leurs prétendus droits détruiraient de fond en comble. Si la société civile est faite pour l'avantage de l'homme, tous les avantages pour lesquels elle est établie deviennent le droit de l'homme. C'est une institution bienfaisante, et la loi elle-même n'est que la bienfaisance agissant d'après une règle. Les hommes ont le droit de vivre d'après cette règle ; ils ont le droit d'obtenir justice, comme entre semblables, soit que leurs semblables exercent des fonctions politiques, soit qu'ils n'aient que des occupations ordinaires. Ils ont droit à tous les produits de leur industrie, et à tous les moyens de la faire fructifier. Ils ont droit aux acquisitions de leurs pères ; ils ont droit de protéger leurs enfants ; ils ont droit à instruction dans la vie, à consolation dans la mort. Dans cette communauté, l'égalité des droits de tous les hommes est *vraie* ; c'est l'égalité des objets auxquels ils ont tous des droits égaux, qui est *fausse*. Celui qui n'a que cinq sous dans la communauté, a un aussi bon droit à ses cinq sous, que l'homme qui a trente mille livres dans cette même communauté, a droit à ses trente mille livres ; mais, avec ses cinq sous, il n'a pas droit à un dividende égal, dans le produit de la mise réunie.

Si la société civile est le résultat d'une convention, cette convention doit être sa loi. Cette convention doit limiter et modifier toutes les constitutions diverses qui sont formées sous son empire. Toute espèce de pouvoir législatif, judiciaire, exécutif, est formé par elle. Aucune sorte d'autorité ne saurait avoir d'existence dans un autre état de choses ; et comment des hommes peuvent-ils réclamer sous l'empire des conventions d'une société civile, des droits qui ne supposent seulement pas son existence? Des droits qui sont absolument incompatibles avec elle ? Quel est le premier motif, le premier but de la société civile, le but qui est en même-temps sa règle fondamentale ? *Que personne ne doit être juge dans sa propre cause.* Par-là, chacun s'est tout-à-coup dépouillé du premier droit fondamental de l'homme pris hors de l'état de société, c'est-à-dire, de juger lui-même et de prendre en main sa propre cause. L'homme abdique le droit de se gouverner lui-même. Il renonce au droit de se défendre lui-même, la première loi de la nature. Les hommes ne peuvent pas jouir, à-la-fois, des droits de l'homme pris dans l'état de nature et des droits de l'homme pris dans l'état de société. Pour assurer la justice, il renonce au droit de déterminer de quel côté est la justice sur les points qui sont le

plus essentiels pour lui. Pour s'assurer une part de liberté, il fait un dépôt sacré de la sienne toute entière par une capitulation solennelle.

Les Gouvernements ne sont pas faits en vertu de droits naturels. Les Gouvernements sont un moyen inventé par la sagesse des hommes pour pourvoir aux besoins de l'humanité. Les hommes ont droit d'attendre que cette sagesse pourvoie à ces besoins. Parmi ces besoins on doit compter la nécessité, pour la société, d'un frein suffisant, opposé aux passions des hommes. La société veut non seulement que les passions des individus soient maîtrisées, mais encore que, dans la masse et dans l'ensemble du corps social, aussi bien que dans les individus, les inclinations des hommes soient fréquemment contrariées, leur volonté à chaque instant domptée, et leurs passions vaincues.

Ce résultat ne peut être obtenu que par un pouvoir tiré d'elle-même, et qui ne soit pas, dans l'exercice de ses fonctions, soumis à cette volonté et à ces passions qu'il doit réprimer et abattre à ses pieds. Dans ce sens, les entraves des hommes, de même que leurs libertés, doivent être comptées parmi leurs droits. Mais, comme les libertés et les restrictions subissent les mêmes variations que les temps et les circonstances, et sont susceptibles d'une infinité

de modifications, rien n'est plus contraire à la sagesse et au bon sens, que d'en faire un système abstrait et une règle fixe, et de discuter sur ce principe.

Du moment que vous retranchez quoi que ce soit des droits des hommes, dans toute leur étendue, à se gouverner chacun individuellement, et que vous souffrez qu'on mette une limite artificie le à ces droits, dès-lors, l'organisation toute entière de Gouvernement devient une considération de convenance.

La science de former une communauté nationale ne s'apprend pas *à priori*. Il arrive que les plans les plus plausibles, avec les commencements les plus riants, n'offrent au résultat, que la honte et le deuil. En Gouvernement, il est souvent des causes obscures et cachées, que l'œil dédaigne d'examiner, et qui font bientôt l'adversité ou la prospérité des états. L'art de gouverner est donc une science qui demande de l'expérience et de la pratique, plus, peut-être, que le plus vaste génie ne peut en acquérir dans tout le cours d'une vie laborieuse, et ce n'est qu'avec une précaution infinie que quelque homme que ce soit doit risquer de démolir un édifice qui a rempli, à un degré tolérable, pendant des siècles, le but commun de la société, ou de le rebâtir, sans avoir devant ses yeux des

modèles d'une utilité éprouvée. Les objets de la société sont complexes, et dans cette masse immense et compliquée que forment les passions et les intérêts de l'humanité, les droits primitifs de l'homme subissent tant de modifications qu'il devient absurde de parler de ces mêmes droits, comme s'ils étaient encore dans leur simplicité primitive.

Les prétendus droits de ces hommes à théories sont tous extrêmes, et plus ils sont vrais en métaphysique, plus ils sont faux en morale et en politique. La société ne veut point de droits qui ne soient en harmonie avec la vertu, et avec la première de toutes les vertus, la prudence. Les hommes n'ont point de droits à ce qui n'est pas raisonnable, à ce qui n'est pas propre à assurer leur bien-être ; car, bien qu'un écrivain ait dit « *liceat perire poetis* », quand l'un d'eux, de sang-froid, se précipita dans les flammes d'un volcan en éruption, *ardentem frigidus Ætnam insiluit* », je regarde cette partie de plaisir plutôt comme une licence poétique sans excuse, que comme une des franchises du Parnasse.

Trente millions d'hommes, dites-vous, doivent l'emporter sur cent mille : rien de plus juste, si la constitution d'un état est un problême d'arithmétique; rien de plus naturel quand la

lanterne est là pour l'appuyer. Mais rien de plus faux aux yeux de l'homme sage et de l'homme de bien. La volonté de trente millions d'hommes et les intérêts de trente millions d'hommes sont rarement d'accord ensemble.

Ce genre de sermons anniversaires, auxquels une grande partie de ce que j'écris se rapporte, si ces gens-là n'ont pas honte de suivre leur route, les privera des bienfaits de la Révolution qu'ils rappellent. Je vous avoue, Monsieur, que je n'ai jamais aimé ces bavardages perpétuels de plaintes et de résistance et de révolutions, et cette habitude de faire de la médecine de l'État son pain quotidien. N'est-ce pas avaler périodiquement des doses de sublimé corrosif, et prendre coup-sur-coup force cantharides pour se provoquer à l'amour de la liberté ?

Presque tous les fougueux républicains de mon temps, sont devenus, bientôt les courtisans les plus commodes, les mieux dressés, les plus complaisants.

Ces gens à sophismes et à systèmes sont tellement enivrés de leurs théories des droits de l'homme, qu'ils n'ont plus la moindre idée de sa nature. J'aurais cru, mon digne ami, que le bourreau de Paris, maintenant qu'on lui a donné son rang et ses armes dans le blason des droits

des hommes, serait trop intimement pénétré du sentiment de sa nouvelle dignité, trop généreux, trop galant homme pour exercer comme il l'exerce l'administration de son *pouvoir exécutif*.

N'admirez-vous pas l'esprit qui anime le fameux sermon de la *Société de la Révolution*? Complots, assassinats, guerre civile, semblent à ces messieurs un prix trivial pour obtenir une Révolution. Une réforme effectuée en épargnant le sang anglais, une liberté sans crimes paraissent sans goût à leur palais. Il faut un grand changement de scène, il faut un magnifique effet de théâtre, il faut un grand spectacle pour réveiller l'imagination tombée dans une léthargie avilissante, en jouissant nonchalamment de soixante ans de sécurité et du repos unanime de la publique prospérité. Le prédicateur trouve tout cela dans la Révolution française ; il sent tout son être se ranimer de toute la chaleur de la jeunesse : son enthousiasme augmente à chaque pas ; et, à sa péroraison, il est tout en feu. Alors mesurant les distances à vol d'oiseau, du haut de sa chaire, il découvre la terre promise et s'écrie dans un transport tout divin : « Quelle époque! Quels événements! O mon Dieu, je te rends grâces de m'avoir laissé

vivre jusqu'à ce jour ; je pourrais dire aussi, Seigneur, *maintenant laisse ton serviteur partir en paix, car mes yeux ont vu ta délivrance ;* j'ai vécu pour voir les *droits des hommes* mieux entendus que jamais ; j'ai vécu pour voir une sage liberté établie sur les ruines de la superstition et de l'erreur ; j'ai vécu pour voir trente millions d'hommes, las d'être esclaves, créer le plus beau, le plus heureux des Gouvernements».

Avant d'aller plus loin, je dois remarquer que le docteur *Price* semble donner trop de valeur aux grandes acquisitions de lumières qu'il répand sur ce siècle ; celui qui vient de s'écouler me paraît avoir été tout aussi éclairé.

Le docteur *Price*, quand il parle comme s'il avait fait une découverte, ne fait que suivre un modèle plus ancien. Au commencement du procès du Roi Charles, un précurseur, le docteur *Peters*, à la conclusion d'une grande prière dans la chapelle Royale à *Whitehall* (il avait bien choisi sa place pour ce triomphe) dit « J'ai prié et prêché pendant vingt ans, et à présent je puis dire avec Siméon, *Seigneur, maintenant laisse ton serviteur partir en paix, car mes yeux ont vu ta délivrance* (*). *Peters*

(*) Procès du Roi. Vol. II, pag. 360.

n'obtint pas la récompense de sa prière, car il ne quitta cette terre ni si vîte qu'il le demandait, ni en paix. Il fut immolé (j'espère que le même sort n'attend pas ses imitateurs), il fut immolé en sacrifice au triomphe dont il ouvrit la marche comme Pontife.

C'est un prédicateur de l'Évangile qui profane cette belle et prophétique exclamation, le divin *Nunc dimittis*, (qui célébra la première présentation de notre Sauveur dans le temple), et c'est lui qui l'applique à toutes les horreurs les plus affligeantes qui ayent jamais souillé les pages de l'Histoire! Il l'applique à des actes hideux, plus dignes des peuplades des sauvages de l'Amérique faisant leur entrée à *Onondago*, après quelques uns des meurtres qu'ils appellent leurs victoires, et menant dans des huttes toutes tapissées de *scalpels* et de crânes leurs prisonniers accablés d'outrages et mutilés par des *squahs* aussi féroces que leurs odieux maris eux-mêmes; plus dignes, dis-je, de ces barbares énivrés de sang, que d'une nation martiale et civilisée (*).

(*) Je dois ici vous renvoyer à une lettre écrite, au sujet des événements dont le prédicateur remercie le Ciel, par un des membres les plus éclairés, les plus

Mon ami, ma lettre est déjà bien longue, quoique le sujet demande encore beaucoup de

---

vertueux et les plus éloquents de l'assemblée nationale, un des plus actifs et des plus zélés réformateurs de l'Etat.

Extrait de la seconde lettre de M. de Lally-Tollendal à un ami.

« Parlons du parti que j'ai pris; il est bien justifié dans ma conscience. Ni cette ville coupable, ni cette assemblée plus coupable encore ne méritent que je me justifie; mais j'ai à cœur que, vous, et les personnes qui pensent comme vous, ne me condamniez pas. Ma santé, je vous jure, me rendait mes fonctions impossibles; mais, même en les mettant de côté, il a été au-dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur que me causaient tant d'attentats impunis, ce sang, ces têtes, ces perfides janissaires, ces assassins insolents, ce Roi et cette Reine esclaves, ces femmes cannibales, ce cri de *tous les Évêques à la lanterne*, quand le Roi entre dans sa Capitale avec deux Évêques de son Conseil dans sa voiture, *un coup de fusil* que j'ai vu tirer dans un *des carrosses de la Reine*, M. Bailly appelant cela *un beau jour*, l'assemblée ayant froidement déclaré le matin qu'il n'était pas de sa dignité d'aller toute entière environner le Roi; M. Barnave riant avec M. Mirabeau, quand des flots de sang coulaient de toutes parts; le vertueux Mounier échappant par miracle à vingt assassins qui avaient voulu faire de sa tête un trophée de plus.

Voilà ce qui me fit jurer de ne plus mettre le pied dans cette caverne d'anthropophages, où, depuis six semaines ma voix était étouffée. Moi, Mounier, tous les honnêtes gens n'avions plus qu'à en sortir; aucune crainte

développement : je suis convaincu qu'il y a des hommes de talent parmi les chefs populaires de l'assemblée nationale : quelques uns d'entr'eux déployent de l'éloquence dans leurs discours et dans leurs écrits ; mais l'éloquence peut exister sans un degré égal de sagesse. Quand je parle d'habileté, il faut que je distingue. Ce qu'ils ont fait pour soutenir leur système annonce autre chose que des hommes ordinaires. Dans le système en lui-même, j'avoue que je ne puis découvrir rien qui me paraisse l'ouvrage d'un esprit sage et éclairé, ni même de la prudence la plus commune. Leur but partout semble avoir été d'éluder la difficulté : la gloire du génie est de marcher à la rencontre des obstacles et d'en triompher, pour se faire ensuite, de la première difficulté vaincue, un instrument capable d'assurer ses nouvelles conquêtes. La difficulté est

---

ne s'est approchée de mon cœur : j'avais reçu sur la route, de la part de ce peuple, des applaudissemens, des acclamations dont d'autres auraient été flattés, et qui m'ont fait frémir. C'est à l'indignation, c'est à l'effroi c'est aux convulsions physiques que le seul aspect du sang, du carnage de mes concitoyens, me fait éprouver, que j'ai cédé. Ils me proscriront, ils confisqueront mes biens ; je labourerai la terre et je ne les verrai plus. Voilà ma consolation, voilà ma justification. Vous pourrez la lire la montrer, la laisser copier ».

pour nous un maître sévère, établi par l'ordre supérieur d'un législateur paternel qui nous connaît mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes, et nous aime mieux aussi. *Pater ipse colendi haud facilem esse viam voluit.* Celui qui lutte avec nous, trempe notre être, donne de l'élasticité à nos nerfs, et nous fournit par l'adresse de nouvelles armes. Notre antagoniste provoque nos succès. Quand on a combattu la difficulté, on ne peut être superficiel. C'est la nonchalance, c'est la lâcheté, et cet amour honteux de ces facilités trompeuses, de ces détours et de ces biais dignes d'escamoteurs par lesquels on croit couper court partout, qui a créé des Gouvernements arbitraires sur tant de points du Globe. C'est ainsi qu'on a créé des Monarchies arbitraires ; c'est ainsi que l'on vient de créer une République arbitraire. Ils croyent remplacer la sagesse par la force. Qu'ils se détrompent. Vous croyez échapper aux difficultés que vous n'avez qu'éludées ; non, vous dis-je ; vous les retrouverez dans votre marche : elles se multiplient, elles se hérissent sur votre passage ; et vous vous perdrez dans ce labyrinthe où vous vous êtes jetés sans prévoyance.

A entendre une misérable poignée de libellistes athées et de stupides aventuriers parler

de l'ancienne monarchie, ne dirait-on pas qu'ils parlent des malheureux habitants de la Perse, pillés et massacrés par le féroce Thamas-Kouly-Kan? Était-ce donc là la situation de la France?

C'est son inaptitude à lutter avec la difficulté qui a obligé l'assemblée arbitraire de la France à commencer ses plans de réforme en abolissant et en détruisant tout. Mais, est-ce donc en détruisant et en abattant que l'on déploye son habileté? Cette tâche est aussi bien à la portée de votre populace, et il n'est pas besoin d'assemblées pour l'accomplir. L'intelligence la plus bornée, la main la plus grossière est plus qu'il n'en faut pour un pareil travail. La rage et la frénésie abattront plus en une demi-heure, que la prudence, la raison et la prévoyance ne peuvent bâtir en cent ans. Les erreurs et les défauts des vieux établissements sont visibles et palpables : il ne faut pas grande science pour les indiquer; et, avec un pouvoir absolu, il ne faut qu'un mot pour abolir vice et établissement à la fois. La même disposition paresseuse mais turbulente qui en même temps chérit l'oisivité et hait le repos, dirige ces grands hommes d'État, quand il faut remplacer ce qu'ils ont détruit. Faire exactement le contraire de ce qu'ils ont vu est tout aussi aisé que de détruire. Aucun obstacle ne se présente pour ce qui n'a

jamais été essayé, et c'est alors qu'on a le champ ouvert pour braver la critique.

Conserver et réformer en même temps est tout autre chose : n'avancer qu'avec un guide sûr, et une énergie à toute épreuve, voilà la vraie sagesse. Ce que vos politiques prennent pour les marques d'un génie hardi et entreprenant, je n'y vois que la preuve d'une déplorable inexpérience. En se hâtant toujours, en n'agissant qu'avec violence, ils tombent aveuglément dans les pièges des plus obscurs aventuriers, des charlatans les plus ignorants. Vos législateurs semblent s'être formé une opinion de toutes les professions et de tous les rangs, dans les déclamations et les bouffonneries d'écrivains satiriques qui seraient tout stupéfaits de voir qu'on prend leurs propres descriptions au pied de la lettre. C'est une vérité incontestable que les hommes qui s'occupent à chercher et à découvrir des fautes, ne sont pas propres à réformer, parce que non-seulement ils ne sont point habitués aux modèles du beau et du bon, mais encore ils finissent par être incapables de les contempler avec plaisir. L'excès de leur haine pour le vice ne leur laisse plus assez d'amour pour les hommes. Il n'est donc pas étonnant qu'ils ne soyent guère propres à les servir. De là vient cette rage de tout abattre.

C'est ainsi qu'ils se guident sérieusement sur de purs paradoxes que des écrivains éloquents n'ont mis en avant que pour exciter la surprise et l'attention. Cicéron nous peint des couleurs les plus piquantes, Caton s'efforçant d'agir comme homme d'État d'après les paradoxes de l'école qui servaient à exercer l'esprit des jeunes élèves de la philosophie de Zénon. M. *Hume* m'a dit tenir de Rousseau lui-même le secret de ses principes de composition. Cet observateur si fin et si bizarre en même-temps avait senti que, pour frapper et intéresser le public, il faut du merveilleux ; que le merveilleux des Païens et de la Mythologie avait, depuis long-temps, perdu son effet ; que les géants, les magiciens, les fées et les héros de romans qui vinrent ensuite, avaient épuisé la portion de crédulité qui appartenait à leur siècle ; que maintenant il ne restait plus à un écrivain qu'une espèce de merveilleux à l'aide duquel il lui était encore possible de produire plus d'effet que jamais, quoique dans un autre genre ; c'est-à-dire, le merveilleux dans la vie, dans les manières, dans les caractères, et dans des situations extraordinaires, amenant des coups de théâtre nouveaux et inattendus en politique et en morale. Je suis convaincu que, si Rousseau vivait, il reculerait d'horreur en voyant la fré-

nésie pratique de ses admirateurs, qui, dans leurs paradoxes, se montrent imitateurs serviles ; et, dans leur incrédulité même, découvrent une foi aveugle.

Les hommes qui entreprennent de grandes choses, même régulièrement, doivent nous donner des raisons de leur présumer de l'habileté. Mais le médecin de l'État, qui, non content de guérir les maladies veut encore régénérer la constitution de l'État, doit nous montrer un génie bien rare. Il faut qu'ils déploient une sagesse bien peu commune, ceux-là qui ne veulent point recevoir de leçons de l'expérience, qui ne veulent suivre aucun modèle. Ce génie, cette sagesse, où sont-ils ? Je vais passer en revue (aussi brièvement que le sujet le permet) ce que l'Assemblée a fait d'abord pour la constitution de la législature ; ensuite pour celle du pouvoir exécutif ; puis pour celle de la judicature ; ensuite pour le modèle de l'armée ; et, enfin, pour le système financier ; afin de voir si nous pouvons découvrir, dans aucune partie de leurs plans, la prodigieuse habileté, qui seule peut justifier les chefs d'une entreprise aussi hardie dans la supériorité qu'ils s'attribuent sur l'humanité. C'est, sans doute, dans le modèle de la partie souveraine et dominante de cette nouvelle république que nous

devrions nous attendre à trouver tout le développement de leur habileté. C'est ici qu'il fallait prouver ses titres à de si orgueilleuses prétentions. Pour le plan en lui-même, et pour les raisons sur lesquelles il est basé, je me reporte aux journaux de l'Assemblée du 29 septembre 1789, et aux mesures qui ont suivi et qui l'ont altéré. Autant que je puis voir clair dans une matière un peu confuse, la substance du système reste la même. Le peu de remarques que je ferai ne s'appliqueront qu'à son esprit, sa tendance, et j'envisagerai, en même-temps, s'il est bien calculé pour établir un gouvernement populaire, comme ils prétendent appeler le leur, approprié de tout point au but pour lequel sont faits tous les Gouvernements, et, en particulier, un pareil Gouvernement. En même-temps je me propose de considérer [redacted] comment il quadre avec ses propres principes, en eux-mêmes. Les vieux établissements sont éprouvés par leurs effets. Si les peuples sont heureux, unis, riches, et puissants, nous présumons le reste. Là où nous observons de bons effets, nous concluons que la cause qui les produit est bonne. Dans les vieux établissements, divers correctifs ont été trouvés quand ils s'écartent de la théorie : ils sont le résultat d'une foule de nécessités et de mesures commandées. Ils

n'ont pas emprunté le secours de la théorie ; c'est la théorie qui dérive d'eux. En eux, nous voyons souvent le but le mieux atteint, alors même que le moyen semble le plus en contradiction avec ce que nous pouvons imaginer qu'était le plan primitif. Les moyens enseignés par l'expérience peuvent être mieux adaptés à un but politique que ceux qui avaient été combinés dans le premier projet. Ils réagissent sur la constitution primitive, et améliorent souvent le plan dont ils paraissaient s'être écartés. Je crois que l'on peut citer la constitution de la Grande-Bretagne comme un exemple vivant de ce que j'avance. Au pis aller, on tient compte des erreurs et des déviations de tout genre, et le vaisseau n'est pas arrêté dans sa marche. Il en est ainsi des vieux établissements : mais, dans un système neuf, dans un système de pure théorie, on a droit d'attendre que tous les moyens soient présentés pour répondre au but.

Les architectes, en France, balayant comme des décombres tout ce qu'ils ont rencontré, et, à l'instar des jardiniers du même pays, faisant de tout un exact niveau, veulent faire reposer toute la législature locale et générale sur trois bases de trois différentes espèces ; l'une géométrique, l'autre arithmétique, et la troisième financière, en appelant la première la base de

territoire, la seconde la base de population, et la troisième la base de contribution. Pour accomplir le premier de ces projets, ils divisent leur pays en quatre-vingt-un morceaux, régulièrement carrés, de dix-huit lieues en dix-huit lieues. Ces larges divisions sont appelées *Départements*, qu'ils partagent carrément en dix-sept-cent-vingt districts, appelés *Communes*, lesquelles ils subdivisent encore carrément en districts moindres appelés *Cantons* faisant un total de 6,400. Au premier coup-d'œil, cette base géométrique ne présente pas grand'chose à admirer ou à blâmer. Elle ne demande pas grand talent législatif. Pour un pareil plan il ne faut qu'un arpenteur avec son graphomètre et sa chaîne. Dans l'ancienne division du pays, divers accidents, à diverses époques, et le flux et le reflux de différentes propriétés, de différentes juridictions, établissent les limites. Ces limites ne furent certainement pas la suite d'un système fixe. Elles étaient sujettes à quelques inconvénients; mais ces inconvénients, l'usage y avait trouvé des remèdes, et l'habitude faisait qu'on s'y prêtait et qu'on les supportait patiemment. Dans ces nouvelles organisations et semi-organisations faites d'après le système d'Empedoches et de Buffon, et non d'après aucun principe politique, il est impossible qu'il ne s'élève

pas une multitude innombrable d'inconvénients locaux, auxquels les hommes ne sont point habitués, mais par-dessus lesquels je passe, parce que, pour les spécifier, il faudrait avoir une connaissance locale du pays, que je n'ai pas.

Quand ces hommes d'état arpenteurs vinrent à examiner leur ouvrage, ils s'aperçurent bientôt qu'en politique, ce qu'il y a de plus trompeur, c'est une démonstration géométrique. Ils eurent alors recours à une autre base (ou plutôt à un autre arc-boutant) pour soutenir l'édifice qui chancelait sur des fondations chimériques. Il était évident que la bonté du sol, le nombre des habitants, leur richesse et la quantité de leurs contributions apportaient de telles variations entre carrés et carrés, que toute espèce d'arpentage devenait ridicule comme indication du pouvoir dans la communauté, et l'égalité en géométrie la plus inégale de toutes les mesures dans la distribution des hommes. Toutefois ils ne purent y renoncer. Mais divisant leur représentation politique et civile en trois parties, ils allouèrent une de ces parties à la mesure carrée, sans faire un seul calcul pour s'assurer si cette proportion territoriale de représentation était bien assignée et devait être en effet le tiers. Après avoir toujours donné à la géométrie cette part (d'un tiers pour son douaire)

par politesse, je suppose, envers cette sublime science, ils laissèrent les deux autres parts pour que les autres intéressées, la population et la contribution, se battîssent à qui l'aurait.

Quand ils en vinrent à la population, ils ne trouvèrent point les mêmes facilités que dans le vaste champ de leur géométrie. Ici leur arithmétique se trouva face-à-face avec leur métaphysique. S'ils s'en étaient tenus à leurs principes métaphysiques, le procédé arithmétique serait bien simple. Les hommes, d'après eux, sont strictement égaux, et ont des titres à des droits égaux dans leur propre Gouvernement. Chaque tête, d'après ce systême, aurait son vote, et chaque homme voterait directement pour la personne qui devrait le représenter dans la législature. « Mais doucement. — Procédons régulièrement. — Pas encore ». Ce principe métaphysique auquel, loi, coutume, usage, politique, raison, devaient céder, doit céder lui-même à leur bon plaisir. Il doit y avoir bien des degrés et plusieurs sortes d'étages, avant que le représentant ne puisse venir en contact avec celui qui l'a constitué. Il y a plus, ces deux personnes, comme nous allons bientôt le voir, ne devront avoir aucune espèce de rapport ensemble. D'abord, les votants dans le canton, qui composent ce qu'ils appellent *assemblées primaires*, doivent

avoir *qualité* pour voter. Quoi, qualité pour voter, dites-vous ? et les immortels droits de l'homme ? — Oui ; mais ce ne sera pas grand'chose que cette qualité requise pour voter : notre injustice ne sera guère oppressive ; tout bonnement la valeur locale de trois journées de travail payée au public. — Ah ! ce n'est pas bien effrayant, j'en conviens, pour toute autre chose que le renversement complet de votre principe d'égalisation. Comme qualité pour voter, on pouvait aussi-bien s'en passer ; car il n'en dérive aucun des avantages qu'on se propose en établissant qu'il faut qualité pour voter ; et, d'après vos idées vous vous trouvez exclure par-là et rayer de la liste des votants l'homme de toute la communauté dont l'égalité naturelle a le plus besoin de protection et de défense ; je veux dire l'homme qui n'a rien autre chose que son égalité naturelle pour lui servir de garde. Voilà que, par une dérision barbare, vous ordonnez à l'homme qui manque de tout, d'acheter le droit que vous lui aviez dit que la nature lui avait donné gratuitement lors de sa naissance, et dont aucune autorité sur toute la surface de la terre ne pouvait le priver légitimement.

Ainsi donc vous qui vous donnez pour les ennemis jurés des priviléges, voilà que vous établissez, dès vos premiers pas, une aristocratie

tyrannique contre l'homme qui ne peut pas aller jusqu'à la hauteur de votre marché, comme par hostilité directe contre lui.

La gradation continue. Ces Assemblées primaires du *Canton* nomment des Députés pour la Commune, un pour deux-cents habitants ayant les qualités requises. Voilà le premier intermédiaire mis entre l'électeur primaire et le représentant législatif; et ici l'on rencontre un nouveau péage institué pour taxer les droits de l'homme d'une autre sorte de qualités requises; car nul ne peut élire pour la Commune, s'il ne paye le montant de dix journées de travail. Et nous n'avons pas encore fini. Il y aura encore une autre gradation. Ces *Communes* choisies par le *Canton*, choisissent, à leur tour, pour le Département; et les Députés du *Département* choisissent leurs Députés pour l'Assemblée Nationale. Et voici encore une autre espèce de qualités requises, aussi absurde que tout le reste. Tout Député à l'Assemblée Nationale doit payer, en contribution directe, la valeur d'un marc d'argent. De toutes ces barrières de qualités requises nous ne devons avoir qu'une même opinion; c'est qu'elles sont impuissantes pour assurer l'indépendance; fortes seulement pour détruire les droits de l'homme.

Dans toute cette opération, qui, dans ses

éléments fondamentaux affecte de ne considérer *la population* que d'après un principe de droit naturel, on remarque une attention manifeste pour la *propriété*, qui, toute juste et toute raisonnable qu'elle est d'après d'autres plans, est, d'après le leur, tout-à-fait intolérable.

Quand ils arrivent à leur troisième base la base de contribution, c'est alors que nous découvrons qu'ils ont encore plus complètement perdu de vue leurs droits de l'homme; cette dernière base repose *entièrement* sur la propriété. Par-là se trouve admis un principe, totalement différent de l'égalité des hommes, et entièrement incompatible avec cette égalité; mais ce principe n'est pas plutôt admis, que, (comme à l'ordinaire) il est renversé; et ce n'est pas du tout (comme nous le verrons tout-à-l'heure) ce n'est en aucune façon, pour rapprocher du niveau de la nature l'inégalité de la richesse que ce principe est renversé à son tour. Non, bien loin delà. La portion additionnelle dans la troisième part de la représentation (part réservée exclusivement pour la contribution plus élevée), ils font en sorte qu'elle regarde le *district* seulement, et non pas les individus dans le district qui payent. Il est aisé de s'apercevoir, par la direction de leurs raisonnements, combien ils ont été embarrassés par

leurs idées contradictoires des droits de l'homme et des priviléges de la richesse. Le Comité de Constitution admet qu'ils sont entièrement incompatibles, ou dit l'équivalent. « La relation, à l'égard des contributions, est sans aucun doute *nulle*, (disent-ils) quand la question est sur la balance des droits politiques comme entre individu et individu ; sans quoi l'*égalité personnelle serait détruite*, et il s'établirait une *Aristocratie des riches*. Mais cet inconvénient disparaît entièrement quand la relation proportionnelle de la contribution est seulement considérée dans les *grandes masses*, et est uniquement entre province et province : dans ce cas, elle ne sert qu'à former une juste proportion réciproque entre les villes, sans altérer les droits personnels des citoyens ».

Ici le principe de *contribution*, comme prise entre homme et homme, est réprouvé comme *nul*, et destructif de l'égalité ; et aussi comme pernicieux ; parce qu'il mène à l'établissement d'une *Aristocratie des riches*. Toutefois il ne faut pas l'abandonner, et le moyen de se débarasser de la difficulté est d'établir l'inégalité comme entre département et département, laissant tous les individus dans chaque département sur le pied d'une parité exacte. Observez que cette parité entre individus avait été détruite auparavant quand

on établit les qualités requises pour voter dans les départements ; et il ne semble pas, d'ailleurs, bien important de savoir si c'est par masses ou individuellement qu'on porte atteinte à l'égalité des hommes. Il serait par trop fort d'aller dire à un homme jaloux de son égalité, que l'électeur qui vote pour trois membres, jouit des mêmes franchises et des mêmes privilèges que celui qui vote pour dix. Maintenant envisageons les choses sous l'autre point de vue, et supposons que leur principe de représentation d'après la contribution, c'est-à-dire, d'après la richesse, soit bien imaginé, et qu'il soit même une base indispensable pour leur république. Dans cette troisième base ils déclarent que la richesse doit être respectée, et que la justice et la politique exigent également qu'elle donne aux hommes, d'une manière ou de l'autre, droit à une part plus considérable dans l'administration des affaires publiques ; on peut voir maintenant comment l'Assemblée a pourvu à la prééminence ou même à la ~~sécurité des~~ sûreté des riches, en conférant, en vertu de leur opulence, au district auquel ils appartiennent cette part plus considérable de pouvoir qui leur est refusée à eux personnellement. J'admets sans difficulté (il y a plus, je le poserais en principe et en ferais une règle fondamentale) que,

dans un gouvernement Républicain, qui a une base démocratique, les riches ont besoin d'une garantie additionnelle plus forte que celle qui leur est nécessaire dans les gouvernements Monarchiques. Ils sont exposés à l'envie, et, par l'envie, à l'oppression. D'après le plan actuel, il est impossible de deviner quel avantage il leur revient de la préférence Aristocratique sur laquelle la représentation inégale des masses est fondée. Si les auteurs de ce plan voulaient faire une faveur aux riches par égard pour leur contribution, ils auraient dû conférer le privilège soit au riche individuellement, soit à quelque classe formée de personnes riches, (comme l'Histoire nous rapporte que fit *Servius Tullius* dans les premiers temps de la constitution de Rome) parce que la rivalité entre le riche et le pauvre n'est pas une lutte entre corporation et corporation, mais un concours entre hommes et hommes. Le plan remplirait mieux le but s'il était retourné en sens inverse; de telle sorte que les votes des masses devinssent égaux, et que les votes dans chaque masse fûssent proportionnés à la propriété.

Supposons qu'un seul homme dans le district (c'est une supposition bien aisée) contribue autant que cent de ses voisins. Il n'a qu'un seul vote à leur opposer. S'il n'y avait qu'un seul

représentant pour la masse, au moment de voter pour ce seul représentant, ses voisins pauvres seraient contre lui cent contre un. Voilà qui n'est pas trop bon. Mais on l'en dédommagera. Et comment? Le district, en vertu de la richesse de cet individu, choisira dix membres, dites-vous, au lieu d'un : c'est-à-dire, qu'au moyen de ce qu'il paie une très-forte contribution il a le bonheur ineffable d'être battu au concours, dans la proportion de cent contre un, par les pauvres pour l'élection de dix représentants, au lieu d'être battu exactement dans la même proportion pour l'élection d'un seul membre. Au fait, au lieu de trouver son profit à cette quantité supérieure de représentation, l'homme riche est soumis à une rigueur de plus. L'accroissement de la représentation dans sa province donne des armes à neuf personnes de plus pour cabaler et intriguer contre lui, et pour flatter le peuple à ses dépens et exciter par toutes sortes d'adulations ses voisins pauvres à l'opprimer. Par ce moyen on présente à une multitude composée des derniers rangs de la société l'appât d'un salaire de dix-huit livres par jour (objet immense pour cette sorte inférieure de gens) outre le plaisir de résider à Paris et de participer au gouvernement du Royaume. Plus les objets de l'ambition sont multipliés et devien-

nent démocratiques ; plus les riches sont mis en péril, dans la plus exacte proportion.

Si j'observe la relation qu'une province qui est censée aristocratique, bien qu'elle soit tout juste le contraire, a en effet avec les autres provinces, je ne puis découvrir comment la représentation inégale qui est donnée aux masses à cause de la richesse, devient le moyen de conserver l'équilibre et la tranquillité de la communauté ; car si le but est de protéger le plus faible contre les attaques du plus fort (comme on se le propose incontestablement dans toute société) comment les petits et les pauvres de ces masses seront-ils mis à l'abri de la tyrannie des riches ? Est-ce en donnant aux riches de nouveaux moyens systématiques de les opprimer ? Quand nous arrivons à une balance de représentation entre corporations, les petits intérêts, les rivalités, les jalousies se déchaînent avec tout autant de violence qu'entre individus et sont infiniment plus propres encore à conduire directement à une guerre funeste.

Je vois que ces masses aristocratiques sont faites sur ce qu'on appelle le principe de la contribution directe. Mais il ne peut y avoir de mesure plus inégale que celle-là. La contribution indirecte, celle qui provient des droits sur la consommation, est vraiment encore un signe

plus certain, et suit à la piste et découvre bien mieux et bien plus naturellement la richesse, que la contribution directe ne peut jamais y parvenir. Il est assez difficile de fixer une base de préférence locale établie sur l'une ou sur l'autre, ou sur toutes deux, parce que certaines provinces peuvent payer une somme plus considérable de l'une des deux de ces contributions ou de toutes deux, non pour des raisons intrinsèques, mais pour des causes qui viennent de ces mêmes districts sur lesquels elles ont obtenu une préférence, à la faveur de leur contribution ostensible. Si les masses étaient des corps indépendants et souverains, astreints à former un trésor fédératif, de contingents distincts qui, par leur nature, ne confondìssent pas toutes les limites territoriales, comme les confondent toutes les autres impositions du revenu général, cette base de contribution fondée sur les masses serait susceptible de justification. Mais avant tout, cette représentation à mesurer par la contribution, est la plus difficile de toutes à établir sur des principes d'équité, dans un pays qui considère ses districts comme les membres d'un tout. Car une grande ville comme Bordeaux ou Paris, semble payer un vaste corps de droits, presque hors de toute proportion avec le reste du pays et on considère sa masse en consé-

quence. Mais est-ce la ville de Bordeaux, est-ce la ville de Paris, qui contribuent réellement dans cette proportion ? Non. Les consommateurs des denrées importées en France par Bordeaux, qui sont dispersés dans toute la France, paient les droits d'importation de Bordeaux. Le commerce d'exportation que le produit des vignes de la Guienne et du Languedoc fournit à cette ville, paie toute sa sa contribution. Ce sont les provinces où sont situés les biens des riches propriétaires fonciers qui dépensent le revenu de leurs terres à Paris, ce sont ces provinces qui contribuent pour Paris. On peut appliquer les mêmes arguments à cette portion de représentation donnée à cause de la contribution directe ; car la contribution directe doit être répartie sur la richesse réelle ou présumée, et la richesse locale provient elle-même de causes qui ne sont point locales et qui, par conséquent, en bonne justice, ne devraient pas produire une préférence locale. Il est assez remarquable que, dans ce réglement fondamental, qui base la représentation sur la contribution directe, ils n'ont pas encore pensé à la fixation ni à la répartition de cette contribution directe. Peut-être y a-t-il là quelque but caché.

Toutefois, en attendant, ils ne peuvent avoir de constitution certaine. A la manière dont ils

ont arrangé les choses, il est clair que ce n'est pas leur système de taxation avec toutes ses variations qui dépend de leur contribution, mais bien leur constitution qui dépend de leur système de taxation; ce qui doit introduire la plus grande confusion dans les masses; car toutes ces diverses qualités requises pour voter dans le district, causeront forcément, si jamais les élections sont contestées, des discussions interminables. Si nous comparons ensemble les trois bases, non sous le rapport politique, mais d'après les idées qui dirigent l'assemblée, afin d'éprouver combien elle est conséquente avec elle-même, nous ne pouvons nous empêcher d'observer que le principe que le comité appelle la base de *population*, n'agit point de concert avec les deux autres principes appelés les bases de *territoire* et de *contribution*, qui tous deux sont d'une nature aristocratique. La conséquence est que, quand ils viennent à agir tous les trois ensemble, la plus absurde inégalité se trouve produite par l'opération du premier principe sur les deux derniers. Chaque canton est composé de quatre lieues carrées, et est censé contenir, l'un dans l'autre, 4,000 habitants, ou 680 votants dans les *assemblées primaires*, qui varient en nombre avec la population du canton, et envoient autant de fois *un député* à la *commune*

qu'il y a de fois 200 votants. Neuf *cantons* font une *commune*.

Maintenant prenons un *canton* contenant *un port de mer riche par son commerce*, *ou une grande ville manufacturière*. Supposons que la population de ce canton est de 12,700 habitants, ou 2,193 votants, formant trois *assemblées primaires*, et envoyant *dix deputés* à la *commune*.

Opposons à ce *seul* canton *deux* autres des huit qui restent dans la même commune. Nous pouvons supposer que ceux-ci ont leur population nette de 4,000 habitants, et 680 votants chacun, ou 8,000 habitants, et 1,360 votants, tous deux ensemble. Ceux-ci formeront seulement *deux assemblées primaires*, et enverront seulement *six* députés à la *commune*.

Quand l'assemblée de la *commune* viendra à voter sur la *base de territoire*, qui est le premier principe admis à opérer dans cette assemblée, le *premier canton* qui a la *moitié* du territoire des *deux autres*, aura à *lui seul dix* voix contre *six* pour l'élection de *trois députés* à l'assemblée du département, choisis d'après la base expresse d'une représentation de territoire.

Cette inégalité, toute frappante qu'elle est, sera encore hautement aggravée, si nous supposons comme il nous est permis de le faire,

que les *divers* autres cantons de la commune restent, de leur côté, en arrière du calcul moyen de la population des cantons. ~~L'un dans l'autre, dans la même proportion dans laquelle le principal canton l'excède.~~ Maintenant, quant à *la base de contribution*, qui est aussi un des premiers principes admis à opérer dans l'assemblée de la commune, prenons encore un seul canton, tel qu'il est établi ci-dessus. Si le total des contributions directes payées par une grande ville de commerce ou par une grande ville manufacturière est divisé également entre les habitants, on trouvera que chaque individu paie beaucoup plus qu'un individu demeurant dans le pays relativement au taux moyen fixé pour les cantons, l'un dans l'autre. Le total payé par les habitants du premier sera plus considérable que le total payé par les habitants du dernier ; nous pouvons hardiment mettre un tiers en sus. Alors les 12,700 habitants, ou 2,193 votants du canton paieront autant que les 19,050 habitants, ou 3,289 votants des *autres cantons* qui forment la proportion approximative d'habitants et de votants de *cinq* autres cantons. Maintenant les 2,193 votants enverront, comme je l'ai dit plus haut, seulement *dix* députés à l'assemblée, les 3,289 votants en enverront *seize*. Ainsi ~~[illegible]~~ pour une part *égale* dans la contribution de la *commune*

entière, il y aura une différence de *seize* voix contre *dix* dans l'élection de députés qui doivent être choisis d'après le principe d'une représentation de la contribution générale de la masse de cette même commune.

En suivant le même mode de calcul, nous trouverons que 15,875 habitants, ou 2,741 votants des *autres* cantons qui paient un sixième de *moins* à la contribution de la *commune* prise en corps, auront *trois* voix de *plus* que les 12,700 habitants, ou 2,193 votants du canton que nous avons pris pour exemple.

Telle est la révoltante inégalité que, dans leur humeur fantasque, ils ont établie entre masse et masse, dans cette curieuse répartition des droits de représentation provenant de *territoire* et de *contribution*. Quant aux prétendues qualités requises qui en dérivent, elles sont par le fait négatives, et ne donnent de droits que dans une proportion inverse de leur possession. Dans tout cet arrangement des trois bases, envisagez-le comme vous voudrez, loin de voir une variété d'objets distincts qu'ils aient accordés les uns avec les autres dans un ensemble régulier, capable de répondre à leur système, je ne découvre qu'un amas de principes contradictoires que vos philosophes prennent de force et réunissent bon gré mal gré, quelque in-

compatibilité qu'il y ait entre eux, comme des bêtes féroces renfermées dans une cage, pour se détruire mutuellement à force de se mordre et de se déchirer.

Je crains d'être entré trop avant dans le système par lequel ils prétendent former une constitution. Ils ont beaucoup de métaphysique, mais leur métaphysique ne vaut rien ; ils ont aussi beaucoup de géométrie ; mais elle ne vaut rien non plus ; ils ont encore beaucoup d'arithmétique, mais c'est une arithmétique fausse ; mais quand tout cela serait aussi exact que la métaphysique, la géométrie et l'arithmétique devraient l'être, quand même leurs plans se lieraient et s'accorderaient parfaitement dans tous leurs détails, tout cela ne ferait jamais qu'une vision un peu plus jolie, un rêve un peu plus beau. Il est assez remarquable que, dans un grand arrangement de l'humanité, il n'est, nulle part, un seul instant question de rien de moral, de rien de politique, de rien qui regarde les intérêts, les actions, les passions des hommes. *Hominem non sapiunt.*

Vous le voyez, je considère seulement cette constitution comme électorale et menant par degrés à l'Assemblée nationale. Vous ne pouvez vous empêcher de voir que la tendance directe et immédiate de ce plan est de partager la

France en une variété de républiques, et de les rendre totalement indépendantes les unes des autres, sans aucun moyen constitutionnel direct de cohérence, d'union ou de subordination, excepté ce qui peut provenir de leur acquiescement aux décisions du congrès général des ambassadeurs de chaque république indépendante. Telle est en réalité l'Assemblée Nationale, et tels sont, j'en conviens, bien des gouvernements dans le monde, quoique dans des formes infiniment mieux adaptées à la situation locale et habituelle de leurs nations. Mais de tels gouvernements qui sont plutôt des associations que des corps politiques, ont généralement été l'effet de la nécessité et non d'un choix ; et je crois que le pouvoir actuel en France est précisément le premier corps de citoyens, qui, se voyant complèment maîtres de faire de leur pays ce qu'il leur plairait d'en faire, n'ont trouvé rien de mieux que de le disséquer d'une manière aussi barbare.

On ne peut s'empêcher d'observer que, dans l'esprit de cette distribution géométrique, et de cet arrangement arithmétique, ces prétendus citoyens traitent la France exactement comme s'ils s'y croyaient en pays conquis. Agissant comme des conquérants, ils ont imité la politique de la plus dure de toutes les races. La

politique de ces vainqueurs barbares qui méprisent un peuple soumis et l'insultent dans ce qu'il a de plus cher, a toujours été, autant qu'il était en eux, de détruire toutes les traces de l'ancien pays, en religion, en lois, en manières; de confondre toutes les limites territoriales; de produire une pauvreté générale; de mettre les propriétés des citoyens à l'enchère; d'abattre leurs Princes, leur noblesse et les ministres de leurs autels; de fouler aux pieds tout ce qui avait levé la tête au-dessus du niveau, ou tout ce qui pouvait servir à combiner les éléments d'un peuple vaincu, et à rallier dans sa détresse, sous le drapeau de la vieille opinion, une nation dont les rangs venaient d'être rompus. Ils ont rendu la France libre à la manière dont ces amis sincères des droits de l'humanité, les Romains, furent les libérateurs de la Grèce, de la Macédoine et des autres nations. Ils détruisirent les liens de leur union, sous prétexte de pourvoir à l'indépendance de chacune de leurs cités.

Quand les membres qui composent ces nouvelles corporations de cantons, communes et départements, arrangements expressément produits par le *medium* de la confusion, viendront à agir, ils s'apercevront qu'ils sont totalement étrangers les uns aux autres. Les électeurs et

leurs candidats, spécialement dans les *cantons ruraux*, seront souvent totalement dépourvus d'habitudes et de relations civiles, et de cette discipline naturelle, âme d'une véritable république. Les magistrats et les collecteurs de revenus ne connaissent plus leurs districts, les évêques leurs diocèses, les curés leurs paroisses. Ces nouvelles colonies des droits des hommes ressemblent assez à ces colonies militaires de Rome, à son déclin. Aux jours de son bonheur et de sa sagesse, Rome avait eu soin d'établir les éléments de la subordination et de la discipline civile jusque dans ses établissemens militaires (*). Mais, quand tous les arts furent tombés en ruines, ce peuple dégénéré procéda, comme fait votre Assemblée, d'après l'égalité des hommes, sans montrer plus de jugement ni plus de soin pour ce qui peut rendre une république tolérable ou durable. Mais, en ceci comme en tout, votre nouvelle communauté naît, s'élève et se nourrit dans la gangrène des vieux

(*) « Non, ut olim, universæ legiones cum Tribunis deducebantur; sed ignoti inter se, diversis manipulis, sine rectore, quasi ex alio genere mortalium, numerus magis quàm colonia ». Tac. Annal, liv. 14. Sect. 27. Tout ceci s'appliquera encore bien mieux à cette rotation d'Assemblées Nationales Biennales incohérentes dans cette constitution absurde et insensée.

corps de républiques usées et corrompues. Votre enfant vient au monde avec les symptômes de la mort ; le *facies hyppocratica* forme le caractère de sa physionomie, et le pronostic de sa destinée..

Les législateurs qui créèrent les anciennes républiques savaient que leur tâche était trop difficile pour pouvoir s'accomplir sans autre appareil que la métaphysique d'un apprenti, ou les mathématiques et l'arithmétique d'un receveur de l'octroi. Ils avaient affaire à des hommes, et ils se crurent obligés d'étudier la nature humaine. Ils avaient affaire à des citoyens, et ils se crurent obligés d'étudier l'influence que les circonstances de la vie civile ont sur les mœurs. Ils sentirent que l'opération de cette seconde nature sur la première produisait une nouvelle combinaison, et que de-là naissait cette grande variété de distinctions parmi les hommes ; la naissance, l'éducation, la profession, l'âge, le lieu de la demeure, soit à la ville soit à la campagne, les manières diverses d'acquérir ou de conserver la propriété; la nature même de cette propriété ; toutes considérations qui faisaient d'eux, pour ainsi-dire, une infinité d'espèces diverses d'animaux. Par-là ils se crurent obligés de ranger les citoyens dans l'état, dans les classes et dans les positions que leurs habitudes particulières les rendaient les plus propres à occuper,

et de leur appliquer les privilèges les plus en harmonie avec leur nature, les mieux calculés pour leur assurer ce que leurs situations demandaient spécialement, et donner à chaque espèce d'individus la force qu'il leur fallait pour se défendre dans la lutte causée par la diversité des intérêts qui nécessairement existent et nécessairement se font la guerre dans toute société complexe. Car le législateur aurait rougi que le laboureur grossier sût bien appareiller, assortir et diriger en tout ses chevaux, ses moutons et ses bœufs, et eût assez de sens commun pour ne pas s'aviser par des abstractions folles d'en faire un système d'animaux égaux, sans s'occuper de nourrir, de soigner et d'employer chaque espèce de la manière la mieux appropriée à sa nature; tandis que lui, le chef de l'économie politique, le berger de ses semblables, s'élevant dans un nuage de métaphysique aérienne, était décidé à ne voir rien dans son troupeau que des hommes en général. Pour cette raison, Montesquieu remarque très-justement que c'est dans leur classification des citoyens qu'on voit briller les grands législateurs de l'antiquité; c'est là qu'ils ont déployé le génie le plus rare, et, et par un essor admirable se sont élevés véritablement au-dessus d'eux-mêmes. C'est aussi là que vos modernes

législateurs s'enfoncent dans les séries négatives et se ravalent plus bas encore que leur propre nullité. Les législateurs de l'antiquité avaient donné toute leur attention aux différentes espèces de citoyens, et, par une sage combinaison avaient fait une heureuse communauté; les autres législateurs, les législateurs de métaphysique et d'alchimie ont pris la route directement opposée. Ils ont confondu de leur mieux toutes les espèces de citoyens dans une masse homogène ; puis ils ont divisé leur amalgame en une multitude de républiques incohérentes. Ils auraient pu puiser de meilleures leçons dans les éléments de leur métaphysique: ils auraient dû savoir par leur table catégorique qu'il y a encore quelque chose dans le monde intellectuel, outre *substance* et *quantité*. Ils auraient pu apprendre huit chapitres(*) du catéchisme de métaphysique, qu'ils ont passés et qui sont les seuls sur lesquels l'habileté humaine puisse opérer quelque effet.

Loin d'imiter la profonde sagesse des législateurs des anciennes républiques qui s'attachaient avec la plus grande sollicitude à suivre exactement les conditions et les inclinations morales

---

(*) Qualitas, relatio, actio, passio, ubi, quandò, situs, habitus.

des hommes, ils ont nivelé et abattu du même coup tous les rangs qu'ils trouvèrent, même sous la constitution grossière et bien simple de la monarchie, mode de gouvernement dans lequel il n'est pas aussi important de classer les citoyens que dans une république. Il est vrai, toutefois, que toute classification de ce genre, quand elle est bien ordonnée, est bonne dans toutes les formes de gouvernement, et établit une forte barrière contre les excès du despotisme, en même-temps qu'elle est le moyen nécessaire pour donner de l'effet et de la durée à une république. Faute de quelques précautions de ce genre, si le projet actuel de république venait à échouer, toutes les garanties que donne une liberté modérée vont échouer en même-temps : toutes les restrictions indirectes qui mitigent le despotitme ont disparu; de telle sorte que, si la monarchie vient jamais à reprendre entièrement l'ascendant en France, sous la dynastie actuelle, ou sous toute autre, vous verrez selon toutes les probabilités, s'élever sur les ruines de la république le pouvoir le plus complètement arbitraire qui ait jamais apparu sur la terre, à moins qu'à son aurore les sages et vertueux conseils du prince ne le tempèrent volontairement.

N'ont-ils pas même déclaré que la confusion

qui accompagne une telle marche est le but qu'ils se proposent, et ne se sont-ils pas flattés d'assurer, ainsi, leur constitution par la terreur qu'inspire le retour de tous les maux qu'ils ont causés en l'établissant. « Par-là, disent-ils, il sera difficile qu'elle soit jamais détruite par l'autorité qui ne peut la renverser sans désorganiser entièrement tout l'État. Ils présument auquel ils sont parvenus que si cette autorité arrivait jamais au [redacted] degré de pouvoir/ [redacted], elle en ferait un usage plus doux et plus modéré, et tremblerait d'une sainte horreur devant la pensée de désorganiser l'État aussi brutalement qu'ils l'ont fait. Ils fondent sur les vertus du despotisme à venir, les garanties qu'ils espèrent pour le fruit de leurs vices populaires.

Je désire, mon ami, que vous et mes lecteurs examiniez attentivement l'ouvrage de M. de Calonne, sur ce sujet. Je le regarde comme plein d'éloquence et en même-temps d'habileté et de vues supérieures. Je me borne à ce qu'il dit de la constitution du nouveau Gouvernement, et de l'état du revenu. Quant aux contestations de ce ministre avec ses rivaux, je ne veux pas prononcer entre eux. Je ne hazarderai pas non plus mon opinion sur les ressources qu'il propose, soit en finance, soit en politique, pour retirer la France de la situation

honteuse et déplorable d'esclavage, d'anarchie, de banqueroute et de mendicité où je la vois plongée ; mes [redacted] ne sont pas tout-à-fait aussi hardies : mais la France est son pays ; et par sa position il peut juger les choses mieux que moi. La déclaration formelle qu'il rapporte, faite par un des hommes connus pour donner l'impulsion dans l'Assemblée relativement à la tendance de leur système à amener la France non seulement d'un gouvernement monarchique à une république, mais encore d'une république à une pure confédération, mérite une attention particulière. Elle ajoute une nouvelle force à mes observations ; et véritablement l'ouvrage de M. de Calonne supplée à ce qui manque au mien par une infinité d'arguments nouveaux et frappants sur la plupart des sujets que je traite (*).

+ idées

C'est cette résolution de briser leur pays en morceaux et d'en faire une foule de petites républiques séparées, qui a fait naître presque toutes les contradictions, presque tous les embarras dans lesquels ils sont tombés. Sans cette malheureuse obstination, toutes les questions d'exacte égalité, et ces balances, dont ils ne se tireront pas, de droits individuels de population et de con-

(*) Voyez l'État de la France, page 363.

tribution, seraient tout-à-fait inutiles. La représentation quoique dérivée des parties d'un tout, regarderait également le tout. Chaque député à l'Assemblée serait le représentant de la France et de tous les Français, du grand nombre et du petit nombre, du riche et du pauvre, des grands districts et des petits. Tous ces districts seraient eux-mêmes subordonnés à une autorité indépendante ; une autorité, but et origine tout-à-la-fois de leur représentation. Chez nous, quand nous nommons des représentants du peuple, nous les envoyons à un conseil, où chaque homme individuellement est un sujet, et soumis à un gouvernement complet dans toutes ses fonctions ordinaires. Chez vous, le pouvoir souverain, le seul pouvoir souverain, c'est l'assemblée élective ; chaque membre est donc partie intégrale de cette unique souveraineté. Mais chez nous les choses sont totalement différentes. Chez nous le représentant, séparé des autres parties, ne peut avoir ni action ni existence. Le Gouvernement est le point auquel s'adressent les divers membres et districts de notre représentation. Il est le centre de notre unité. Ce gouvernement qui concentre toute notre existence, est le curateur commun pour le tout, et non pas pour aucune partie séparée. Il en est de même de l'autre branche de notre con-

seil public, je veux dire la Chambre des Lords. Chez nous le Roi et les Lords sont des garanties diverses et réunies de chaque district, de chaque province, de chaque ville. Avez-vous jamais entendu parler en Angleterre d'aucune province qui ait souffert de l'inégalité de sa représentation, d'aucun district qui ait souffert de n'avoir point de représentation du tout? L'égalité sur laquelle notre unité repose, trouve des garanties non seulement dans notre monarchie et dans notre Pairie, mais dans la Chambre des Communes elle-même. L'inégalité même de représentation, contre laquelle on élève des plaintes si absurdes, est peut-être précisément ce qui nous empêche de penser et d'agir comme membres des districts. Le comté de Cornwall élit autant de membres que toute l'Ecosse. Mais les intérêts du comté de Cornwall sont-ils mieux défendus que ceux de l'Écosse?

Votre nouvelle constitution est tout juste le contraire de la nôtre, dans son principe; et je suis étonné qu'il se soit trouvé des rêveurs assez fous pour la proposer pour exemple à la Grande-Bretagne. Chez vous il y a peu de rapport, ou plutôt il n'y a pas le moindre rapport entre celui qui est élu à la fin et le premier électeur. Le représentant qui va à l'Assemblée Nationale n'est pas choisi par le peuple et n'a pas de

compte à lui rendre : il y a trois élections avant qu'il ne soit nommé : deux sortes de magistratures interviennent entre lui et l'assemblée primaire, et il n'est plus que l'ambassadeur d'un état, et non le représentant du peuple de cet état. Par-là tout l'esprit de l'élection se trouve changé, et, quelque correctif que vos fabricants de constitutions puissent imaginer, ils ne sauraient faire de lui autre chose que ce qu'il est réellement. La seule manifestation d'une tentative pour parvenir à un tel but, introduirait inévitablement une confusion plus horrible, s'il est possible, que celle qui règne à présent chez vous. Il n'y a qu'un seul moyen d'établir un rapport entre le premier pouvoir constituant et le membre qui est nommé en dernière analyse, c'est d'amener par une voie détournée le candidat à s'adresser d'abord aux électeurs primaires, afin que par leur autorité et par leurs instructions (par quelque chose de plus peut-être) ces électeurs primaires forcent les deux corps suivants d'électeurs à faire un choix conforme à leurs désirs. Mais ce serait détruire le système de fond en comble. Ce serait les replonger dans tout ce tumulte et dans toute cette confusion d'élection populaire qu'ils veulent éviter à la faveur de la gradation des élections qu'ils interposent, et ce serait, en dernier

résultat, risquer toute la fortune de la communauté entre les mains de ceux qui la connaissent le moins et qui y ont le moins d'intérêt. C'est un dilemme perpétuel dans lequel ils sont jetés par les principes vicieux, faibles et contradictoires qu'ils ont choisis. A moins que le peuple ne vienne à rompre et à niveler cette gradation, il est clair que ce n'est pas lui qui nomme substantiellement à l'Assemblée : véritablement il nomme aussi peu en apparence qu'en réalité.

Que cherchons nous, tous tant que nous sommes, dans une élection? Pour n'en être point la dupe, ne faut-il pas d'abord que vous connaissiez votre homme, et qu'ensuite vous gardiez prise sur lui au moyen d'une sorte quelconque d'obligation ou de dépendance? Quel profit revient-il à ces électeurs primaires de ce qu'on leur fait la gracieuseté de leur demander leur choix, ou plutôt de ce qu'on se moque d'eux au moyen d'une élection pour rire? Ils ne peuvent jamais rien savoir des qualités de celui qui doit les servir, et lui-même ne leur en a aucune obligation. En cas de mauvaise conduite, ce corps d'électeurs primaires ne peut jamais s'en faire rendre compte par le représentant : il est trop loin d'eux dans la chaîne de la représentation. S'il agit mal à la fin de son bail de deux ans, il n'a plus besoin d'y penser

pendant les deux années qui suivent. D'après la nouvelle constitution française, les représentants les meilleurs et les plus sages s'en vont pêle-mêle avec les plus mauvais dans ce *Limbus Patrum*. On suppose leurs carcasses gâtées et il faut qu'ils passent au chantier pour se faire radouber. Tout homme qui a servi dans une assemblée n'est plus éligible pendant deux ans. A peine ces magistrats commencent-ils à apprendre un peu leur métier que, tout-aussitôt, ainsi que les ramoneurs de cheminées, ils n'ont plus les qualités qu'il faut pour l'exercer. Vous n'allez plus être gouvernés que superficiellement et à bâtons rompus, par des innovateurs, des brouillons, des bourdons, au milieu de la pétulance, du désordre, du décousu. Il y a trop de jalousie dans votre constitution pour que la raison s'y trouve.

Quant à votre temps de purgatoire, il n'est pas défavorable à un représentant sans foi, qui sera peut-être aussi bon cabaleur qu'il était mauvais législateur. Pendant cet intervalle, il peut, à la faveur de l'intrigue, se créer une supériorité sur les hommes les plus sages et les plus vertueux. Comme, au bout du compte, tous les membres de cette constitution élective sont également fugitifs, et existent seulement pour l'élection, il peut arriver que ce ~~n'est plus~~ ne soit

devant ceux qui l'avaient choisi qu'il a à répondre, quand il se présente pour solliciter le renouvellement de son mandat. S'en prendre aux électeurs secondaires de la *commune*, la chose est ridicule, impraticable et injuste; ils peuvent eux-mêmes avoir été trompés dans leur choix, comme le troisième corps d'électeurs, ceux de *département*, peuvent l'être dans le leur. Dans vos élections il ne peut exister de responsabilité.

Ne trouvant aucune espèce de principe de cohérence dans la nature et la constitution des diverses nouvelles Républiques de la France, j'ai cherché quel ciment les Législateurs s'étaient procuré du dehors. Leurs confédérations, leurs *spectacles*, leurs fêtes civiques, et leur enthousiasme, je ne m'en occupe pas; ce ne sont que des tours de passe-passe, du charlatanisme tout pur; mais, m'attachant à démêler leur politique à travers leurs actions, je crois pouvoir distinguer les arrangemens qu'ils projettent pour faire tenir ces Républiques ensemble. Le premier est la confiscation; ils annexent à ce premier arrangement l'émission du papier-monnaie; le second est le pouvoir suprême de la ville de Paris; le troisième est l'armée générale de l'État. Je réserverai ce que j'ai à dire de ce

dernier, pour le moment où j'examinerai l'armée comme un chapitre à part.

Quant à l'effet du premier (la confiscation et le papier-monnaie) comme ciment, j'avoue que tous deux peuvent composer quelque temps une sorte de ciment, si la folie et l'absurdité de ces hommes dans la manière dont ils procéderont à les diriger et à tempérer les parties qui dépendent les unes des autres, ne produit pas une résistance, de prime abord. Mais en admettant que ce plan annonce quelque cohérence et quelque durée, il me semble que si, après un certain espace de temps, on trouvait (comme j'en suis moralement convaincu) que la confiscation ne suffit pas pour soutenir le papier, alors, au lieu de cimenter, on n'aura fait que bouleverser davantage ces Républiques confédérées, et par rapport entre elles, et par rapport aux différentes parties qu'elles renferment. Mais si la confiscation réussissait assez pour faire tomber le papier, le ciment disparaît avec la circulation. En attendant, la force d'un tel lien ne peut être que très-incertaine, et se ressentira toujours des variations qui auront lieu dans le crédit du papier. Une seule chose est certaine dans ce système, c'est l'effet (secondaire en apparence, mais direct, je n'en fais aucun doute, dans l'esprit des hommes qui conduisent toute

l'affaire) qu'il va produire, en créant une *Oligarchie* dans chacune des Républiques. Une circulation de papier-monnaie, qui s'élève déjà, sans qu'il y ait un sou de déposé ni d'engagé, à quarante-quatre millions d'argent Anglais, et qui, substitué par la force à l'argent monnayé du Royaume, devient ainsi la substance de son revenu, et le medium de toutes ses relations civiles et commerciales, doit nécessairement livrer tout ce qu'il peut y avoir encore de pouvoir, d'autorité et d'influence, sous quelque forme que ce soit, aux mains des hommes qui dirigent et conduisent cette circulation.

En Angleterre, nous sentons l'influence de la Banque, bien qu'elle ne soit que le centre d'une action volontaire. Il connaît bien peu l'influence de l'argent sur le genre humain, celui-là qui ne voit pas quelle force la direction d'une opération pécuniaire donne toujours, surtout quand cette opération pécuniaire est tellement vaste, et, par sa nature, dépend aussi complètement que l'action de votre argent, des entrepreneurs de cette espèce de trafic ! Mais ici nous avons bien autre chose qu'une opération pécuniaire, Il y a un autre membre dans ce système, inséparablement lié avec cette direction d'argent. On tirera à discrétion des portions de terres confisquées, pour les vendre, et on transformera

continuellement le papier en terre, et la terre en papier. En suivant cette marche dans ses effets, nous concevons facilement l'intensité de la force avec laquelle ce système doit nécessairement opérer. Par ce moyen, l'esprit d'agiotage et de spéculation passe à la masse de la terre elle-même et s'incorpore avec elle. Par une telle opération ils ont volatilisé (s'il m'est permis de le dire) cette espèce de propriété; elle prend une activité surnaturelle et monstrueuse, et, par là, livre aux mains des divers agents de l'entreprise, principaux et subordonnés; Parisiens et Provinciaux, toute la représentation de l'argent, et peut-être le dixième de la terre (sur toute la surface de la France) qui ressent maintenant le plus grand de tous les maux que cause la circulation d'un papier-monnaie, la plus grande incertitude possible dans sa valeur. Apollon fixa l'île flottante de Délos, en reconnaissance de ce qu'il y avait reçu le jour : vos législateurs ont fait tout juste le contraire à l'égard de vos terres; ils les ont abandonnées au gré des vents, comme les débris d'un naufrage, *oras et littora circùm.*

Ces nouveaux maquignons créés et mis au monde pour courir et aimer les aventures, sans habitudes fixes, sans aucune espèce de prédilection locale, achèteront pour continuer un

système d'agiotage, selon l'avantage que pré-sentera le marché du papier, de l'argent ou de la terre.

Vos législateurs, innovateurs en toutes choses, sont précisément les premiers qui aient imaginé d'aller fonder une communauté sur le jeu, et de prendre l'esprit du jeu pour l'animer, comme son souffle et sa vie. Le grand but de ces politiques est de métamorphoser la France, d'un grand Royaume en une grande table de jeu; de transformer ses habitants en une nation de joueurs; de rendre les spéculations aussi étendues que la vie; de les mêler avec tous les intérêts de l'existence, et de détourner de leur cours habituel toutes les espérances et toutes les craintes des citoyens, pour les transporter au sein de toutes les passions, de tous les penchans et de toutes les superstitions de ceux qui font dépendre leur vie du hasard. Ils proclament hautement l'opinion que leur système actuel de République ne peut exister sans ce tripôt, et que toutes ces spéculations diverses sont la quenouille qui a filé le fil même de la vie de leur nouveau Gouvernement. Quand, par un aveuglement fatal, on débauche les lois, et on force les sujets à devenir joueurs et à s'approcher sans cesse de cette table de destruction, en introduisant partout l'esprit et les symboles du jeu, on doit se préparer à la plus funeste

épidémie qui ait jamais ravagé la terre. Chez vous un homme ne peut gagner ni acheter son dîner, sans une spéculation. Ce qu'il reçoit le matin ne sera plus en valeur le soir. Ce qu'il est forcé de prendre comme le paiement d'une vieille dette ne sera pas reçu de même, s'il s'agit d'en contracter une nouvelle. L'industrie va languir et périr. L'économie sera chassée de votre pays. Qui est-ce qui travaillera sans savoir le montant de son salaire? Qui est-ce qui étudiera pour accroître ce que nul ne peut estimer? Quel est l'homme qui économisera sans savoir la valeur de ce qu'il épargne? Abstraction faite des ressources que votre papier peut donner pour jouer, amasser une richesse de ce genre serait le fait, non de la prévoyance d'un bon père de famille, mais de l'instinct machinal d'un maniaque. Ce qu'il y a de véritablement déplorable dans un système qui crée ainsi une nation de joueurs, c'est que bien que tous soient forcés de jouer, il s'en trouve bien peu qui comprennent le jeu et moins encore qui soient en état de profiter de leur connaissance du jeu. La masse est nécessairement dupe du petit nombre d'élus qui conduisent la machine de ces spéculations.

Quant aux habitants de la campagne leur sort est clair. Au moins, celui qui demeure à la ville, peut calculer d'un jour à l'autre; il n'en est pas

de même pour l'homme qui vit à la campagne. Quand le paysan apporte son blé au marché, le magistrat l'oblige dans les villes à prendre l'assignat au pair ; en entrant dans les boutiques, il trouve sept pour cent de perte pour avoir traversé le chemin. Il n'est guère pressé de revenir au marché. Les habitants des villes jetteront feu et flamme ! Ils forceront les gens de la campagne à apporter leur blé : alors commencera la résistance, et les massacres de Paris et de St.-Denis peuvent se renouveler dans toute la France.

Que signifie ce vain tribut payé au pays en lui donnant peut-être plus que sa part dans la théorie de votre représentation ? Où avez-vous placé une puissance réelle au-dessus de la circulation d'argent et de terre ? Ceux qui peuvent, d'un trait de plume, retrancher ou ajouter dix pour cent à la fortune de chaque citoyen en France, ceux-là sont nécessairement les maîtres de chaque citoyen en France. Le pouvoir obtenu par cette Révolution, tout entier, se partagera dans les villes entre les bourgeois et les directeurs de l'argent qui les conduisent. Celui qui fait valoir son champ, les propriétaires en fonds de terre, les paysans, n'ont, ni les uns ni les autres, les habitudes, les inclinations, l'expérience qui pourraient les mener à participer en aucune façon

à une opération, désormais seule source de pouvoir et d'influence qui reste en France. La nature même de la vie de la campagne, la nature même de la propriété en fonds de terre, leurs occupations et leurs plaisirs, rendent les combinaisons et les spéculations (la seule manière d'acquérir et d'exercer l'influence) en quelque sorte impossibles, parmi les gens de la campagne. Tout ce qui tient de la nature d'une incorporation est impraticable parmi eux. Espérance, crainte, alarme, jalousie, contes éphémères qui remplissent leur but et meurent dans le même jour, toutes ces ressources qui sont les rênes et les éperons à l'aide desquels les chefs d'une spéculation répriment ou pressent l'ardeur de leurs prosélytes, sont des armes inutiles contre des hommes dispersés. Ils s'assemblent, s'arment, agissent avec la plus grande difficulté. Ils ne peuvent suivre aucun système. Si le propriétaire veut acquérir de l'influence à l'aide du revenu de son bien, que fera-t-il contre des gens qui ont dix fois la valeur de son revenu à vendre, et qui peuvent le ruiner de fond en comble, lui et les siens, en lui présentant leur butin et en envoyant au marché, à la rencontre de sa pauvre propriété, tout ce qu'ils viennent de piller! Si le propriétaire veut hypothéquer son bien, il fait tomber la valeur

de tout ce qu'il possède et fait monter celle des assignats. Il ajoute au pouvoir de son ennemi, en employant la seule arme qui lui reste pour le combattre : ainsi l'habitant de la campagne, l'officier de terre et de mer, l'homme qui a des vues et des habitudes libérales, et qui n'est attaché à aucune profession, seront exclus du Gouvernement de leur pays aussi complètement que s'ils étaient proscrits par un acte législatif. Il est évident que dans les villes, tout ce qui conspire contre l'habitant de la campagne, concourt en faveur du capitaliste et des directeurs de caisses. Dans les villes, l'esprit de combinaison est naturel. Les habitudes des citadins, leurs occupations, leurs plaisirs, leurs affaires, leurs instants de repos, les ramènent sans cesse en contact les uns avec les autres. Leurs vertus et leurs vices sont sociables ; ils sont toujours en garnison : et ils tombent tout enrégimentés et à moitié disciplinés entre les mains de ceux qui veulent les employer civilement ou militairement.

D'après toutes ces considérations, je suis intimement convaincu que, si ce monstre de constitution continue, la France sera entièrement gouvernée par les agitateurs en corporations, par des sociétés dans les villes formées de directeurs d'assignats, et de commissaires pour

la vente des biens de l'Eglise, de procureurs, d'agents, d'agioteurs, de spéculateurs et d'aventuriers, composant une ignoble oligarchie fondée sur la destruction de la couronne, de l'Église, de la Noblesse et du peuple. Ici, s'évanouit le rêve trompeur de l'égalité et des droits des hommes.

O France, qu'as-tu donc fait au ciel pour qu'il te punisse aussi cruellement et te soumette à une domination ignominieuse où tu ne trouves rien qui compense ton malheur, pas même ce faux éclat, qui brille autour des autres tyrannies, et empêche l'humanité de sentir son déshonneur lorsqu'elle gémit sous la plus horrible oppression! Je l'avoue, j'éprouve une peine mêlée d'indignation, quand je réfléchis à la conduite de certains hommes naguère illustres par leur rang, encore recommandables aujourd'hui par leurs vertus, qui, abusés par des noms spécieux, se sont engagés dans une affaire trop profonde pour que la sonde de leur intelligence pût y trouver un fond; qui ont prêté leur belle réputation et l'autorité de leurs grands noms aux desseins d'hommes qu'ils ne pouvaient connaître; et qui, par-là, ont fait servir leurs vertus mêmes à la ruine de leurs pays.

Voilà pour le premier principe à l'aide duquel ils ont voulu cimenter leur ouvrage.

Quant au second, je veux parler de la supériorité de la ville de Paris, il se rattache fortement sans doute à l'autre matière qu'ils font entrer dans la composition du ciment de leur nouvelle République, la circulation du papier-monnaie et la confiscation. C'est dans cette partie du projet que nous devons chercher la cause de la destruction de toutes les anciennes limites de provinces et de juridictions, ecclésiastiques et séculiaires, et l'anéantissement de toutes les anciennes combinaisons, ainsi que la formation de tant de petites Républiques décousues. Le pouvoir de la ville de Paris est évidemment la grande source de toute leur politique. C'est à la faveur du pouvoir de Paris, devenu maintenant le centre et le foyer de l'agiotage, que les meneurs de cette faction dirigent, ou plutôt commandent tout le Gouvernement législatif et tout le Gouvernement exécutif. Il fallait donc faire tout pour confirmer la [redacted] Superiorité de cette ville sur toutes les autres Républiques. Paris est compact; il a une force énorme, tout-à-fait hors de proportion avec toutes ces petites Républiques carrées; et cette force est ramassée et concentrée sur un point très-borné. Toutes les parties de Paris se rattachent les unes aux autres tout naturellement et sans difficulté, et ne peuvent être affectées

par aucun des systèmes d'une constitution géométrique, et peu importe que sa représentation soit dans une proportion plus ou moins forte, puisque tous les poissons viennent se prendre dans ses filets. Les autres divisions du Royaume, déchirées en mille morceaux, hachées comme chair à pâté, désormais séparées de tous leurs principes d'union, ne peuvent, (de quelque temps, du moins) former une confédération contre la capitale. Il fallait qu'il ne restât rien dans tous les membres subordonnés, que faiblesse, désunion et confusion. Pour confirmer cette partie du plan, l'assemblée vient de décider que deux de ses Républiques ne pourront avoir le même commandant en chef.

Celui qui envisage le plan tout entier trouvera que la force de Paris ainsi formée est un système de faiblesse générale. On se vante d'avoir adopté la politique géométrique, pour que toute espèce d'idées locales fûssent à jamais anéanties, et que les citoyens ne vîssent plus en eux-mêmes que des Français, avec un seul pays, un seul cœur et une seule assemblée, et non des Gascons, des Picards, des Bretons et des Normands. Mais au lieu d'être tous Français, le plus probable est que les habitants de cette contrée n'auront bientôt plus de pays. Aucun ~~homme~~ [mortel] ne fut jamais attaché par un sentiment d'or-

gueil, de partialité, ou d'affection réelle, à tel morceau de terre mesuré carrément par un Arpenteur-Géomètre! Quel est l'homme qui se glorifiera d'appartenir au plan n.° 23, ou à quelqu'autre tableau porteur de toute autre étiquette? C'est dans nos familles que nous commençons nos affections publiques. On ne voit pas un parent froid se montrer zélé citoyen. Les divisions de notre pays, qui ont été formées par l'habitude, et non par une saccade, par un caprice de l'autorité, étaient autant de petites images du grand pays où le cœur trouvait de quoi le remplir. L'amour pour le tout n'est pas éteint par cette partialité subordonnée. Peut-être est-ce une sorte d'apprentissage élémentaire pour arriver à ces sentiments plus élevés par lesquels l'homme peut s'intéresser autant à la prospérité d'un Royaume aussi vaste que la France qu'à celle de ses propres affaires. Sans doute le pouvoir de Paris tient en respect ces Républiques tant qu'il dure : mais, par les raisons que je vous ai déjà données, je crois qu'il ne peut pas durer long-temps. Passant, des principes à l'aide desquels ils ont créé leur constitution, à l'assemblée nationale, qui doit agir comme souveraine, nous voyons un corps dans sa constitution avec tout le pouvoir possible, et qui n'est soumis à aucun contrôle ex-

térieur. Nous voyons un corps sans lois fondamentales, sans maximes établies, sans règles arrêtées, que rien ne peut maintenir dans aucune ligne suivie, quelle qu'elle soit. Quant à l'idée qu'ils ont de leur pouvoir, ils la prennent toujours dans les extrêmes de la compétence législative, et, leurs règles pour des cas journaliers, ils vont lès chercher dans les exceptions de la plus urgente nécessité. L'assemblée qui va venir sera presqu'en toutes choses la sœur jumelle de l'assemblée actuelle : mais, par le nouveau mode d'élection et la tendance des nouvelles circulations, elle sera purgée du seul contrôle intérieur qui restait encore dans une minorité choisie originairement parmi des intérêts divers et qui conservait encore quelque chose de leur esprit. Si la chose est possible, la prochaine assemblée doit être pire que celle-ci. Les membres de l'assemblée actuelle, en détruisant, en changeant tout, ne laisseront en apparence rien de populaire à faire à leurs successeurs. Aiguillonnée par l'émulation et l'exemple, la nouvelle assemblée se portera aux entreprises les plus hardies et les plus absurdes. Attendre une session tranquille d'une telle assemblée, serait le comble du ridicule et de l'extravagance. Vos législateurs suffisants, tout pleins d'eux-mêmes, toujours pressés, en voulant faire tout

à la fois, ont oublié une chose qui semble essentielle, et que, je crois, aucun fondateur de République n'avait omise, avant eux, ni en théorie ni en pratique. Ils ont oublié de constituer un *Sénat*, ou quelque chose de cette nature et de ce caractère. On n'avait jamais entendu parler, jusqu'ici, d'un corps politique composé d'une seule assemblée législative active, et de ses officiers exécutifs, sans un conseil de ce genre; sans quelque chose pour répondre aux États étrangers; quelque chose pour remplir l'attente du peuple, pour les détails ordinaires du Gouvernement; quelque chose de propre à assurer la marche de l'Administration, à prévenir les disparates choquantes, le décousu, à donner de l'assiette aux mesures de l'État, et une sorte de fixité à ses opérations. Les Rois ont généralement un tel corps pour conseil; cependant une Monarchie peut s'en passer: dans une République, il est l'essence du Gouvernement. Il tient une sorte de milieu entre le pouvoir suprême exercé par le peuple ou ses délégués immédiats, et le pouvoir purement exécutif. Il n'y a pas trace de cette institution dans votre constitution, et, en ne pensant à rien de cette sorte, vos *Solon* et vos *Numa* ont montré, comme dans tout le reste, une souveraine incapacité.

Tournons maintenant les yeux sur ce qu'ils ont fait pour la formation d'un pouvoir exécutif. Ils ont choisi pour cet objet un roi dégradé. Leur premier officier exécutif va être une machine, sans aucune espèce de faculté délibérative dans aucun acte de ses fonctions. Sa plus grande puissance, c'est d'être le canal qui porte à l'Assemblée Nationale les objets qu'elle veut connaître. Encore si on en avait fait le canal exclusif, le pouvoir n'aurait pas été sans quelque importance (bien qu'accompagné de périls infinis), pour ceux à qui il aurait plu de l'exercer. Mais une notification de faits, un avis peut passer à l'Assemblée, avec une égale authenticité, par toute autre voie. Ainsi, quant au moyen d'imprimer une direction à la faveur du pouvoir *notificatif* d'un commissaire autorisé, ce brevet de grand référendaire pour les avis et les publications équivaut à zéro.

En considérant le système d'un officier exécutif en France, sous le rapport civil et sous le rapport politique, on doit remarquer, d'abord, que, d'après la nouvelle constitution, la haute judicature (dans quelque ligne que ce soit) ne réside pas dans le Roi. Le roi de France n'est pas la source de la justice. Les juges ne sont point à sa nomination (ni les juges en première Instance ni les juges en Appel). Il n'a pas le

droit de proposer les candidats, ni de rejeter les choix qu'on lui présente. Ce n'est même point lui qui poursuit publiquement. Il ne sert que comme une sorte de notaire, pour donner un caractère authentique aux choix qu'on a faits des juges dans les divers districts. Il doit exécuter leurs sentences par ses officiers. Quand nous examinons la véritable nature de son autorité, il ne semble plus qu'un chef de recors, de sergents, d'estafiers, de piliers de police, de pousse-culs, de geoliers et de bourreaux. Il est impossible de dégrader davantage rien de ce qu'on appelle royauté. Il eût été mille fois préférable pour la dignité de ce malheureux Prince, qu'il n'eût rien eu du tout à démêler dans l'administration de la justice, privé comme il l'est de tout ce qu'il y a de vénérable et de consolant dans ces fonctions, et dépouillé aujourd'hui du pouvoir de suspendre et de mitiger les peines, et de faire grâce. On jette sur lui tout l'odieux de la justice, tout ce qu'on y a trouvé de plus vil. Ce n'était pas sans objet que ces messieurs se donnaient tant de peine pour effacer le préjugé qui notait d'infamie certaines fonctions, puisqu'ils avaient résolu de donner à celui qui était naguère leur roi une place qui dans la hiérarchie le range un degré seulement au-dessus du bourreau! Il n'est pas dans

la nature que le roi des Français placé comme il l'est aujourd'hui, puisse se respecter lui-même, ou inspirer du respect aux autres.

Considérez ce nouvel officier exécutif sous le point de vue politique ; il agit sous les ordres de l'Assemblée Nationale. Exécuter des lois est du ressort d'un roi ; exécuter des ordres, ce n'est pas être roi. Toutefois une magistrature politique exécutive, bien que purément telle, est un dépôt important. C'est un dépôt qui dépend beaucoup de la fidélité de celui à qui il est confié. Une telle magistrature doit être accompagnée de dignité, d'autorité et de considération, et doit mener à la gloire. Le pouvoir exécutif est un pouvoir actif. Ce n'est pas de l'impuissance que nous devons attendre une telle tâche. Comment un roi pourrait-il commander, quand il n'a pas le moindre moyen de récompenser ? Pas une seule place permanente ; pas une seule charge inamovible ; pas une seule dotation ; non, pas une pension de cinquante louis, pas seulement le titre le plus vain, le plus insignifiant, le plus trivial ! En France le Roi n'est pas plus la source de l'honneur qu'il n'est la source de la justice. Toutes les récompenses, toutes les distinctions sont dans d'autres mains. Ceux qui servent le Roi n'ont plus d'autre mobile que la crainte,

la crainte de tout, excepté de leur maître. Ses fonctions coercitives au-dedans, sont aussi odieuses que celles qu'il exerce dans le département de la justice. Si quelque municipalité obtient un soulagement, c'est l'assemblée qui l'accorde. Faut-il envoyer des troupes pour faire rentrer le peuple dans l'obéissance envers l'Assemblée, c'est le Roi qui doit exécuter l'ordre, et, dans toutes les occasions il faut que le sang de ses sujets rejaillisse sur lui et le couvre tout entier d'odieuses éclaboussures. Il n'a pas le droit de rejeter un seul décret, et cependant on se sert de son nom et de son autorité pour faire mettre à exécution les arrêts les plus rigoureux, les sentences les plus terribles. Que dis-je ? Il faut qu'il concoure au massacre de ceux qui tenteront de l'arracher à ses fers ou qui montreront le moindre attachement pour sa personne ou pour son ancienne autorité.

Les plus sages conseils sont inévitablement perdus sans ressource par une négligence affectée ou, ce qui est bien plus dangereux encore, par une obéissance littérale mais accompagnée de malice et de mauvaises intentions. C'est en vain que la loi essayerait de prévenir des négligences étudiées et des attentions concertées avec ruse. Faire que les hommes agissent avec zèle n'est pas de la compétence de la loi. Les rois,

même ceux qui sont de véritables rois, peuvent et doivent souffrir la liberté de sujets qui leur déplaisent. Ils peuvent encore, sans déroger à eux-mêmes, souffrir que de tels hommes aient de l'autorité, si le service de l'État y gagne. Louis XIII haïssait mortellement le cardinal de Richelieu, mais Louis XIII, en soutenant ce ministre contre ses rivaux, assura la gloire de son règne, et la stabilité de son trône. Louis XIV, à son avènement au trône, n'aimait pas le cardinal Mazarin, mais, pour ses intérêts, il lui conserva le pouvoir. Dans sa vieillesse, il détestait Louvois; mais il endura sa personne, longues années, tout le temps qu'il servit fidèlement les intérêts de sa grandeur. Quand George II admit dans son conseil M. Pitt, qui certes ne lui était pas agréable, il ne fit rien qui pût humilier un roi sage. Mais ces ministres, qui furent choisis pour le bien de l'État et non par affection, considérèrent l'autorité comme un dépôt sacré et agirent au nom de leurs rois. Il est impossible qu'un roi, une fois la première terreur passée, aille sanctionner de bon cœur et employer son autorité pour faire mettre à exécution des mesures qu'il sait avoir été dictées par ses plus mortels ennemis. Croyez-vous que les ministres d'un tel roi (ou n'importe comment vous l'appelerez) aillent obéir

de bon cœur aux ordres de ceux que, l'autre jour, en son nom, ils avaient envoyés à la Bastille? Si vous attendez une telle obéissance, parmi vos innovations et vos régénérations, il faut que vous fassiez une révolution dans la nature, et que vous donniez une nouvelle constitution à l'esprit humain. Autrement, votre suprême gouvernement ne saurait être en harmonie avec son système exécutif. Il y a des cas où nous ne pouvons nous contenter de noms et d'abstractions. Vous pouvez appeler une douzaine de meneurs, que nous avons sujet de craindre et de haïr, la Nation. Par-là, vous ne faites que nous les faire craindre et haïr encore un peu plus.

Un roi, dans la position où se trouve le roi actuel, s'il est assez abruti par le malheur pour penser que boire, manger et dormir sont, non pas la nécessité, mais le but et le privilège de la vie, sans s'occuper en rien de la gloire, ne peut jamais être propre à régner. S'il sent comme les autres hommes, il sentira que, placé comme il l'est, il n'y a point de renommée, point de réputation pour lui. Il n'a point d'intérêt généreux qui puisse l'exciter à agir. Une conduite passive et défensive; il lui est interdit d'aller au-delà. Sa place, pour des hommes d'un rang inférieur, pourrait être un honneur : mais y mon-

ter et y descendre, sont deux choses bien différentes et qui inspirent des sentiments bien différents. Nomme-t-il de fait les ministres ? Il y aura sympathie entre eux et lui. Les lui impose-t-on ? Toute la besogne entre eux et le roi de nom, sera de se contrarier sans cesse mutuellement. Dans tous les autres pays, les fonctions de ministres d'État sont de la plus haute dignité. En France elles sont remplies de dangers et n'offrent point de gloire. Malgré leur nullité elles ne laisseront cependant pas encore d'être briguées, tant qu'il existera dans le monde une basse ambition, et que l'ignoble désir d'un misérable salaire embrâsera une aveugle avarice. Les compétiteurs des ministres peuvent, d'après votre constitution les attaquer dans les ressorts de leur existence, tandis qu'ils n'ont aucun moyen de repousser les imputations de leurs rivaux avec un autre caractère que le caractère humiliant et honteux d'accusés. Les ministres d'État en France sont les seuls hommes dans ce pays qui soient déclarés incapables d'être admis dans les conseils nationaux. Quels ministres! Quels conseils! Quelle nation! Mais ils sont responsables. C'est un pauvre service que celui qu'on doit obtenir de cette responsabilité. Les gens que la crainte oblige à avoir du génie, ne porteront pas bien loin la gloire d'une nation.

La responsabilité prévient les crimes. Elle rend tout attentat contre les lois dangereux. Mais y chercher le principe d'un service zélé et actif, il n'y avait que des idiots qui en fussent capables. Confierez-vous la conduite d'une guerre à un homme qui peut en abhorrer le principe; qui, par chaque mesure qu'il peut prendre pour en assurer le succès, confirme le pouvoir de ceux qui l'oppriment? Les États étrangers traiteront-ils sérieusement avec celui qui n'a le droit de faire ni la paix ni la guerre; non: il ne peut disposer d'une seule voix, ni par lui-même, ni par ses ministres, ni par un seul homme sur qui il lui soit possible d'avoir la moindre influence. Le mépris n'est point le fait d'un Prince: il valait mieux se débarrasser de lui tout d'un coup.

On dira, je le sais, que les générations à venir seront disposées autrement, et que le Roi a été amené à déclarer que le Dauphin serait élevé conformément à sa situation. Si on le fait se conformer à sa situation, il n'aura pas d'éducation du tout. Ses idées seront pires même que celles d'un monarque arbitraire. S'il lit, qu'il lise ou non, quelque bon ou mauvais génie lui dira que ses ancêtres furent rois. Dès-lors son but sera de reprendre son rang et de venger son père. Ceci, direz-vous, n'est pas son devoir. Cela peut être; mais c'est la nature; et

quand vous piquez la nature, il n'est pas prudent de vous fier au devoir. Dans ce plan frivole, l'État nourrit dans son sein, à présent, un germe de faiblesse, de perplexité, de combats perpétuels, de zizanie, d'impuissance et de dissolution, et prépare sa ruine finale. En un mot, je ne vois rien dans la force exécutive (je ne peux l'appeler autorité), qui ait seulement l'apparence de la vigueur, ou qui ait le plus petit degré d'harmonie, de symétrie, ou de relation avec le pouvoir suprême, soit tel qu'il existe aujourd'hui, soit tel qu'il est projeté pour le gouvernement futur.

Vous avez institué par une économie aussi mal entendue que votre politique, deux (*) établissements de gouvernement; un réel et un fictif: tous deux entretenus à grands frais; mais celui qui est fictif, je crois, plus ruineux encore que l'autre. Une machine telle que ce dernier ne vaut pas la graisse que ses rouages consomment: la dépense est exorbitante; et ni l'étalage, ni le service qu'elle fait ne mérite la dixième partie de ce qu'elle coûte. — Oh! mais je ne rends pas justice aux talents des législateurs. Je ne tiens pas compte, comme je le devrais,

(*) En réalité trois, en comptant les établissements Républicains Provinciaux.

de la nécessité. Leur système de force exécutive n'est pas de leur choix. Il a fallu conserver cette pompe, ce spectacle. Le peuple ne consentirait pas à y renoncer. — D'accord, je vous entends. Vous savez en dépit de vos grandes théories, devant lesquelles vous voulez faire plier le ciel et la terre, vous savez vous conformer à la nature des choses et aux positions diverses des individus. Mais puisque vous étiez obligés de vous conformer jusqu'à ce point à la nature des choses et aux positions diverses des individus, il fallait aller plus loin, et approprier votre instrument au but que vous vous proposiez. Vous le pouviez. Il ne tenait qu'à vous par exemple (j'en nommerais une infinité d'autres) il ne tenait qu'à vous de laisser à votre roi le droit de faire la paix et la guerre. — Eh quoi ! laisser au magistrat exécutif la plus dangereuse de toutes les prérogatives ? — Je n'en connais pas une seule qui soit plus dangereuse, et pas une seule qu'il soit plus nécessaire de confier ainsi. Je ne dis pas qu'il faille confier cette prérogative à votre roi, à moins que vous n'étendiez votre confiance jusqu'à lui mettre entre les mains d'autres pouvoirs auxiliaires dont il n'est pas investi en ce moment. Mais s'il les possédait, tout chanceux qu'ils sont, les risques seraient plus que compensés par les avantages d'une telle

constitution. Vous n'avez pas d'autres moyens d'empêcher les divers Potentats de l'Europe d'intriguer directement ~~distinctement~~ et personnellement auprès des membres de votre Assemblée, de se fourrer partout dans tout ce qui vous regarde, de se mêler incessamment de vos affaires dans tous leurs détails, et de fomenter dans le cœur de votre pays, les plus pernicieuses de toutes les factions, des factions dans l'intérêt et sous la direction de l'étranger. Quant à nous, Dieu merci, nous ne connaissons pas encore ce fléau, le plus grand de tous les maux qui aient jamais apparu au milieu d'une nation. Si vous n'avez pas trouvé de votre goût les précautions par lesquelles nous nous en sommes garantis, vos chefs n'avaient qu'à employer leur adresse et leur habileté à en inventer de meilleures. S'il fallait appuyer d'un exemple les conséquences d'un gouvernement exécutif tel que le vôtre, dans les circonstances graves, je vous renverrais aux rapports de M. de Montmorin à l'Assemblée Nationale, et à toutes les mesures relatives aux différends entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. Ce serait vous manquer de respect que de vous les indiquer.

On me dit que les personnes qu'on appelle les ministres ont signifié l'intention de donner leur démission. Je suis étonné qu'ils ne l'aient

pas donnée depuis long-temps. Pour tout l'or du monde je ne serais pas resté dans la position où ils sont depuis un an. Quant à la Révolution, je vous l'accorde, ils lui souhaitaient tout le succès du monde. Qu'il en soit ainsi ou qu'il en soit autrement, ils n'ont pu manquer, placés comme ils l'étaient sur une éminence, bien qu'une éminence d'humiliation, d'être les premiers à voir collectivement, et à sentir, chacun dans son département, les maux qui ont été produits par cette révolution. Dans chaque démarche qu'ils ont faite ou qu'ils nont pas voulu faire, à chaque pas, ils ont dû nécessairement sentir combien leur pays était avili, dégradé, et combien ils étaient incapables de le servir. Ils sont dans une espèce de servitude subordonnée, dans laquelle nul homme avant eux ne s'est jamais vu. Ces malheureux qui n'ont ni la confiance de leur Souverain à qui ils ont été imposés, ni celle de l'Assemblée qui les a imposés à leur maître, voient tout ce qu'il y a de noble dans leurs fonctions livré à des comités de l'Assemblée, sans aucun égard quelconque pour leur autorité personnelle ou officielle. Il faut qu'ils exécutent, sans puissance; il faut qu'ils soient responsables, sans pouvoir discrétionnaire; il faut qu'ils délibèrent, sans avoir d'avis. Dans leur perplexité, sous deux souverains, sans la moin-

dre influence ni sur l'un ni sur l'autre, ils ne peuvent que (par le fait, et quelle que soit leur intention) trahir tantôt l'un tantôt l'autre, et toujours se trahir eux-mêmes. Telle a été leur situation, telle sera nécessairement celle de leurs successeurs. Je fais grand cas de M. Necker ; je lui souhaite tout le bonheur possible. Je croyais, quand ses ennemis l'eurent chassé de Versailles, que son exil était un sujet bien réel de félicitation ; *sed multæ urbes et publica vota vicerunt.* Il est maintenant assis sur les ruines des finances et de la Monarchie française.

Il y aurait encore bien des observations à faire sur l'étrange constitution de la branche d'exécution du nouveau gouvernement : mais la fatigue doit limiter des sujets qui, en eux-mêmes, n'ont, pour-ainsi-dire, point de bornes.

Je n'aperçois guère plus de génie et de talent dans le plan de judicature formé par l'Assemblée Nationale. Fidèles à la règle invariable qu'ils se sont faite, les auteurs de votre constitution ont commencé par abolir complètement les Parlements. Ces corps vénérables, comme le reste de l'ancien gouvernement, avaient besoin de quelques altérations, quand même on n'eût point fait de changement dans la monarchie. Il fallait une réforme dans ces antiques Conseils pour les adapter au système d'une constitution libre.

Mais leur constitution offrait des avantages (et on pourrait en citer un grand nombre) qui méritaient l'approbation des hommes sages. Ils possédaient un mérite fondamental ; ils étaient indépendants. Ce qu'il y avait de plus délicat dans leurs charges, la facilité de les acheter, contribuait à cette indépendance de caractère. Les conseillers aux Parlements étaient conseillers à vie. On pourrait dire que leurs charges étaient héréditaires. Nommés par le Monarque, ils étaient considérés comme presque hors de son pouvoir. Les actes les plus rigoureux de cette autorité contre eux ne servaient qu'à montrer leur indépendance radicale. Ils composaient des corps politiques permanents, constitués pour résister aux innovations arbitraires, et par toutes les formes de leur institution, ils étaient faits pour assurer la stabilité des lois. Ils avaient été un asile sûr pour ces lois, dans toutes les révolutions du caprice et de l'opinion. Ils avaient sauvé ce dépôt sacré pendant les règnes de Princes arbitraires, et à travers les luttes de factions arbitraires. Ils avaient conservé la vie à la constitution. Ils étaient la sauve-garde de la propriété qui jouissait des mêmes garanties en France que dans tout autre pays (quand la liberté personnelle n'avait pas d'existence). Tout ce qui est suprême dans un État doit avoir,

autant que possible, son autorité juridique constituée de manière à maintenir non seulement une totale indépendance, mais encore le plus juste équilibre, et doit donner une garantie à sa justice contre son pouvoir.

Ces Parlements avaient fourni non le meilleur, mais un grand correctif aux excès et aux vices de la Monarchie. Une telle judicature indépendante était dix fois plus nécessaire lorsqu'une démocratie devenait le pouvoir absolu du pays. Dans cette constitution, des juges locaux électifs, temporaires, comme vous les avez institués, exerçant leurs fonctions dans la plus abjecte dépendance et dans le cercle le plus étroit, doivent être le pire de tous les tribunaux. Ce n'est pas auprès d'eux qu'on doit s'attendre à trouver la plus légère apparence de justice envers des étrangers, envers le riche en butte à l'envie, envers la minorité des partis opprimés, envers tous ceux qui dans les élections ont soutenu des candidats malheureux. Il sera impossible d'empêcher ces nouveaux tribunaux de tomber dans le plus déplorable esprit de parti.

Si les Parlements avaient été conservés, au lieu d'être dissous et échangés contre des innovations cruelles qui sont la ruine de la nation, ils auraient pu être non pas précisément, (je n'établis point un exact parallèle), mais à-peu-

près, ce que la cour de l'Aréopage était à Athènes, et former un contre-poids et un correctif pour tous les maux et les périls d'une démocratie légère et injuste. Chacun sait que ce tribunal était le grand soutien de la République ; chacun sait avec quels sentiments il était honoré, et avec quel respect religieux il était consacré. Les Parlements n'étaient pas tout-à-fait à l'abri de l'esprit de parti, j'en conviens ; mais ce mal était extérieur et accidentel et bien moins dangereux que dans votre invention sexenniale élective. Beaucoup d'Anglais louent l'abolition des anciens tribunaux ; ils supposent que rien ne s'y faisait qu'à prix d'argent et par corruption. Mais ces tribunaux ont subi l'examen de la Monarchie et de la République, et ont résisté à cette épreuve. La cour n'aurait pas demandé mieux que de convaincre ces corps de corruption, quand ils furent dissous en 1771. Ceux qui les ont dissous de nouveau, étaient tout prêts à les déclarer coupables, s'ils l'avaient pu ; mais, puisque l'inquisition de la Monarchie et de la République n'a pu réussir dans ses poursuites, j'en conclus que ces grands exemples de corruption pécuniaire, de justice vénale, doivent avoir été assez rares parmi eux.

Il eût été prudent de conserver, avec les Parlements, leur ancien pouvoir d'enregistrer

et de faire des remontrances au moins pour tous les décrets de l'Assemblée Nationale, comme ils le faisaient pour ceux de l'ancienne Monarchie. Ce serait un moyen de faire quadrer les décrets occasionels d'une démocratie avec quelques principes de jurisprudence générale. La ruine des anciennes démocraties fut l'ouvrage de l'extravagance qu'elles montrèrent, en se gouvernant, comme vous le faites aujourd'hui, par des décrets occasionels, *Psephismata*. Une telle marche rompit bientôt l'ensemble et l'harmonie des lois, diminua le respect du peuple pour elles, et finit par les détruire totalement. En investissant du pouvoir de remontrance, qui, dans le temps de la Monarchie, appartenait au Parlement de Paris, votre principal officier exécutif que (en dépit du sens commun), vous vous obstinez à appeler Roi, vous vous êtes élevés jusqu'au dernier degré de l'absurdité. On ne doit jamais souffrir de remontrance de celui qui doit exécuter. C'est ne comprendre ni le conseil ni l'exécution ; ni l'autorité ni l'obéissance. Celui que vous appelez Roi ne doit pas avoir ce pouvoir ou il doit en avoir davantage.

Votre arrangement actuel est strictement judiciaire. Au lieu d'imiter votre Monarchie et de placer vos juges sur un banc d'indépendance,

vous n'avez qu'un but, c'est de les réduire à l'obéissance la plus aveugle. De même que vous avez changé toutes choses, vous avez inventé de nouveaux principes d'ordre. Vous nommez d'abord des juges, qui, je l'imagine, doivent se déterminer d'après la loi; puis vous leur faites savoir que, plus tard, quand vous en aurez le temps, vous avez le projet de leur donner quelque loi d'après laquelle ils devront se déterminer. Quelque sorte d'études qu'ils ayent faites (s'ils ont fait des études), voilà qui leur devient totalement inutile. Mais pour suppléer à ces études, ils devront jurer obéissance à toutes les règles, à tous les ordres, à toutes les instructions que, de temps en temps, ils doivent recevoir de l'Assemblée Nationale. S'ils se soumettent à tout cela, qu'est-il besoin de loi sur la matière? Ils deviennent les instruments les plus complets et les plus dangereux entre les mains du pouvoir qui gouverne; il ne tient qu'à ce pouvoir fatal, au milieu d'une cause, ou dans l'attente d'une cause, de changer complètement la règle d'après laquelle la décision doit se prendre. Si malheureusement il arrive que ces ordres de l'Assemblée Nationale soyent contraires aux vœux du peuple qui nomme ces juges dans une élection locale, il s'ensuivra nécessairement une confusion si funeste qu'il est

effrayant d'y penser. Car les juges doivent leurs places à l'autorité locale ; et les ordres auxquels ils jurent d'obéir émanent de ceux qui ne participent en aucune manière à leur nomination. Pendant ce temps là, ils ont l'exemple de la cour du *Châtelet* pour les encourager et les guider dans l'exercice de leurs fonctions. Cette Cour doit juger les criminels qui lui sont envoyés par l'Assemblée Nationale, ou qui sont amenés devant elle par d'autres voies de délation. Ces juges ne siègent qu'avec une garde pour protéger leur vie. Ils ne savent ni d'après quelle loi ils jugent, ni sous quelle autorité ils agissent, ni en vertu de quel titre ils existent. On croit qu'ils sont souvent obligés de condamner au péril de leurs jours. Ceci n'est peut-être pas positif, et il n'y a guère moyen de s'en assurer ; mais quand ils acquittent, nous savons qu'ils voyent pendre à la porte de leur Cour (avec une parfaite impunité pour les acteurs) les personnes dont ils viennent de proclamer l'innocence.

L'assemblée promet, il est vrai, qu'elle formera un corps de lois, qui sera court, simple, clair, etc., c'est-à-dire qu'avec leurs lois courtes, ils laisseront beaucoup à la discrétion du juge, chose au moins bien périlleuse.

Il est curieux de remarquer que les corps administratifs sont soigneusement exemptés de la

juridiction de ces nouveaux tribunaux : c'est-à-dire que les hommes qui devraient être le plus complètement soumis à l'empire de la loi, sont précisément ceux que l'on soustrait à son pouvoir. Les hommes qui remplissent des fonctions publiques salariées, sont, de tous les citoyens, ceux qui doivent être le plus strictement retenus dans leurs devoirs. J'aurais cru que votre premier soin, si vous ne vouliez pas faire de ces corps administratifs des États souverains et indépendants, aurait été de former un tribunal vénérable, comme vos anciens Parlements ou comme notre Banc du Roi, où tous les membres des corps administratifs pûssent trouver une protection assurée dans l'exercice légal de leurs fonctions, et une barrière insurmontable s'ils tentaient d'outre-passer leurs droits légaux. Mais la cause de l'exemption est claire. Ces corps administratifs sont les grands instruments des meneurs actuels dans leur marche, pour arriver par le canal de la démocratie à l'oligarchie, objet secret et chéri de leur ambition. Il fallait donc les mettre au-dessus de la loi. On dira que les tribunaux légaux que vous avez faits ne sont pas propres à mettre un frein à l'autorité des fonctionnaires publics. Non certes, ils ne sont pas propres à atteindre ce but. Ils ne sont propres à atteindre aucun but raisonnable. On dira aussi que les

corps administratifs rendront compte de leurs actes à l'assemblée générale. C'est parler, j'en ai peur, sans beaucoup de circonspection, de la nature de cette assemblée ou de ces corporations. Au surplus, dépendre du bon plaisir de cette assemblée n'est pas dépendre de la loi.

Il manquait encore quelque chose à cet établissement de juges. Il fallait un nouveau tribunal pour couronner un si bel ouvrage. Ce nouveau tribunal doit être une grande judicature d'État; et devra connaître des crimes de lèse-nation, c'est-à-dire de lèse-assemblée. Il semble qu'ils ayent voulu imiter en quelque chose la haute Cour de justice érigée en Angleterre, du temps de la grande usurpation. Comme ils n'ont pas encore fini cette partie du plan, il est impossible de porter un jugement direct sur cette nouvelle matière. Toutefois, s'ils ne prennent pas le plus grand soin de le former dans un esprit tout différent de celui qui les a guidés dans leurs mesures relatives aux crimes d'État, ce tribunal aveuglément soumis à leur inquisition, *le comité de recherche*, éteindra les dernières étincelles de la liberté en France, et élèvera sur ses ruines la tyrannie la plus effroyable et la plus arbitraire qui ait jamais répandu la consternation et le désespoir dans aucune nation. S'ils veulent donner à ce tribunal la moindre apparence de liberté et

de justice, ils ne doivent pas en évoquer; ils ne doivent pas y envoyer les causes relatives à leurs propres membres, à leur bon plaisir. Il faut aussi qu'ils transportent le siège de ce tribunal hors de la République de Paris (*).

A-t-il été déployé plus de sagesse dans la constitution de votre armée que l'on ne peut en découvrir dans votre plan de judicature? Un arrangement habile pour cette branche est d'autant plus difficile, et demande d'autant plus d'art et de sagesse, que (indépendamment de l'immense importance dont elle est en elle-même) c'est elle qui forme le troisième principe de ciment dans le nouveau corps de République que vous appelez la nation Française. Véritablement il n'est pas facile de deviner ce que cette armée deviendra à la fin. Vous en avez voté une très-nombreuse, et bien payée, surtout si l'on considère vos ressources apparentes. Mais quel est le principe de sa discipline? A qui doit-elle obéir? Vous tenez le loup par les oreilles, et je vous fais mon compliment sur l'heureuse position qu'il vous a paru bon de prendre, et dans laquelle vous êtes on ne peut mieux placés pour

(*) Voyez l'ouvrage de M. De Calonne au sujet de toutes ces judicatures et du Comité de recherche.

délibérer librement, relativement à cette armée ou à tout autre objet.

Le Ministre et Secrétaire d'État au département de la Guerre, est M. de la Tour-du-Pin. Ce Ministre est, ainsi que tous ses collègues, chaud partisan de la révolution, et admirateur enthousiaste de la nouvelle constitution, ouvrage de la révolution. Le compte qu'un tel homme rend de l'état militaire de la France, est important, non-seulement à cause de son autorité officielle et personnelle, mais parce qu'il fait voir très-clairement l'état actuel de l'armée en France, et parce qu'il jette du jour sur les principes d'après lesquels l'Assemblée agit dans l'administration de cette branche si délicate et si essentielle. Il peut nous aider à conjecturer jusqu'à quel point il est de l'intérêt de notre pays d'imiter la politique martiale de la France.

M. de la Tour-du-Pin vient, le 4 juin dernier, faire un rapport sur l'état de son département, tel qu'il existe sous les auspices de l'Assemblée Nationale. Personne ne le connaît mieux; personne ne peut mieux le peindre. S'adressant à l'Assemblée Nationale, il dit: « Sa Majesté m'envoye *aujourd'hui même* pour vous informer des désordres multipliés dont, *chaque jour*, elle reçoit l'affligeante nouvelle. L'armée menace de tomber dans la plus turbulente anarchie. Pour

combler la mesure de toutes les horreurs dont je me plains aujourd'hui, des commandants de places fortes viennent d'être égorgés sous les yeux, et presque dans les bras de leurs soldats. L'autorité du Roi lui-même (*risum teneatis*) a été insolemment bravée, et, ces coupables que je viens vous signaler, ce sont ces mêmes soldats que, pendant toute ma vie, j'ai vus pleins de véritable honneur, pleins de loyauté, et dont, durant cinquante ans, j'ai été le camarade et l'ami.

« Ces maux sont terribles; ils menacent la nation elle-même. *La nature des choses exige* impérieusement que l'armée n'agisse jamais *que comme un instrument.* Le jour où elle *s'érigera en corps délibérant, le Gouvernement,* [redacted] *quelque* [redacted] soit satique, [redacted], *dégénérera en une effroyable démocratie militaire;* infernal monstre politique qui a toujours fini par dévorer ceux qui l'ont produit. Et qui pourrait ne pas s'alarmer en voyant les troupes se former en monstrueuses assemblées démocratiques (comices), et préparer au peuple une suite éternelle de désordres et de [redacted] tyran-nies »!

Il est inutile de rien ajouter à ce tableau si bien fini; fini autant que son cadre le comporte encore; mais qui, je le crains, ne comprend pas toute la nature et toute la complexité des désordres de cette démocratie militaire, qui, comme



l'observe avec vérité et avec sagesse le Ministre de la guerre, partout où elle existe, est, par la force des choses, la constitution réelle de la nation, sous quelque forme qu'on se plaise à la désigner. Car, bien qu'il informe l'Assemblée que la majeure partie de l'armée n'a cependant point secoué le joug de l'obéissance, et est encore attachée à ses devoirs, cependant les voyageurs qui ont vu les corps dont la conduite est la meilleure, ont plutôt observé en eux l'absence de la mutinerie et de la sédition, que l'existence de l'ordre et de la discipline.

Je ne peux m'empêcher de remarquer l'étonnement que semblent causer à ce Ministre les excès qu'il déplore ! Il ne peut concevoir comment les troupes se sont écartées de leurs anciens principes de loyauté et d'honneur! Certes ceux à qui il s'adresse n'en savent que trop bien les causes. Ils savent les doctrines qu'ils ont prêchées, les décrets qu'ils ont faits, les actes qu'ils ont approuvés. Les soldats se rappellent le 6 octobre. Ils se souviennent des Gardes-Françaises. Ils n'ont pas oublié ce qu'ils ont vu à Paris et à Marseille. Ils ont encore la mémoire fraîche de tant de meurtres impunis. Ils ne renoncent pas aux principes de l'égalité des hommes établis avec tant d'ostentation et de travail. Ils ne peuvent point ne pas voir la noblesse française avilie,

tout ce qui était respecté, par vous dégradé, supprimé, jusqu'à l'idée même d'un gentilhomme français. L'abolition totale des titres et des distinctions n'est pas sans effet sur eux. M. de la Tour-du-Pin est tout stupéfait de leur déloyauté, quand les docteurs de l'Assemblée leur ont enseigné en même temps le respect dû aux lois. Il est facile de juger laquelle des deux sortes de leçons on doit attendre que des hommes qui ont les armes à la main apprendront le plus probablement. Quant à l'autorité du Roi, le Ministre lui-même prend soin de nous instruire (si tout argument sur ce chapitre n'était pas entièrement superflu) qu'elle est tout juste aussi respectée parmi ces troupes que partout ailleurs. « Le Roi, dit-il, ne cesse pas de donner des ordres pour qu'on réprime ces excès; mais, dans une crise aussi terrible, votre concurrence devient indispensable pour prévenir les maux qui menacent la France entière; *vous* joignez à la force du pouvoir législatif, *celle de l'opinion*, bien plus importante encore ». Certes, l'armée ne peut avoir une grande opinion du pouvoir ou de l'autorité du Roi. Peut-être le soldat a-t-il appris maintenant, que l'Assemblée elle-même ne jouit pas d'un degré beaucoup plus considérable de liberté que ce fantôme de Royauté. Il faut voir maintenant de quoi on s'est avisé dans cette circons-

tance, la plus importante qui puisse se présenter dans un état. Le Ministre requiert l'Assemblée de s'armer de toute la terreur que son caractère peut inspirer, et d'appeler à son secours toute sa majesté. Il demande que les principes sévères qu'ils ont annoncés donnent une nouvelle force à la proclamation du Roi. Après ce début, nous devions nous attendre à toutes les cours civiles et martiales; à voir casser quelques corps, à en voir décimer d'autres; et à tous les moyens terribles que la nécessité a employés, en pareils cas, pour arrêter les progrès du plus terrible de tous les maux; on aurait pu penser, particulièrement, qu'on allait entendre parler d'une enquête sérieuse relativement au meurtre de commandants égorgés sous les yeux de leurs soldats. Pas un mot de tout cela ni de rien qui y ressemble. Après qu'on lui a dit que les soldats et les sous-officiers s'érigent en assemblées délibérantes, quand on vient de lui dire que les troupes foulent aux pieds les décrets de l'Assemblée promulgués par le Roi, que fait l'Assemblée? L'Assemblée fait de nouveaux décrets, et autorise le Roi à publier de nouvelles proclamations. Quand le Ministre de la Guerre vient de leur déclarer que les régiments n'ont tenu aucun compte de serments *prêtés avec la plus imposante solennité*, ils proposent..... quoi?.... encore des serments.

Décrets sur décrets ; proclamations sur proclamations : ils renouvellent les décrets et les proclamations, à mesure qu'ils éprouvent leur insuffisance, et multiplient les serments, à mesure que ces serments affaiblissent, dans l'esprit des hommes, le sentiment de ce que la religion a de sacré. J'espère qu'on prend soin de faire passer aux soldats, en même temps que leurs serments civiques, de petits manuels, de petits abrégés portatifs des excellents sermons de Voltaire, de d'Alembert, de Diderot et d'Helvétius, sur l'immortalité de l'âme, sur une providence particulière qui gouverne toutes choses, et sur un état futur de récompenses et de châtiments. Je n'en fais aucun doute ; car on m'assure qu'il y a un certain genre de lecture qui entre pour beaucoup dans leurs exercices militaires, et que les soldats français se trouvent au moins aussi bien approvisionnés en pamphlets qu'en cartouches.

Pour prévenir les maux qu'entraînent les conspirations, les délibérations irrégulières, les comités séditieux, et les monstrueuses assemblées démocratiques des soldats (*comitia*), et tous les désordres qu'engendrent l'oisiveté, la débauche, la dissipation et l'insubordination, on a eu recours au moyen le plus étonnant, je crois, qui soit jamais tombé dans la tête des hommes, au milieu même de toutes les inventions de ce siècle proli-

fique. Il ne s'agit de rien moins que de ceci : le Roi a promulgué dans des lettres circulaires adressées à tous les régiments l'autorisation authentique qu'il donne aux différents corps (en exprimant sa directe volonté de les y encourager de tout son pouvoir), aux fins qu'ils se joignent à tous les clubs et à toutes les confédérations dans les différentes municipalités, et qu'ils fraternissent ensemble dans les banquets populaires et dans les fêtes civiques. Le but de cette discipline gaillarde et joviale, est, à ce qu'il paraît, d'adoucir la férocité de leurs mœurs ; de les unir par des liens indissolubles avec leurs camarades de toutes les espèces, en les rapprochant le verre à la main, et de fondre d'une manière bachique toutes les conspirations particulières dans des associations plus générales (*). Je crois aisément que les [redacted] le Ministre de

(*) Comme Sa Majesté y a reconnu, non un système d'associations particulières, mais une réunion de volontés de tous les Français pour la liberté et la prospérité communes, ainsi que pour le maintien de l'ordre public, elle a pensé qu'il convenait que chaque régiment prît part à ces fêtes civiques pour multiplier les rapports et resserrer les liens d'union entre les citoyens et les troupes. — De peur qu'on n'ajoute pas foi à ce que j'avance, je transcris les propres termes dans lesquels on autorise les troupes à trinquer et à se régaler avec les clubs populaires.

la Guerre les dépeint, trouveront ce remède de leur goût ; et que, dans quelqu'état de mutinerie qu'ils [redacted] soient, [redacted] se soumettront, comme le devoir le leur ordonne, à des proclamations Royales *du genre de celle-ci*. Mais il ne me paraît pas bien certain que tous ces serments, tous ces clubs, toutes ces fêtes et tous ces banquets les disposent, plus qu'ils n'y paraissent disposés aujourd'hui, à l'obéissance envers les officiers, ou leur apprennent à se soumettre avec plus de docilité aux règles austères de la discipline militaire. Vous allez en faire d'admirables citoyens d'après la mode française, mais pas tout-à-fait d'aussi bons Soldats [redacted] d'après la mode d'aucun pays. Peut-être est-il permis de douter aussi que les conversations qu'on tient à ces bonnes tables soient faites pour rendre l'armée bien propre à n'agir que *comme un instrument*, ce que ce vétéran des hommes d'État et des soldats français assure que *la nature des choses exige* toujours d'une armée.

Quant à l'amélioration qu'on doit attendre pour la discipline, de la liberté des rapports, qui vont s'établir entre les soldats et ces sociétés municipales en goguettes, et que voilà officiellement encouragés par la sanction royale, nous pouvons en juger par l'état des municipalités elles-mêmes que M. de la Tour-du-Pin nous décrit dans ce même discours. Il a encore quel-

que espoir de rétablir l'ordre pour le présent, à force de sagesse, d'après les bonnes dispositions où sont encore certains régimens; mais il n'augure pas si bien de l'avenir : l'horison lui paraît chargé de sombres nuages, et il ne prévoit rien que de sinistre. Quant à l'idée de prévenir le retour de la confusion, « l'Administration (dit-il) ne peut vous répondre de rien, à cet égard, tant qu'elle voit les municipalités s'arroger sur les troupes une autorité que vos institutions ont entièrement réservée au Monarque. Vous avez fixé les limites de l'autorité militaire et de l'autorité municipale. Vous avez borné l'action, que vous avez accordée à la dernière sur la première, au droit de réquisition; mais, jamais ni la lettre ni l'esprit de vos décrets n'ont autorisé les communes dans ces municipalités à casser les officiers, à les mettre en jugement, à donner des ordres aux soldats, à les chasser des postes confiés à leur garde, à les arrêter dans des marches ordonnées par le Roi, ou, en un mot, à rendre les troupes esclaves du caprice de chaque ville, de chaque village, qu'elles doivent traverser ».

Tel est le caractère, telles sont les dispositions des municipalités qui sont destinées à ramener les troupes, à les faire rentrer dans la bonne route, à les rappeler aux vrais principes

de la subordination militaire, et à faire du soldat une machine entre les mains du pouvoir suprême du pays ! Voilà la maladie des troupes françaises ! Et voilà comment on veut les guérir ! Telle vous voyez l'armée de terre, telle vous verrez la marine. Les municipalités diffèrent indéfiniment l'exécution des ordres de l'Assemblée, et les marins à leur tour remettent à un autre temps leur obéissance aux ordres des municipalités. Je plains du fond de mon cœur un respectable serviteur du public, comme ce malheureux ministre de la Guerre, obligé dans sa vieillesse de faire tête à l'Assemblée, la coupe civique à la main, et d'entrer, avec des cheveux blancs, dans tous les caprices, toutes les extravagances de ces jouvenceaux politiques. De tels plans ne ressemblent guère aux propositions d'un homme qui, durant cinquante ans, a blanchi sous le harnois. Ils offrent plutôt ce qu'on doit attendre de ces grands maîtres en politique, qui ne doutent de rien, et coupent court à tout, jeunes hommes d'état à la mode, énergumènes illuminés en tout d'une certaine assurance fanatique innée, qui a porté un de leurs docteurs à juger à-propos de conseiller à l'Assemblée, au milieu de glorieuses salves d'applaudissements, couronnés d'un succès plus glorieux encore, de bien prendre garde et de ne pas aller écouter les

vieillards, ni aucune des personnes qui suivent les leçons de leur expérience. Voilà, je le suppose, la ligne à laquelle tous les ministres d'État doivent s'attacher, abjurant entièrement les erreurs et les hérésies de l'expérience et de l'observation. Chacun a son goût. mais je pense que, si je ne pouvais atteindre à la sagesse de la vieillesse, je voudrais au moins conserver quelque chose de sa fierté et de sa dignité. Ces Messieurs font leur état de régénérer : mais pour tout l'or du monde je ne voudrais pas voir mes pauvres fibres endurcies passer par leurs mains pour être régénérées; ni me mettre, dans ma grande climatérique, à croasser leur ramage barbare, ou à bégayer, dans mon second berceau, les sons élémentaires de leur nouvelle et ridicule métaphysique (*). *Si isti mihi largiantur ut repueriscam, et in eorum cunis vagiam, valdè recusem!*

On ne peut montrer à découvert l'imbécillité d'une seule des branches du système puéril et pédantesque, qu'ils appellent une constitution, sans exposer à tous les regards la complète insuffisance et le mal de chacune des autres parties avec lesquelles elle a le moindre point de contact. Vous ne pouvez proposer un remède

(*) Depuis, le Ministre de la guerre a quitté l'école.

pour l'incompétence de la couronne, sans révéler la faiblesse de l'Assemblée. Vous ne pouvez délibérer sur la confusion qui règne dans l'armée de l'État, sans divulguer les désordres plus déplorables encore des municipalités armées. L'anarchie militaire découvre l'anarchie civile, et l'anarchie civile trahit l'anarchie militaire. Je voudrais que tout le monde pût lire avec soin le discours éloquent (je le trouve tel) de M. de la Tour-du-Pin. Il attribue le salut des municipalités à la bonne conduite d'une partie des troupes. Ces troupes doivent empêcher que la partie de ces municipalités qui est dans de bonnes dispositions, et que l'on avoue être la plus faible, ne soit pillée par celle qui est dans de mauvaises dispositions, qui est la plus forte. Mais les municipalités affectent une souveraineté, et veulent commander ces troupes qui doivent les protéger. Le fait est qu'il faut qu'elles les commandent ou qu'elles leur fassent la cour. Les municipalités, par la nécessité de leur position, et par les pouvoirs républicains qu'elles ont obtenus, doivent être relativement aux soldats ou une sorte de maîtres, ou une sorte de valets, ou une sorte de confédérés, ou prendre tantôt le caractère de maîtres, tantôt celui de valets, tantôt celui de confédérés, ou bien enfin faire un paquet fagoté tant bien que mal de

tous ces rôles, et les jouer tous ensemble, dans l'occasion. Quelle force y a-t-il pour réprimer l'armée si ce n'est la municipalité, et pour réprimer la municipalité si ce n'est l'armée? Pour conserver du moins la concorde là où l'autorité est éteinte, au hasard des suites les plus terribles, l'Assemblée essaie de guérir les maladies par les maladies elles-mêmes; et c'est en débauchant l'armée par la municipalité, que ces profonds politiques espèrent échapper à une démocratie purement militaire qui les envahit déjà de toutes parts.

Si les soldats se mêlent une fois parmi les clubs et les cabales des municipalités, ils se lieront par choix, entraînés par un attrait irrésistible, avec tout ce qu'il y a de plus bas et de plus désespéré dans toutes ces confédérations d'illuminés. Sympathie, affection, habitudes, tout les poussera de ce côté. Les conspirations militaires auxquelles les confédérations civiques doivent remédier; les municipalités rebelles, que l'on doit faire rentrer dans l'obéissance, en leur fournissant les moyens de séduire précisément ces mêmes armées de l'État qui doivent les tenir en respect; toutes ces chimères d'une politique monstrueuse aggraveront les désordres qui les ont produites. Il faudra que le sang coule. La France sera inondée du sang de

ses enfants, parce que vos hommes d'état ont manifesté l'absence la plus complète de jugement dans la manière dont ils ont entendu toutes leurs espèces de forces, et toutes leurs sortes d'autorités civiles et judiciaires. On pourra arrêter le mal, à tel moment, dans tel lieu; mais il éclatera avec plus de rage dans d'autres, parce qu'il est radical et intrinsèque. Tout ce système de mêler des soldats rebelles avec des citoyens séditieux ne tend qu'à affaiblir de plus en plus les rapports militaires des soldats avec leurs officiers, et à donner encore la hardiesse du soldat, l'audace des mutins, à l'artisan tapageur, à des paysans turbulents. Pour assurer une armée réelle, il faudrait que l'officier fût tout aux yeux du soldat, et que toute son affection, tout son respect, toute son estime fûssent concentrés sur lui. Il paraît qu'il va vous falloir des officiers dont les qualités principales soient de la patience et un bon caractère. Ce ne seront pas des officiers, ce seront des candidats. En effet, comme ce n'est que par ces moyens que le pouvoir se trouvera occasionellement entre leurs mains, l'autorité qui doit les nommer, devient d'une haute importance.

Ce que vous pouvez finir par faire, n'est pas apparent, ni bien important, aussi long-

temps que les rapports étranges et contradictoires entre votre armée et toutes les parties de votre République, ainsi que la situation embarrassée de ces parties relativement à elles-mêmes et relativement au tout, présenteront le même aspect. Vous paraissez avoir donné la nomination provisoire des officiers, d'abord au Roi, sauf l'approbation de l'Assemblée Nationale. Des hommes qui ont intérêt à savoir où siège véritablement le pouvoir, ont une sagacité extrême pour le découvrir. Ils apercevront bien vîte indubitablement que ceux-là qui peuvent refuser indéfiniment, nomment en réalité. Les officiers comprendront donc que ce n'est qu'en intriguant dans le sein de cette Assemblée, qu'ils peuvent être sûrs d'obtenir de l'avancement. Toutefois, il faut encore d'après votre nouvelle constitution qu'ils commencent leur cours de sollicitations par une demande auprès du Roi. Cette double négociation pour les grades militaires me paraît bien trouvée (il semble qu'on ne se soit pas proposé d'autre but) pour produire des factions dans l'Assemblée elle-même, relativement à ce vaste patronage militaire, et puis pour empoisonner tout le corps des officiers français, en jetant dans leurs cœurs un levain de factions d'une nature plus dangereuse encore pour la sûreté du Gouvernement

(quelque part qu'il soit assis), et pétri tout exprès par quelque mauvais génie pour détruire et ruiner à jamais l'armée elle-même. Les officiers, qui, [redacted] l'avancement que la Couronne leur destinait, vont nécessairement se jeter dans le parti opposé à celui de l'Assemblée qui a repoussé leurs prétentions, et entretenir des semences de mécontentement dans le cœur de l'armée contre le pouvoir qui gouverne. Les officiers, au contraire, qui ont réussi dans leurs demandes à la faveur de la bienveillance de l'Assemblée, et qui n'éprouvent tout au plus qu'une reconnaissance tout-à-fait secondaire pour la Couronne, réservant toute la chaleur de leurs sentiments pour la bonté de l'Assemblée, vont nécessairement mépriser une autorité qui ne voulait pas leur avancement et n'a pu l'empêcher. Si, pour éviter ces maux, vous ne consultez plus pour les commandements et les promotions que l'ancienneté, vous ne ferez qu'une pauvre armée, mais encore plus indépendante, encore plus dangereuse, comme pouvoir démocratique militaire. Qu'est-ce qu'un chef, qui n'est chef que de nom, à la tête d'une armée également incapable de lui inspirer de la reconnaissance ou de la crainte? Un pareil zéro est-il propre à la tâche la plus délicate qu'il y ait au monde, le commandement suprême d'une ar-

mée ? Il faut que les soldats voient au-dessus d'eux (et leurs inclinations les portent à ce que la nécessité de leur position exige) une autorité personnelle et réelle, vigoureuse et déterminée. L'autorité de l'Assemblée elle-même souffre en passant par un canal aussi essentiellement faible que celui qu'elle a choisi. L'armée ne s'embarrassera pas long-temps d'une assemblée qui agit par l'organe d'un [redacted] et dont les stratagêmes, les supercheries sont palpables. Les troupes n'iront pas obéir sérieusement à un prisonnier. Ou elles mépriseront une vaine pompe, ou elles plaindront un roi captif. Ces rapports de votre armée avec la Couronne, vont créer un dilemme terrible dans votre politique.

Il faut, d'ailleurs, bien considérer si une assemblée comme la vôtre, en supposant même qu'elle fût en possession d'une autre sorte d'organe par lequel ses ordres dûssent passer, est propre à établir l'obéissance et la discipline dans une armée. On sait que, jusqu'ici, tous les sénats, toutes les autorités populaires du monde n'ont guère obtenu des armées qu'une obéissance bien précaire et bien incertaine ; et il est à présumer qu'une assemblée, dont l'existence ne doit être que de deux ans, ne sera guère plus heureuse. Il faudra que les officiers aient perdu

totalement le caractère militaire, s'ils voient avec toute la soumission et toute l'admiration requises, des plaideurs à leur tête; surtout quand ils sauront qu'ils vont avoir à faire une cour nouvelle à une succession sans fin de ces hommes de chicane, dont le génie militaire et le talent de commandement (s'ils en ont) sont condamnés à être aussi incertains que leur durée est passagère. Entre la faiblesse d'une sorte d'autorité, et le décousu de toutes, les officiers d'une armée resteront pendant quelque temps en proie aux factions et à la sédition, jusqu'à ce que quelque général populaire, qui possède l'art de commander les hommes, et de faire entendre sa voix aux soldats, s'élève et fixe sur lui tous les regards. Les armées lui obéiront pour lui-même. Il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'obéissance militaire, dans un tel état de choses. Mais, du jour où cet événement arrivera, l'homme qui commandera réellement l'armée est votre maître; le maître (ce n'est pas beaucoup dire) de votre Roi, le maître de votre Assemblée, le maître de votre République toute entière.

De quelle manière l'Assemblée a-t-elle obtenu son autorité actuelle sur l'armée? Certes, principalement en débauchant les soldats et rompant leurs rapports avec leurs officiers. C'était commencer par l'opération la plus terrible. L'As-

semblée a touché le point central sur lequel reposent toutes les particules qui composent une armée. L'assemblée a détruit le principe de l'obéissance en brisant le grand chaînon essentiel et critique entre l'officier et le soldat, là même où commence la chaîne de la subordination militaire. On dit au soldat qu'il est citoyen et qu'il a les droits d'homme et de citoyen. Le droit d'un homme, lui dit-on, est de se gouverner lui-même, et de n'obéir qu'à ceux à qui il délègue ce gouvernement de lui-même. Il est fort naturel qu'il pense que c'est surtout à l'égard d'un objet où il s'agit pour lui du plus grand degré d'obéissance, qu'il doit exercer son droit, et bien choisir son homme. Il va donc selon toutes les probabilités, faire par système ce qu'il fait à présent occasionellement, c'est-à-dire qu'il va exercer au moins un pouvoir négatif dans le choix de ses officiers. Les soldats ont déjà, dans beaucoup d'occasions, cassé leurs officiers. Voici encore un autre pouvoir négatif à opposer au choix du Roi, et au moins aussi effectif que le pouvoir négatif de l'Assemblée. Les soldats savent déjà qu'on a proposé dans le sein de l'Assemblée Nationale, de déclarer que le choix direct des officiers, ou au moins d'une partie d'entre eux, leur appartenait de droit, et que cette proposition

n'y a pas été mal reçue. Quand on délibère sur de telles matières, il n'est pas extravagant de supposer qu'ils inclineront pour l'opinion qui est la plus favorable à leurs prétentions. Ils ne voudront pas être censés l'armée d'un roi emprisonné, tandis qu'une autre armée dans le même pays, une autre armée surtout dont ils doivent partager les fêtes et avec laquelle ils doivent fraterniser, doit être considérée comme l'armée libre d'une constitution libre. Ils jetteront les yeux sur l'autre armée permanente, l'armée municipale. Ce corps (ils le savent bien) élit ses propres officiers. Il est possible qu'ils ne discernent pas les motifs de la distinction pour laquelle ils n'éliraient pas aussi leur Marquis de la Fayette (ou je ne sais quel est son nouveau nom)? Si ce droit d'élire un commandant en chef fait partie des droits des hommes, pourquoi ne ferait-il pas aussi partie de leurs propres droits? Ils n'entendent parler que de juges de paix électifs, de juges électifs, de curés électifs, d'évêques électifs, de municipalités électives, et de commandants électifs de l'armée parisienne !... Pourquoi seraient-ils seuls exclus? Est-ce que les braves soldats français sont les seuls hommes dans cette nation qui soient incapables de juger du mérite militaire, et des qualités qui constituent un bon commandant en chef? Est-ce parce

que l'État les paie, qu'ils doivent perdre les droits des hommes? Ils font eux-mêmes partie de cette nation, et contribuent à cette paie. Et l'État ne paie-t-il pas de même le Roi; ne paie-t-il pas l'Assemblée Nationale; ne paie-t-il pas tous ceux qui nomment l'Assemblée Nationale? Au lieu de voir le Roi, les membres de l'Assemblée, et tous ceux qui les nomment, perdre leurs droits en recevant un salaire, ils distinguent clairement que, dans tous ces cas divers, chacun a, au contraire, un salaire pour exercer ses droits. Toutes vos résolutions, tous vos actes, tous vos débats, tous les catéchismes de vos docteurs en religion et en politique, ont été adroitement mis entre leurs mains; et vous croyez de bonne foi qu'ils ne feront l'application à eux-mêmes de vos doctrines et de vos exemples que jusqu'au point précis où votre bon plaisir est qu'ils s'arrêtent!

Tout dépend de l'armée dans un gouvernement tel que le vôtre; car vous avez adroitement détruit toutes les opinions, tous les préjugés, et, autant qu'il a été en votre pouvoir de le faire, tous les instincts qui soutiennent un gouvernement. Du jour, donc, où la moindre division vient à naître entre votre Assemblée Nationale et une partie quelconque de la Nation, il faut que vous ayez recours à la force. Il ne

vous reste plus d'autre ressource ; ou plutôt vous semblez avoir pris à tâche de vous priver vous-mêmes de toute autre ressource. Vous voyez par le rapport de votre ministre de la Guerre que la manière dont on distribue l'armée indique la résolution de l'employer à réprimer des désordres intérieurs (*). Il faut que vous gouverniez par l'armée ; et vous avez répandu dans cette armée, à l'aide de laquelle il faut que vous gouverniez, ainsi que dans tout le corps de la Nation, des principes qui vous désarment vous-mêmes pour l'usage que vous voulez en faire. Le Roi doit rassembler des troupes pour agir contre son peuple, quand on vient de proclamer à la face de l'univers ces paroles qui retentissent encore à nos oreilles : « Malheur aux soldats qui feraient feu sur des citoyens » ! Les colonies se déclarent indépendantes, et proclament la liberté de leur commerce. Il faut envoyer des troupes pour les faire rentrer dans le devoir. Dans quel chapitre de votre Code des droits des hommes peuvent-elles lire que c'est une partie des droits des hommes de faire un monopole de leur commerce à elles, et de le restreindre au bénéfice des autres. Vos colo-

(*) Courier français ; 30 juillet 1790. Assemblée nationale ; numéro 210.

nies se sont révoltées contre vous: voilà les nègres qui se soulèvent à leur tour contre leurs tyrans. Allons, encore des troupes........., des massacres, des tortures, des potences! Voilà vos droits des hommes! Voilà le fruit de déclarations métaphysiques publiées follement, et honteusement rétractées! L'autre jour encore, un fermier, dans une de vos provinces, refuse de payer je ne sais quelle redevance au maître du terrain. Aussitôt vous décrétez que les gens de la campagne aient à payer toutes les redevances, sauf celles que vous avez abolies comme trop féodales : s'ils n'obéissent, vous allez ordonner au Roi d'envoyer des troupes contre eux. Vous établissez des propositions métaphysiques qui entraînent des conséquences universelles, et ensuite vous voulez limiter la logique à l'aide du despotisme. Les grands faiseurs de ce profond système, les meneurs s'avancent et leur disent qu'ils ont droit, en leur qualité d'hommes, d'attaquer forteresses, gardes, rois, sans avoir même besoin de la moindre apparence d'autorisation de la part de l'Assemblée, bien qu'elle siège au nom de la Nation, bien qu'elle siège comme Corps législatif et souverain ;......... et voilà que ces mêmes hommes ôsent envoyer les mêmes troupes qu'ils ont poussées à ces attentats, pour réprimer ceux qui jugeront

d'après des principes, et qui suivront des exemples, garantis par leur propre approbation.

Les chefs du système actuel enseignent au peuple à haïr tout ce qui tient à la féodalité comme les traces impures de la tyrannie et de la barbarie, et ils viennent ensuite lui dire ce qu'ils doivent supporter patiemment de cette tyrannie barbare. Le peuple trouvera qu'ils prodiguent la lumière quand il s'agit de découvrir les abus; mais qu'ils en sont bien avares, quand le moment est venu de les réformer. Le peuple sait que les redevances et les servitudes que vous lui avez permis de racheter (sans lui donner de l'argent pour le faire) ne sont rien, comparées à toutes celles auxquelles vous n'avez pas pourvu du tout. Le peuple sait que presque tout le système de la propriété territoriale est d'origine féodale, et ne présente que la distribution de toutes les possessions des anciens propriétaires faite par un conquérant barbare aux instruments barbares de ses injustes conquêtes; le peuple sait que le plus lourd fardeau imposé par la conquête est le fardeau des redevances de toute espèce, comme personne ne peut le contester. Fatal oubli du devoir et des lois, où mènes-tu les hommes!

Les paysans, selon toutes les probabilités, sont les descendants de ces anciens propriétaires, Romains ou Gaulois. Mais s'ils échouent, en pré-

sentant leurs titres d'après les principes de la tradition et de la loi, ils se réfugient dans la citadelle des droits des hommes. Là ils voient que tous les hommes sont égaux, et qu'on ne doit pas faire un monopole de la terre, cette mère tendre et ennemie des préférences, pour nourrir l'orgueil et le luxe d'hommes qui, d'après les lois de la nature (égale aussi pour tous) ne valent pas mieux qu'eux, ni autant même, s'ils ne travaillent pas pour gagner le pain qu'ils mangent. Ils voyent que, d'après les lois de la nature, celui qui occupe le sol, et qui est forcé de payer la redevance, est le véritable propriétaire; qu'il n'y a pas de prescription contre la nature, et que les conventions (là où il y en a) qui ont été faites avec leurs propriétaires, dans les temps d'esclavage, sont seulement l'effet de la force; et que, quand le peuple a recouvré les droits des hommes, ces conventions ont cessé d'exister en même temps que tout ce qui avait été établi sous le régime d'une tyrannie féodale et aristocratique. Ils vous diront qu'ils ne voient pas quelle différence il y a entre un fainéant avec un chapeau et une cocarde nationale et un fainéant en sabots ou pieds nus. Si, pour soutenir vos titres et leur faire payer la redevance, vous invoquez les droits de succession et la prescription, ils vous diront, comme M. *Camus*, (l'Assemblée a fait publier son dis-

cours pour leur instruction) qu'il n'y a point de prescription pour ce qui a mal commencé ; que le titre de ces propriétaires fut vicieux dans son origine , et que la force ne vaut pas mieux que la fraude. Quant au titre de succession, ils vous diront que la succession de ceux qui ont cultivé le sol est la véritable généalogie de la propriété, et non de vieux parchemins tout pourris, et d'absurdes substitutions ; que les propriétaires ont joui trop long-temps du fruit de leur usurpation ; et que, s'ils font à ces moines séculiers quelque pension , à titre de charité, ils doivent remercier de sa bonté le véritable propriétaire qui est si généreux envers un intrus qui ose élever encore d'insolentes prétentions sur ses biens.

Quand les paysans vous rendent cette monnaie de raisonnement sophistique, sur laquelle vous avez gravé votre image et votre nom, vous vous récriez, vous prétendez que c'est de l'argent de mauvais aloi, et que vous payerez à l'avenir avec des gardes françaises, des dragons et des hussards ! Vous leur présentez pour leur faire peur, une autorité de hasard, l'autorité d'un Roi qui n'est qu'un instrument taillé pour détruire, également incapable de protéger le peuple et sa propre personne. C'est par lui que vous voulez obtenir qu'ils vous obéissent. Ils vous répondent : vous nous avez appris qu'il n'y a point de familles de

gentils-hommes, point de familles privilégiées: Quand donc nous avez-vous appris à nous incliner devant des Rois que nous n'avons pas élus? Nous n'avions pas besoin de vous pour savoir que les terres furent données pour soutenir des dignités féodales, des titres féodaux, des pouvoirs féodaux. Quand vous avez abattu la cause, comme tyrannique, pourquoi gémissons-nous encore sous l'effet plus tyrannique encore? Puisqu'il n'y a plus d'honneurs héréditaires, de maisons illustres, pourquoi nous demande-t-on des impôts pour faire subsister ce qui, nous dites-vous, ne doit pas exister? Vous nous avez envoyé nos anciens propriétaires aristocratiques, sans autre caractère, sans autre titre qu'un diplôme de maltôtiers signé de vous pour nous extorquer le fruit de nos sueurs. Avez-vous du moins fait quelqu'effort pour que nous puissions avoir un sentiment de respect pour vos percepteurs? Non. Vous nous les avez envoyés avec leurs armes renversées, leurs écussons brisés, leurs couleurs effacées, et leurs panaches tellement en lambeaux, leurs aigrettes déchirées, et tout leur être tellement dégradé et métamorphosé, que nous ne savons ce que c'est que cette nouvelle espèce d'animaux à deux pieds et sans plumes, et que nous ne les reconnaissons plus. Ce sont des étrangers pour nous. Ils ne s'appellent même

pas comme nos anciens maîtres. Physiquement ils peuvent être les mêmes hommes, bien que nous n'en soyons pas trop sûrs, d'après vos nouvelles doctrines philosophiques d'identité personnelle. Sous tous les autres rapports ils sont totalement changés. Nous ne voyons pas pourquoi nous n'aurions pas aussi bien le droit de leur refuser leurs revenus, que vous d'abroger tous leurs honneurs, titres et distinctions. Nous ne vous avons jamais donné [illegible]mission de le faire; et voilà un exemple, parmi une infinité d'autres, de la liberté que vous prenez de vous arroger un pouvoir que personne ne vous a jamais délégué. Nous voyons Paris, à la faveur de ses clubs, de ses rassemblements populaires, et de sa Garde-Nationale, vous diriger selon son bon plaisir, et vous dicter des lois que vous nous dictez à votre tour. Par vous, Paris dispose de nos vies et de nos fortunes à tous. Pourquoi seriez-vous sourds aux demandes du laborieux cultivateur, quand il s'agit de nos redevances qui nous touchent de si près et de la manière la plus sérieuse, quand vous cédez aux volontés d'une populace insolente, relativement à des distinctions et à des titres honorifiques, qui ne touchent en aucune façon ni elle ni nous? Mais nous voyons que vous êtes plus attentifs à ses fantaisies qu'à nos besoins réels. Est-ce un des droits de

l'homme de payer tribut à son égal ? Avant que vous ne vinssiez faire briller la lumière à nos yeux, nous pouvions, du moins, penser que nous n'étions point parfaitement égaux. Nous pouvions entretenir quelqu'ancien préjugé, quelque vieille prévention insignifiante, résultat de l'habitude, en faveur de ces propriétaires ; mais nous ne pouvons concevoir dans quel objet, sinon pour détruire toute espèce de respect pour eux, vous pourriez avoir fait la loi qui les dégrade. Vous nous avez défendu de les traiter avec aucune des cérémonies de notre ancien respect, et maintenant vous envoyez des troupes contre nous pour nous contraindre, à coups de sabre et à coups de bayonnette, à payer à la crainte et à la force un tribut de soumission, que vous n'avez pas voulu nous laisser offrir à la douce autorité de l'opinion.

Le fond de quelques uns de ces arguments est horrible et ridicule pour une oreille raisonnable ; mais pour des politiques de métaphysique, qui ont ouvert une école de sophismes et d'anarchie, ils sont solides et concluants. Il est évident que, s'ils n'avaient considéré que le droit, les chefs de l'assemblée ne se seraient pas fait le moindre scrupule d'abroger les revenus en même temps que les titres et les armes des familles. Ils n'auraient fait que suivre ainsi le principe de leurs

raisonnements, et se conduire par analogie avec eux-mêmes. Mais ils venaient de se mettre en possession d'un grand corps de propriétés territoriales, par la confiscation. Ils envisageaient leur marché; et leur marché aurait été entièrement détruit, s'ils se fûssent avisés de permettre aux laboureurs de partager cette débauche de spéculations dans laquelle ils venaient de s'enivrer eux-mêmes. La seule garantie dont jouisse la propriété, elle la doit à leur rapacité et à l'avarice qu'ils déploient pour garder les richesses dont ils se sont emparés. Ils ont voulu qu'il ne restât plus rien que leur bon plaisir et leur volonté arbitraire pour déterminer quelle sorte de propriété sera protégée et quelle sorte de propriété sera violée.

Ils n'ont pas voulu non plus qu'il restât aucun principe d'après lequel aucune de leurs municipalités pût être tenue d'obéir, ou même obligée conscencieusement à ne point se séparer du tout, à ne point se déclarer indépendante, et à ne point se lier à quelqu'autre État. Les habitants de Lyon viennent, à ce qu'il paraît, de refuser de payer l'impôt. Et pourquoi pas? Quelle autorité reste-t-il pour les y contraindre? Le Roi en a décrété une partie. Les anciens États ont décrété l'autre. Ils peuvent dire à l'Assemblée: qui êtes vous, vous en qui nous ne voyons pas

nos Rois, ni les États que nous avons élus, et qui n'agissez point d'après les principes pour lesquels nous vous avons élus? Et qui sommes-nous, nous-mêmes, si, quand nous voyons les droits de la Gabelle, que vous avez ordonné de payer, repoussés hardiment par nos concitoyens comme un joug odieux, quand nous voyons l'acte de désobéissance ratifié ensuite par vous mêmes; qui sommes-nous donc, s'il nous est interdit de juger quels impôts nous devons ou nous ne devons pas payer, s'il nous est interdit d'user de ces mêmes pouvoirs, dont vous avez reconnu la validité pour d'autres Français? A cela vous répondez: nous enverrons des troupes. La dernière raison des Rois est toujours la première avec votre Assemblée. Vous pouvez marcher ainsi quelque temps à l'aide de vos troupes, pendant que l'impression de l'augmentation de paye est encore toute fraîche, et en réussissant encore quelques moments à enfler leur vanité flattée de ce qu'elles se trouvent appelées comme arbitres suprêmes dans toutes les querelles. Mais une si méchante arme ratera bientôt entre vos mains, infidèle au maître imprévoyant qui s'en sert. L'Assemblée tient une école, où, par système, et avec une persévérance infatigable, elle professe et établit des doctrines subversives qui portent un coup mortel à toute espèce d'esprit

de subordination, civile et militaire,......... puis elle se flatte de contenir dans le devoir et dans l'obéissance un peuple anarchique, à l'aide d'une armée anarchique. L'armée municipale, qui, d'après leur nouvelle combinaison politique doit servir de contre-poids à cette armée nationale, si on la considère seulement en elle-même, est d'une constitution beaucoup plus simple et beaucoup moins vicieuse. Elle forme un tout purement démocratique, qui n'a aucune relation ni avec la couronne ni avec le Royaume. Les districts auxquels les divers corps appartiennent, les arment, les équipent, et nomment les officiers, selon leur bon plaisir, et c'est la même autorité qui a la haute-main sur le service personnel des individus qui composent ces corps, et qui fixe l'amende qu'ils encourent quand ils ne font pas de service personnel (*). Rien n'est plus uniforme. Mais si on la considère par rapport à la couronne, à l'Assemblée Nationale, aux tribunaux publics, ou à l'autre armée, ou bien si

(*) Je vois par le compte rendu par M. Necker, que la garde-nationale de Paris a reçu, outre l'argent levé dans Paris, 145,000 livres sterling, du trésor public : rien ne m'indique clairement si ces 145,000 livres sterling forment la solde de ses neuf mois d'existence, ou l'estimation de ce qu'elle doit coûter par an. Peu importe ; car certainement elle peut prendre ce qu'elle veut.

l'on y cherche la moindre suite, la moindre harmonie, la moindre liaison entre ses parties, elle n'est plus qu'un monstre, et ne peut guère manquer de terminer ses mouvements embarrassés, dans quelque grande calamité nationale. Elle est pour une constitution générale un préservatif encore pire que la confédération de la Pologne, ou tout autre correctif manqué qu'on ait encore imaginé, dans les catastrophes produites par un système manqué de Gouvernement.

Maintenant que j'ai conclu le peu de remarques que je voulais faire sur le pouvoir suprême, sur le pouvoir exécutif, sur la judicature, sur l'organisation militaire, et sur les rapports réciproques de tous ces établissements entre eux, je dirai un mot de l'habileté dont vos législateurs ont fait preuve à l'égard du revenu.

Dans leur marche, relativement à cet objet, on découvre, s'il est possible, encore moins de traces de jugement en politique ou en finances. Quand les États s'assemblèrent, le grand objet semblait être d'améliorer le système du revenu, de le percevoir d'une manière plus convenable, de faire disparaître toute espèce d'oppression et de vexation, et de l'asseoir sur les bâses les plus solides. L'Europe attentive se préparait à voir de grands résultats. Ce grand arrangement devait sauver ou perdre la France,

et servir d'épreuve à l'habileté et au patriotisme des principaux membres de cette Assemblée. Le revenu de l'État est l'État. Tout en dépend. Le but d'un financier doit être d'assurer un ample revenu ; de l'imposer avec discernement et avec égalité ; de l'employer avec économie ; et, quand la nécessité le contraint d'avoir recours au crédit, de lui offrir pour garanties, ainsi qu'en toute occasion, son intégrité, la clarté et l'exactitude de ses calculs, et la solidité de ses fonds. Examinons sur ces chapitres le mérite et les qualités de ceux qui se sont chargés de cette tâche importante dans l'Assemblée. Bien loin de s'accroître entre leurs mains, je vois, d'après le rapport de M. Vernier, du comité des finances, du 2 août dernier, que le revenu actuel de l'État a diminué de deux cents millions depuis la Révolution (plus du tiers).

Si c'est là le résultat d'une grande habileté, jamais habileté ne s'est déployée d'une manière plus distinguée ou avec de plus grands effets. L'ignorance, la folie, l'incapacité la plus ignoble, la négligence la plus coupable, les crimes même les plus atroces, la corruption, la concussion, l'invasion la plus désastreuse, rien n'aurait pu renverser si vite et si complètement les finances, et, avec elles, la force d'un grand

royaume. *Cedo qui vestram rempublicàm tantam amisistis tam citò ?*

Les sophistes et les déclamateurs, aussitôt que l'Assemblée fut constituée, se mirent à décrier l'ancienne constitution du revenu dans toutes ses branches, et attaquèrent le monopole public du sel. Ils l'accusèrent, avec autant de vérité que d'imprudence et de folie, d'être absurde, oppressif, injuste. Ils ne se contentèrent pas de faire leurs représentations à ce sujet dans quelque discours accompagné de quelque nouveau plan de réforme ; non, ils firent cette déclaration dans une résolution solennelle, dans une sentence publique qu'ils prononcèrent, pour-ainsi-dire, juridiquement, et qu'ils répandirent dans toute la Nation. Au moment où ils fabriquaient ce décret, ils enjoignaient avec la même gravité de payer cette même taxe, absurde, oppressive et injuste, jusqu'à ce qu'ils pûssent trouver un revenu pour la remplacer. Que de génie ! La conséquence était inévitable. Les provinces qui avaient toujours été exemptées de ce monopole du sel, et qui, pour la plupart, étaient grevées d'impositions d'une autre nature, mais équivalentes, prirent l'alarme, lorsqu'elles se virent ainsi menacées de porter encore une partie du fardeau qui, par une égale répartition, devait soulager les autres provinces. Quant

à l'Assemblée, occupée comme elle l'était à déclarer et à violer tout-à-la-fois les droits des hommes, et à préparer tous ses arrangements pour opérer une fusion ou plutôt une confusion générale, elle n'avait ni le loisir ni la capacité d'imaginer, ni l'autorité nécessaire pour rendre exécutoire aucun plan d'aucune espèce qui pût remplacer la taxe ou l'égaliser, ou dédommager les provinces qui en étaient exemptes, ou les conduire à aucun accommodement avec les autres districts qui allaient être soulagés.

Les provinces grevées de l'impôt du sel, gémissant avec impatience sous le poids d'une taxe oppressive, anathématisée par l'autorité qui avait enjoint de la payer, trouvèrent bientôt leur patience épuisée. Elles pensèrent que quelle que fût l'habileté de l'Assemblée en fait de démolition, leur savoir-faire ne le cédait en rien au sien à cet égard. Elles trouvèrent que le meilleur moyen de se débarrasser d'un si lourd fardeau était de jeter tout par terre. Animé par cet exemple, dans chaque district, dans chaque partie de district, le peuple, jugeant par le sentiment qu'il éprouvait, du poids du fardeau sous lequel il gémissait, et du remède par sa propre opinion, fit des autres taxes ce qu'il lui plut d'en faire.

Nous allons voir maintenant comment ils s'y

sont pris pour créer des impôts nouveaux, également répartis, et proportionnés à la fortune des citoyens. En souffrant que chaque district et chaque individu dans chaque district jugeassent de quelle partie de l'ancien revenu ils pouvaient s'affranchir, au lieu d'introduire l'égalité, ils n'ont créé qu'une nouvelle inégalité de la nature la plus oppressive et la plus monstrueuse. Les paiements furent réglés par des dispositions. Les parties du Royaume les plus connues par leur soumission, par l'ordre qu'on voyait régner chez elles, et par leur amour pour la patrie, portèrent tout le fardeau de l'État. Rien n'est si oppressif et si injuste, en dernière analyse, qu'un gonvernement faible. Pour couvrir tout le déficit de l'ancien impôt, et le nouveau déficit que l'on devait s'attendre à rencontrer partout, avec le nouvel ordre de choses, que restait-il à un État sans autorité ? L'Assemblée Nationale s'adressa à la bienfaisance de tous les citoyens : elle obtint quelque chose, mais bien peu en comparaison de ses besoins, et surtout de ses douces espérances. Des hommes raisonnables ne se seraient attendus qu'à un bien faible résultat, en imposant cette taxe déguisée sous l'apparence d'un acte de générosité volontaire ; taxe faible, impuissante et inégale, taxe à la faveur de laquelle le luxe, l'avarice et

l'égoïsme dérobaient aisément leur bassesse à tous les regards (chaque citoyen devait donner le quart de son revenu, estimé sur son honneur), et le poids se trouvait jeté sur les capitaux productifs , sur l'intégrité , sur la générosité et sur le patriotisme et l'esprit national........., taxe imposée sur la vertu seule. A la fin ils jettent le masque, et ils s'efforcent (sans succès) d'obtenir l'aumône par la force.

Ces aumônes, enfants noués et rachitiques de la faiblesse, devaient être étayées d'une autre ressource , sœur jumelle de la même prolifique imbécillité. Les dons patriotiques devaient combler le déficit de la contribution patriotique. Pierre devait devenir caution pour Paul. Par ce moyen, ils ruinèrent celui à qui ils prenaient, sans enrichir celui pour qui ils prenaient; ils perdirent plusieurs branches de commerce ; ils pillèrent tous les ornements qui paraient la couronne, les églises et jusqu'à la modeste demeure des citoyens eux-mêmes. L'invention de ces jeunes étourdis courant après la liberté sans pouvoir jamais l'atteindre, fut tout simplement une imitation servile d'une des plus pauvres ressources du despotisme radotant dans sa seconde enfance. Les membres de l'Assemblée Nationale prirent une large perruque à marteaux passée de mode dans toutes les antiquailles de la friperie de

leurs Rois, pour couvrir leurs têtes chauves avant l'âge. Ils reproduisirent cette vieille folie surannée en dépit de tout le mal qu'elle avait fait, et de son absurdité manifeste. Nous avons vu, de nos jours, faire, sans succès, un essai de cette espèce, sous Louis XV; mais toutefois, alors, les suites désastreuses des guerres les plus déplorables pouvaient servir d'excuse à des projets désespérés et ruineux. Au milieu des calamités, rarement les délibérations sont sages. Mais ici, au sein de la paix la plus profonde, quand tout annonçait un long calme, après cinq années de repos et de tranquillité, quand tout favorisait les heureuses méditations de la prudence, que font-ils? C'est dans un pareil moment qu'ils ont recours à des mesures aussi dérisoires que désespérées. Les misérables ressources qu'ils espéraient trouver dans cette invention baroque, pouvaient-elles les dédommager de la perte certaine qu'ils allaient faire de leur réputation, en s'amusant follement avec ces colifichets et ces joujoux de finances, dont ils remplirent leurs journaux? Il semble que les hommes qui ont adopté de pareils projets n'étaient pas à la hauteur des circonstances. Quelque vertu qu'on leur suppose, il est clair qu'on ne peut pas avoir recours une seconde fois aux dons patriotiques, ni à la contribution patriotique. Les ressources

qu'offre la bêtise publique sont bientôt épuisées. Toutes leurs idées sur la richesse publique se bornent à employer des artifices de tout genre pour présenter l'apparence momentanée d'un grand réservoir bien rempli, tandis qu'en même temps ils coupent toutes les sources vives, toutes les fontaines abondantes qui devaient servir perpétuellement à alimenter le revenu. M. Necker a, sans contredit, voulu rendre un compte favorable. Il détaille d'une manière flatteuse les moyens d'arriver au bout de l'année ; mais il exprime, et il est bien naturel qu'il le fasse, des craintes pour l'année d'après. Au sujet de ce pronostic, au lieu d'entrer dans les motifs des inquiétudes de M. Necker, afin de prévenir par une sage prévoyance les maux qu'il redoute, le Président de l'Assemblée lui adresse une espèce de réprimande à l'eau-rose.

Quant à leurs autres systèmes d'impôts, il est difficile d'en parler d'une manière susceptible d'être approuvée, puisqu'ils n'ont point encore opéré ; mais personne n'a la présomption de croire qu'ils puissent faire disparaître la moindre partie de la vaste brèche que leur incapacité a faite à leurs revenus. A présent les espèces disparaissent chaque jour du trésor public, tandis qu'il regorge de valeurs artificielles. Tandis qu'on ne trouve plus rien, au-dedans ni au-dehors, que

le papier, représentation non de l'opulence mais de la misère, enfant non du crédit mais du pouvoir, ils s'imaginent que la prospérité en Angleterre est fondée sur le papier de la Banque, et non le papier de la Banque sur l'état florissant de notre commerce, sur la solidité de notre crédit, et sur l'exclusion absolue de toute idée d'intervention de la part du pouvoir dans toute l'opération. Ils oublient que l'on ne reçoit pas, en Angleterre; un seul shilling, si ce n'est de son propre choix; que, dans l'origine, le tout a été déposé en argent, et peut, à volonté, être converti de nouveau, en un instant, et sans la moindre perte, en argent. Notre papier a une valeur dans le commerce, parce qu'il n'en a point devant la loi. Il est plein de vie à la bourse parce qu'il est impuissant à Westminster-Hall. En payement d'une dette de vingt shillings, un créancier peut refuser tout le papier de la Banque d'Angleterre; et il n'y a point parmi nous une seule garantie publique, de quelque qualité ou de quelque nature qu'elle soit, à l'appui de laquelle on voye paraître l'autorité. Il est aisé de prouver que le papier de la Banque d'Angleterre, au lieu de diminuer la richesse numéraire, tend à l'accroître; qu'au lieu d'être le substitut de l'argent, il facilite seulement son entrée, sa sortie et sa circulation; qu'il est le

symbole de la prospérité, et non un signe de détresse. Jamais la rareté de l'argent et l'abondance du papier n'ont été un sujet de plainte parmi le peuple Anglais.

Fort bien! mais la diminution opérée dans les dépenses d'un régime de prodigalités, et l'économie qui a été introduite par la sage et vertueuse Assemblée, nous dédommagent bien des pertes qu'a essuyées le revenu. A cet égard, du moins, elle a rempli les devoirs d'un habile financier. — Messieurs, avant de me tenir un pareil langage, avez-vous bien pensé aux dépenses des municipalités, aux dépenses de la ville de Paris? Aux dépenses de la nouvelle police? Aux dépenses des nouvelles judicatures, et de l'augmentation de paye des deux armées? Avez-vous même comparé avec soin la liste des pensions d'aujourd'hui avec la liste des pensions d'autrefois? Vos hommes d'État ont agi avec cruauté et non avec économie. En comparant les dépenses de l'ancien Gouvernement que l'on accuse d'avoir été si prodigue, et les dépenses de ce nouveau système, sans perdre de vue l'ancien revenu, et l'état du nouveau trésor, on trouvera que la dépense actuelle est de beaucoup la plus forte (*).

(*) Le lecteur verra que je n'ai tracé ici qu'une faible esquisse de l'état des finances de la France, relativement

Il ne reste plus à considérer que les preuves d'habileté financière que nous fournissent les grands faiseurs actuels en France, quand il faut qu'ils ayent recours au crédit. Ici je suis un peu embarrassé : car, du crédit, à proprement parler, ils n'en ont point. Le crédit de l'ancien Gouvernement n'était, certes, pas tout ce qu'il y avait de mieux ; cependant on l'avait toujours vu, d'une manière ou de l'autre, se procurer de l'argent, non seulement de l'intérieur, mais aussi de l'étranger, de tous les pays de l'Europe où les capitaux étaient accumulés ; et le crédit de ce Gouvernement gagnait tous les jours. On aurait supposé que l'établissement d'un système de liberté n'eût fait que lui donner une nouvelle force ; et certes, tel eût été infailliblement le

---

à la position de ce pays. Il peut lire l'ouvrage de M. De Calonne, et il verra le dégât et les ravages irréparables causés dans le revenu public et dans toutes les affaires de la France par les présomptueuses bonnes intentions de l'ignorance et de l'incapacité. De pareilles causes produiront toujours de pareils effets. En déduisant même tout ce que les ennemis de M. De Calonne peuvent mettre sur le compte de son ressentiment personnel, il en reste encore assez pour que tout le monde pense que la France vient de fournir, à ses dépens, au genre humain, la plus terrible leçon qu'il ait jamais reçue pour le porter à se prémunir avec effroi contre l'esprit entreprenant des innovateurs.

résultat, si un système de liberté eût été établi en effet. Quelles offres leur Gouvernement de prétendue liberté a-t-il eues de la Hollande, de Hambourg, de la Suisse, de Gènes, de l'Angleterre, avec son papier? A quel propos ces nations de commerce et d'économie iraient-elles faire des affaires d'argent avec des gens qui veulent renverser la nature des choses, chez qui l'on voit le débiteur prescrire, la bayonnette sur l'estomac, des règles de payement au créancier, des gens qui déchargent Pierre de ses engagements avec Paul; qui font leur ressource de leur propre misère, et payent l'intérêt de ce qu'ils doivent avec leurs haillons.

Leur confiance fanatique dans la force toute-puissante dont ils se flattent que le pillage de l'église va les armer, a [redacted] + ces philosophes à négliger complètement le soin du revenu public, comme ces malheureuses dupes qui rêvent la pierre philosophale, et renoncent ainsi à toute espèce de moyen raisonnable d'améliorer leur fortune. Avec ces financiers philosophiques, cette médecine universelle, extraite des dépouilles de l'église, est un spécifique radical et infaillible contre tous les maux de l'État. Ces Messieurs ne croyent pas beaucoup peut-être aux miracles de la piété, mais il est hors de doute qu'ils ont une foi aveugle dans les prodiges du sacrilège. Quel-

+conduit

que créancier les talonne-t-il ?.... — Vite, *des assignats.* — Faut-il donner quelque chose en dédommagement à ceux qu'ils ont dépouillés ?. .. — *Des assignats.* — Faut-il équiper une flotte ?... — *Des assignats.* — Si, après avoir imposé au peuple quatre cent millions de ces *assignats*, les besoins de l'État sont encore plus pressants que jamais.... — Allons, dit l'un, encore huit cent millions *d'assignats.* — Allons, dit l'autre encore dix-huit cent millions d'*assignats*. La seule différence qu'il y ait entre leurs factions financières, consiste à vouloir imposer plus ou moins d'assignats à un peuple qui gémit déjà sous le poids de la misère publique. Ils sont tous professeurs *d'assignats.* Ceux-là même dont le bon sens naturel et les connaissances commerciales ne sont pas entièrement effacées par la philosophie, et qui entrevoient des arguments décisifs contre l'absurdité d'un tel rêve, finissent aussi par proposer l'émission *d'assignats.* Il faut apparemment qu'ils parlent *d'assignats*, sous peine de paraître inintelligibles. Toute l'expérience de leur inefficacité, tout ce qu'ils voyent journellement, ah! mon Dieu, tout cela ne les décourage point du tout. Leur foi, robuste, n'en devient que plus fanatique et plus imperturbable : leur dévotion ne fait que croître et embellir. — Les anciens *assignats* commencent-ils à se décréditer au marché?

Quel est le remède? Vite, de nouveaux assignats. — *Mais si maladia, opiniatra, non vult se garire, quid illi facere? — Assignare...... posteà assignare; ensuita assignare*. Il n'y a qu'un mot de changé, encore l'est-il bien peu. Le latin de vos docteurs est peut-être meilleur que celui de votre vieille comédie, leur sagesse et la variété de leurs ressources sont les mêmes. Leur voix n'est pas plus étendue que celle du coucou; mais loin d'avoir la douceur de cet avant-coureur de l'abondance et de l'été, elle est aussi rauque et aussi sinistre que celle du corbeau.

Qui aurait pu, si non les aventuriers les plus désespérés en philosophie et en finance, aller s'aviser de détruire le revenu de l'État, la seule garantie du crédit public, dans l'espoir de le rebâtir avec les matériaux de la propriété confisquée? Jusqu'ici nous voyons que toute espèce de Banque territoriale a constamment été flétrie d'un signe d'infamie et a toujours fini par faire banqueroute. On aurait cru du moins qu'ils allaient faire tout pour prévenir une telle catastrophe. Mais ils ont enfin parlé, et ils ont découvert l'odieux de leur fraude, quand ils présentent les terres de l'église comme une garantie pour toute espèce de dettes ou de service quelconque. Ils ne dépouillent le peuple qu'afin de mieux tricher; puis, un instant après, ils trou-

vent moyen de compromettre le fruit de leurs rapines et de leurs escroqueries. Voyez leur déclaration : voilà qui est fier, voilà qui est beau! après un tel coup de maître, qui peut douter de leur génie ? Ils sont si fidèles à leur parole! Il paraît que la somme qu'ils dépensent aujourd'hui pour l'entretien des établissements ecclésiastiques réduits, et des religieux des deux sexes conservés ou mis à la pension, et pour les autres détails auxquels ils se sont condamnés à pourvoir, en causant cette convulsion dans la propriété, excède de plus de deux millions annuellement le revenu des biens acquis à la faveur de cette hideuse catastrophe. Voilà le génie de l'imposture! Voilà l'ouvrage immortel de la philosophie! Voilà le résultat de toutes les ruses employées pour égarer un peuple malheureux, pour le pousser à la révolte, au meurtre et au sacrilège, et pour en faire l'ardent et le prompt instrument de la ruine de son pays! Jamais État ne s'est enrichi en confisquant les biens des citoyens. Cette nouvelle épreuve a eu le sort de toutes les autres. L'honnête homme doit se réjouir de ce que l'exécrable impie qui ose pousser une mère à porter une main sacrilège sur la fortune de ses fils innocents, ne trouve dans sa rage que le désespoir de ne pouvoir l'assouvir. Le véritable ami de la liberté et de l'humanité doit se réjouir

de voir que l'injustice n'est pas toujours une bonne politique, ni la rapine le chemin de la richesse (*).

(*) Ce n'est point à l'assemblée entière que je m'adresse ici; je ne parle qu'à ceux qui l'égarent, en lui cachant sous des gazes séduisantes le but où ils l'entraînent. C'est à eux que je dis : votre objet, vous n'en disconviendrez pas, c'est d'ôter tout espoir au Clergé, et de consommer sa ruine; c'est-là, en ne vous soupçonnant d'aucune combinaison de cupidité, d'aucun regard sur le jeu des effets publics, c'est-là ce qu'on doit croire que vous avez en vue dans la terrible opération que vous proposez; c'est ce qui doit en faire le fruit. Mais le peuple que vous y intéressez, quel avantage peut-il y trouver? En vous servant sans cesse de lui, que faites-vous pour lui? Rien, absolument rien; et, au contraire, vous faites ce qui ne conduit qu'à l'accabler de nouvelles charges. Vous avez rejeté, à son préjudice, une offre de 400 millions, dont l'acceptation pouvait devenir un moyen de soulagement en sa faveur; et, à cette ressource, aussi profitable que légitime, vous avez substitué une injustice ruineuse, qui, de votre propre aveu, charge le trésor public, et par conséquent le peuple, d'un surcroît de dépense annuelle de 50 millions au moins, et d'un remboursement de 150 millions.

« Malheureux peuple, voilà ce que vous vaut en dernier résultat l'expropriation de l'église et la dureté des décrets taxateurs du traitement des ministres d'une religion bienfaisante! et désormais ils seront à votre charge : leurs charités soulageaient les pauvres; et vous allez être imposés pour subvenir à leur entretien »! *De l'État de la France*, page 81.

Afin de persuader à l'univers que les confiscations des revenus de l'église offrent des ressources inépuisables, l'Assemblée a procédé à d'autres confiscations qu'elle ne pouvait parvenir à faire qu'au moyen de quelque dédommagement à prendre sur le fonds de cette grande confiscation de propriété territoriale. Ce fonds devait présenter un surplus net dégagé de toute charge, d'après la résolution solennelle que l'Assemblée avait publiée le 14 avril 1790, au sujet du grand exploit immortel, par lequel elle venait de faire du butin de l'église une ressource pour l'État; aujourd'hui elle le grève d'une charge nouvelle, nommément le dédommagement de tout le corps de la judicature licenciée, de tous les officiers congédiés, de tous les employés remerciés, de toutes les places supprimées, charge immense et ruineuse. Une autre nouvelle charge, est une annuité de quatre cent quatre-vingt mille livres sterling, à payer (si par hasard ils s'avisent de trouver bon de tenir leur parole) par payements journaliers, pour l'intérêt des premiers assignats. Se sont-ils seulement jamais donné la peine d'évaluer la dépense de l'Administration des biens de l'église dans les mains des municipalités et de cette armée d'agents subalternes inconnus, à qui ils ont jugé à propos de donner une confiance dont

l'Évêque de Nancy a si bien prévu les conséquences ?

Mais il n'est pas nécessaire de m'arrêter plus long-temps sur toutes ces dépenses forcées. Ont-ils seulement évalué la plus grande de toutes ces charges, je veux dire l'ensemble de tous les établissements généraux et municipaux de toute sorte, et ont-ils comparé le résultat avec les recettes régulières par le revenu ? Chaque déficit dans ces établissements devient une charge sur les biens confisqués, avant que le créancier ne puisse planter ses choux sur un seul arpent de la propriété de l'église. Il n'y a point d'autre étai que cette confiscation, pour empêcher tout l'État de s'écrouler. Dans cette position ils ont pris à tâche de couvrir d'un nuage épais tout ce qu'ils auraient dû s'appliquer à éclaircir ; puis, les yeux bandés eux-mêmes, comme les taureaux qui ferment les yeux en chargeant leurs ennemis, ils forcent à la pointe de bayonnette, leurs esclaves, les yeux bandés aussi pour qu'il ne manque rien à leur ressemblance avec leurs seigneurs et maîtres, à prendre les chimériques inventions de leur caprice pour des valeurs courantes, et à avaler des pilules de papier-monnaie par doses de douze cent millions. Ils comptent, ensuite, orgueilleusement sur un crédit à venir, après avoir manqué

à tous leurs engagements passés, et dans un moment où il est clair (si quelque chose pouvait être clair dans leurs affaires) que leur prétendu surplus net ne répondra seulement pas à la première de leurs hypothèques, je veux dire celle de leurs quatre cent millions d'assignats. Dans toute cette marche je ne puis distinguer ni le solide bon sens d'un homme qui agit ouvertement et de franc jeu, ni la subtile dextérité d'un escroc adroit. Les objections dans le sein de l'Assemblée relativement à cette grande résolution d'ouvrir les portes à cette inondation de fraude, sont restées sans réponse; mais elles sont victorieusement réfutées par cent mille financiers des rues. Voilà les chiffres des mathématiciens *métaphysistes*. Voilà les grands calculs qui forment la base du crédit public philosophique de France. Ils ne peuvent point lever d'impôts; mais ils peuvent lever des rassemblements populaires. Qu'ils se glorifient des applaudissements du club de Dundee, pour la sagesse et le patriotisme dont ils ont fait preuve en faisant ainsi servir le butin pillé sur les citoyens au service de l'État. Je n'entends parler d'aucune adresse des directeurs de la banque d'Angleterre à ce sujet; et, cependant, leur suffrage serait d'un poids un peu plus grand dans la balance du crédit que l'approba-

tion du club de Dundee. Mais, pour rendre justice à ces Messieurs du club, je crois qu'ils sont plus sages qu'ils n'en ont l'air, qu'ils seront moins généreux de leur argent que de leurs adresses; et je suis intimement convaincu qu'ils ne donneraient pas une papillote de leur papier Écossais le plus chiffoné et le plus frippé pour vingt de vos plus beaux assignats.

Au commencement de cette année, l'Assemblée a émis du papier pour une valeur de quatre cent millions. A quelle extrémité l'Assemblée vous a-t-elle donc réduits, pour que le soulagement apporté par un secours si vaste ait à peine été perceptible? La valeur de ce papier lui-même tomba presqu'immédiatement de cinq et bientôt de sept pour cent. L'effet de ces assignats sur la recette du revenu est remarquable. M. Necker s'aperçut que les collecteurs du revenu qui recevaient en argent, payaient le trésor en *assignats*. Ces collecteurs gagnaient sept pour cent en recevant ainsi en espèces sonnantes, et soldant leurs comptes avec du papier décrédité. Il n'était pas bien difficile de prévoir qu'il en serait inévitablement ainsi. Mais la chose n'en était pas moins embarrassante. M. Necker fut obligé d'acheter de l'or et de l'argent pour la Monnaie (il en acheta immensément sur le marché de Londres) et il

lui en coûta douze mille livres sterling pour frais d'achat.

Ce ministre pensa que, quelle que fût leur secrète vertu nutritive, l'État ne pouvait vivre d'assignats seulement; il jugea qu'il fallait absolument quelqu'argent réel, particulièrement pour la satisfaction de ceux qui, ayant un fer bien tranchant entre leurs mains, ne se distingueraient probablement point par leur patience, quand ils s'aperçevraient que, tout en leur tendant une augmentation de paye en argent réel, on la leur retirait frauduleusement au moyen d'un papier déprécié. Le Ministre, dans cette détresse bien naturelle, s'adressa à l'Assemblée pour qu'elle ordonnât aux collecteurs de payer en écus ce qu'ils avaient reçu en écus. Il voyait clairement que si le trésor payait trois pour cent pour une valeur qui représentait, lorsqu'elle y rentrait, sept pour cent de moins que lorsqu'elle en était sortie, une telle opération ne pouvait guère tendre à enrichir le public. L'Assemblée ne fit pas la moindre attention à sa demande. Elle comprit le dilemme qui la pressait. Continuer à recevoir les assignats, c'était condamner le trésor à ne bientôt plus renfermer un seul écu; refuser tous ces chiffons, toutes ces papillotes, ou cesser un instant de les soutenir, c'était détruire le

crédit de leur unique ressource. Il fallait opter. L'Assemblée voulut donner quelque crédit à son papier, en le prenant elle-même, et publia en même temps une espèce de rodomontade, pour prouver comment il était fou d'oser mettre la moindre différence entre la valeur de l'or et de l'argent et la valeur de leurs assignats. C'était là un bon article de foi bien robuste et à toute épreuve, prononcé sous peine d'excommunication par les véritables pères de ce synode philosophique. *Credat* qui voudra...... certes pas *judœus apella.*

Une noble indignation s'empare de vos chefs populaires, quand ils entendent comparer leur lanterne magique financière aux pièces curieuses que M. Law montrait aux passants pour attraper leur argent. Ils ne peuvent souffrir qu'on ôse comparer le sable de son Mississipi, au rocher de l'église sur lequel ils bâtissent leur système. Qu'ils suppriment, s'ils le veulent bien, cet élan magnanime, jusqu'à ce qu'ils montrent à l'univers un fonds dégagé de toute charge et qui puisse faire respecter leurs assignats. Ils font injure à cette grande maîtresse-fraude, en la comparant à leur imitation dégénérée. Il n'est pas vrai que Law ait bâti uniquement sur une spéculation concernant le Mississipi. Il y ajouta le

commerce des Indes-Orientales ; il y ajouta le commerce de l'Afrique ; il y ajouta les fermes de tout le revenu affermé de la France. Tout cela ensemble, sans contredit, ne pouvait soutenir l'édifice gigantesque que l'enthousiasme public, et non M. Law, voulut bâtir sur ces bases. Mais le système de Law, comparé au leur, est une supercherie généreuse. Le système de Law tendait à accroître le commerce de la France. Il lui ouvrit pour carrière tous les parages des deux hémisphères. Il n'alla pas s'aviser de nourrir la France de sa propre substance. Une grande imagination trouvait dans cet essor du commerce quelque chose qui était bien capable de la captiver. Il y avait là de quoi éblouir l'œil d'un aigle. Ce n'était point un appât digne d'une taupe qui va se cacher et s'enterrer dans la terre qui l'a produite, comme votre système à vous. Les hommes ne se sentaient point rapetissés par une philosophie ignoble et sordide qui les dégradât. Surtout rappelez-vous qu'en parlant à l'imagination, Law rendait hommage à la liberté des hommes. On n'apercevait dans ses artifices aucun mélange de force. Il nous était apparemment réservé de voir éteindre, de nos jours, les petites étincelles de raison qui par fois avaient pétillé à travers les épaisses ténèbres du

siècle obscur et barbare qui produisit, on ne sait par quelle bisarrerie, *tous les genres de génie*.

Mais [redacted] je n'ai encore rien dit d'un plan de finances qu'on peut citer à la gloire de ces Messieurs, et qui a été présenté avec beaucoup de pompe, bien qu'il n'ait pas encore été adopté dans l'Assemblée Nationale. Il vient avec quel-que chose de solide au secours du crédit de la circulation du papier-monnaie; et l'on a déjà beaucoup vanté son utilité et son élégance. Je veux parler du projet de porter à la Monnaie les cloches des églises supprimées, afin d'en faire une noble ressource pécuniaire. Voilà leur alchimie! Il y a un genre de bêtise qui ferme la bouche à la raison, qui confond toute espèce d'arguments, qui va au-delà du ridicule, et qui n'excite en nous d'autre sentiment que le dégoût; ainsi je n'en dirai pas davantage, sur un tel sujet.

Il est tout aussi inutile de parler de tous les misérables plans qu'ils font et défont sans cesse, de [redacted] la circulation par laquelle ils espèrent obtenir un répit, du [redacted] jeu entre le trésor et *la caisse d'escompte*, et de [redacted] toutes ces vielles manœuvres rebattues, sans cesse rebuttées et sans cesse sifflées, de la fraude mercantile, érigée maintenant en politique d'État, à la faveur desquelles ils espèrent reculer le jour fatal. On ne badine

pas ainsi avec le revenu. Tout le babil, tout le caquet du monde sur les droits des hommes ne seront pas acceptés en payement pour une livre de biscuit ou de poudre à canon. Ici donc les métaphysiciens descendent de leurs spéculations aëriennes, et suivent fidèlement l'exemple des autres. — L'exemple de quels autres? — L'exemple des banqueroutiers. Mais, vaincus, confondus, déshonorés, quand leur haleine, leur force, leurs inventions, leurs fantaisies les abandonnent, leur assurance tient ferme et ne cède pas un pouce de terrain. Quand leur habileté fait banqueroute, ils se rejettent sur leurs bonnes intentions pour obtenir encore du crédit des dupes. Quand le revenu disparaît entre leurs mains, ils ont la présomption, dans quelques uns de leurs derniers actes, de se vanter (ces Messieurs font bien de *se* vanter *eux-mêmes*) du soulagement qu'ils ont donné au peuple. — Ils n'ont pas donné de soulagement au peuple. Si telle était leur intention, pourquoi lui ont-ils ordonné de payer les taxes qu'il repoussait? C'est le peuple qui a lui-même secoué le joug, en dépit de l'Assemblée.

Mais, sans discuter plus long-temps le mérite des parties qui revendiquent la gloire de ce soulagement trompeur, le peuple a-t-il, effective-

ment, éprouvé le moindre soulagement sous quelque forme que ce soit? M. Bailly, un des grands agents de la circulation du papier, vous explique la nature de ce soulagement. Son discours à l'Assemblée Nationale contenait un panégyrique brillant et étudié des habitants de Paris pour la constance inébranlable avec laquelle ils ont supporté leur détresse et leur misère. Voilà un beau tableau de la félicité publique! Eh quoi! voyez un peu quel grand courage, quelle invincible fermeté il faut pour endurer qu'on nous fasse du bien, pour souffrir qu'on nous délivre de nos maux, qu'on réforme les abus qui nous faisaient gémir! On dirait, à entendre ce savant Lord-Maire, que les Parisiens souffrent depuis un an toutes les extrémités de quelque terrible blocus; que Henri IV est maître de toutes les avenues par lesquelles ils attendaient leur subsistance, et que Sully tonne avec son artillerie aux portes de Paris; tandis qu'ils ne sont réellement assiégés par aucun autre ennemi que leur propre folie et leur propre crédulité, par leur propre ignorance et leur propre perversité. Mais M. Bailly réussira plutôt à fondre la glace éternelle de ses régions atlantiques, qu'à rendre la chaleur centrale à Paris, tant que les cœurs de ses habitants seront glacés,

endurcis et pétrifiés par une philosophie fausse et dénaturée. Quelque temps après ce discours, le treize août dernier, le même Magistrat dit à l'Assemblée : « au mois de juillet 1789 (époque à jamais célèbre) les finances de la ville de Paris étaient encore florissantes : mais les dépenses auxquelles la Révolution l'a obligée de pourvoir et la modicité de la somme produite par les *dons volontaires* ont amené une disette totale d'argent ». Voilà cette ville de Paris que la France entière nourrit du produit de ses sueurs ! Tant que Paris tiendra la place de l'ancienne Rome, Paris vivra aux dépens des provinces assujetties. C'est le fléau inévitable de l'empire des républiques souveraines démocratiques. Comme à Rome, ce fléau peut survivre à la domination républicaine qui l'avait produit. Alors le despotisme lui-même est contraint de se soumettre aux mêmes vices. Rome, sous ses Empereurs, gémit sous les maux des deux systèmes, et cette combinaison contre-nature fut une des grandes causes de sa ruine.

Dire au peuple qu'il est soulagé par la dilapidation de son revenu public, c'est lui en imposer avec cruauté et avec insolence. Des hommes d'État, avant de se piquer de soulager le peuple par la destruction du revenu, devraient d'abord s'être appliqués à la solution de ce problème : —

Lequel est le plus avantageux pour le peuple, payer beaucoup et gagner en proportion; ou bien gagner peu ou rien du tout, et être déchargé de toute contribution? Je suis décidé à résoudre la question en faveur de la première proposition. J'ai pour moi l'expérience, et, je le crois, les meilleures opinions. Tenir la balance entre le pouvoir d'acquisition de la part du sujet, et les demandes auxquelles il doit satisfaire de la part du pays, voilà la base fondamentale de l'habileté d'un véritable homme d'État. Dans ce plan les moyens d'acquisition ont la priorité. Tout ce qui est bien, est fondé sur le bon ordre. Pour pouvoir acquérir, le peuple, sans être esclave, doit être docile et obéissant. Il doit respecter le Magistrat et les lois. Le peuple ne doit pas sentir qu'un ennemi caché a déraciné en lui les principes de la subordination naturelle. Il doit respecter la propriété qu'il ne peut partager. Il doit travailler pour obtenir ce qu'on peut obtenir par le travail, et quand il trouve, comme il arrive d'ordinaire, que le succès n'est point proportionné à ses efforts, il faut qu'il sache chercher ses consolations dans les proportions finales de la justice éternelle. Quiconque le prive de cette consolation, amortit son industrie et attaque jusqu'à la racine toute espèce d'acquisition et de conserva-

tion. Celui qui commet un tel attentat est le cruel oppresseur, l'impitoyable ennemi des pauvres et des malheureux, en même temps que par ses méchantes actions et par ses spéculations coupables, il expose le fruit de l'industrie qui a prospéré, et les biens de l'homme dont la fortune a couronné le travail et les courageux efforts, à être pillé par les paresseux, par tous ceux qui ont été désappointés dans leurs tentatives, et qui ont fait naufrage sur le fleuve de la vie.

Quelques financiers ne sont déjà que trop disposés à ne voir dans le revenu que banques, circulations, annuités, tontines, rentes perpétuelles et tous les petits articles de la boutique. Ces objets, quand l'État est bien organisé, quand il y règne un ordre fixe, ne doivent pas être négligés, et on ne doit pas regarder comme trivial de s'en occuper et d'y employer toute son habileté. Ils sont bons, mais il ne sont bons, qu'alors qu'ils sont fondés sur cette organisation fixe de l'État, sur un ordre de choses établi. Mais, quand des hommes s'imaginent que d'aussi pauvres machines, d'aussi misérables ressorts peuvent offrir une ressource pour les maux que l'on appelle sur ses concitoyens en sapant les fondements de l'ordre public, et en renversant ou en laissant renverser les principes de la propriété, de tels

hommes ne feront qu'élever sur les ruines de leur patrie un monument triste et durable des effets que produisent une politique de préventions et de préjugés, un esprit de présomption et d'imprévoyance, et des vues fausses et étroites.

Les effets de l'incapacité montrée par les chefs populaires dans toutes les branches de la République sont couverts par « *ce mot qui répare tout* » LIBERTÉ. Je vois quelques gens qui prennent une grande liberté, il est vrai ; mais je vois bien du monde, si ce n'est même tout le monde, à fort peu d'exceptions près, gémir dans l'esclavage le plus oppressif et le plus avilissant. Mais qu'est-ce que la liberté sans la sagesse, et sans la vertu ? C'est le plus grand de tous les maux possibles ; car c'est l'ignorance, le vice et la folie, sans rien pour les protéger ou pour les restreindre. Ceux qui savent ce que c'est qu'une vertueuse liberté, ne peuvent supporter l'horrible idée de voir le plus précieux de tous les biens flétri à jamais et noté d'infamie par des têtes irréfléchies, avec de grands mots sonores sans cesse à la bouche. Il y a des sentiments de liberté véritablement grands, nobles et fiers qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même ; certes, je ne méprise point ceux-là. Ils réchauffent le cœur, ils étendent la sphère de l'esprit et le

rendent plus libéral ; ils animent notre coura au moment du danger. Tout vieux que je suis, j'ai encore du plaisir à me rappeler les bea x transports de génie, la noble verve de Luc, et le brillant enthousiasme de Corneille. Et je condamne pas non plus les petites ruses de la popularité. Elles aident à obtenir bien des choses importantes ; elles lient plus étroitement la nation ; elles raffraîchissent l'esprit, et répandent par moment la gaîté sur le front sévère de la liberté morale. Tout homme d'État doit sacrifier aux Grâces, et unir l'aménité à la raison. Mais, dans une entreprise comme celle qu'on tente en France, tous ces sentiments et tous ces artifices ne servent pas à grand'chose. Faire un Gouvernement ne demande pas grande prudence. Établissez le siège du pouvoir ; enseignez l'obéissance : et l'ouvrage est fini. Donner la liberté est encore plus aisé. Il n'est pas nécessaire de diriger, il suffit de laisser flotter les rênes. Mais former *un Gouvernement libre*, c'est-à-dire, tempérer l'un par l'autre ces éléments opposés de liberté et de contrainte, et en faire un tout dont chaque partie soit en harmonie avec toutes les autres, un tel ouvrage exige la pensée de l'homme le plus sage, une profonde réflexion, une sagacité à toute épreuve, un esprit éclairé et

propre aux combinaisons les plus vastes. Ces qualités, je les cherche envain dans les hommes qui sont en première ligne dans l'Assemblée nationale. Peut-être leur incapacité n'est-elle pas aussi totale qu'elle semble l'être. Je suis assez disposé à le croire. Ce serait les ravaler au-dessous du commun niveau de l'intelligence humaine. Mais quand on voit des chefs se mettre sur les rangs à une enchère de popularité, on sait d'avance que leurs talents dans la construction de l'État ne seront d'aucune utilité. Ils ne seront plus que des flatteurs, au lieu d'être des législateurs; les instruments, non les guides du peuple. Si quelqu'un d'entre eux venait à proposer un plan de liberté, limité avec sagesse et retenue, et défini avec les qualifications convenables, sa mise sera immédiatement couverte par celle de ses compétiteurs, qui produiront quelque chose de plus splendidement populaire. Des soupçons s'élèveront sur sa fidélité à sa cause. La modération sera notée d'infamie comme la vertu des lâches. Quiconque parlera de prudence, quiconque proposera un tempérament, sera un traître ; et dans l'espoir de conserver un crédit qui pourra lui donner les moyens d'adoucir par fois des ordres imprudents, des caprices aveugles, le chef populaire sera enfin obligé de prendre une part active à la propagation de doctrines et

à l'établissement de pouvoirs qui déjoueront bientôt toute espèce de plan sage qu'il aurait pu se proposer pour but.

Mais suis-je assez déraisonnable pour ne voir rien du tout de digne d'éloges dans le zèle infatigable de cette Assemblée ? Je ne nie pas que, parmi une infinité d'actes de violence, de folie, et d'absurdité, il n'ait pu être fait quelque bien. Quand on détruit tout, on est sûr de faire disparaître quelque mal. Quand on refait tout à neuf, il y a une chance pour que l'on établisse quelque chose de bon. Pour trouver que ce qu'ils ont fait en vertu de l'autorité qu'ils ont usurpée mérite des louanges et puisse excuser les crimes à la faveur desquels cette autorité a été acquise, il faudrait qu'il fût démontré que les mêmes résultats n'auraient pu être obtenus sans produire une pareille révolution. Le contraire est évident. Quelques usages ont été justement abolis; mais ils étaient de telle nature qu'ils auraient pu rester une éternité ce qu'ils étaient, sans que la diminution de bonheur et de prospérité qui en aurait été le résultat, eût été sensible pour personne. Les améliorations de l'Assemblée Nationale sont superficielles ; ses erreurs sont fondamentales.

Quelles que soient ces erreurs, je souhaite que mes compatriotes se bornent à présenter à nos

voisins l'exemple de notre constitution, loin d'aller prendre modèle sur eux pour améliorer nos lois, quand nous vivons heureux sous leur empire. Nous trouverons assez d'occupation pour un véritable esprit de patriotisme, de liberté et d'indépendance, en employant tous nos soins à la garde de ce que nous possédons et à empêcher qu'on ne viole un si précieux trésor. Je ne voudrais pas non plus interdire toute espèce d'altération; mais quand je changerais, ce ne serait que pour conserver. Je n'userais de mon remède que pour un mal sérieux. Dans ce que je ferais, je suivrais l'exemple de nos ancêtres. Je ferais la réparation en me rapprochant autant qu'il me serait possible du style de l'édifice. Nos pères prenaient pour règle et pour principe dans leur conduite invariable une retenue politique, une circonspection attentive, et une timidité qui leur était inspirée plutôt par une sagesse morale que par leur propre caractère. N'étant point illuminés par la lumière dont ces Messieurs nous disent qu'ils ont une si abondante portion en France, ils agissaient sous une forte impression de l'ignorance et de la faillibilité de l'espèce humaine. Celui qui *les* avait ainsi faits faillibles, les récompensa de ce qu'ils avaient dans leur conduite, consulté leur nature. Imitons leur retenue et leur modération, si nous voulons être dignes

d'hériter de leur bonheur, si nous voulons garder ce qu'ils nous ont légué. Ajoutons, si nous voulons, à ce qu'ils nous ont laissé ; mais conservons religieusement ce dépôt sacré ; et, inébranlables sur la base assurée de la constitution de la Grande-Bretagne, contentons-nous d'admirer, sans chercher à suivre dans leur essor désespéré les aëronautes de la France.

Je vous ai tracé ma manière de voir dans toute la candeur de mon âme. Je ne crois pas qu'elle change rien à la vôtre. Je ne sais si je dois le désirer pour vous. Vous êtes jeune ; il faut que vous suiviez la fortune de votre patrie, puisque vous ne pouvez pas la diriger. Mais, plus tard, mes idées peuvent vous être de quelqu'utilité au milieu de tous les changements que votre Gouvernement est peut-être destiné à subir. Il ne peut guère conserver l'aspect qu'il présente en ce moment ; mais avant qu'il ne soit arrêté et fixé définitivement, peut-être sera-t-il obligé de revêtir la forme d'une infinité d'êtres nouveaux, et de passer mille fois d'un corps à un autre, pour être purifié à travers tant d'épreuves et de métamorphoses variées, par le feu et le sang.

J'ai bien peu de chose à faire valoir en faveur de mes opinions, si ce n'est une longue observation, et beaucoup d'impartialité. Elles viennent d'un homme qui n'a jamais été l'instrument du

pouvoir ni le flatteur des grands, et qui ne veut pas démentir dans ses derniers actes, l'ensemble de sa vie. Elles viennent d'un homme dont toute la carrière a été employée à défendre la liberté des autres, et dont l'âme n'a jamais été accessible à l'envie et à la haine : elles viennent d'un homme qui ne désire les honneurs, les distinctions, les richesses que faiblement, et qui ne les attend point du tout; qui ne méprise point la louange; et ne craint point la médisance; qui évite toute dispute, avec la volonté, toutefois, d'user du droit de hasarder son opinion; qui veut rester conséquent avec lui-même (*), mais qui, pour y parvenir, est prêt à varier ses moyens pour assurer l'unité de son but; et, quand l'équilibre du vaisseau à bord duquel il vogue est mis en danger, parce qu'on l'a trop chargé d'un côté, porte de l'autre le faible poids de sa raison.

(*) Le feu allait se communiquer de la France à l'Angleterre, quand M. Burke l'arrêta. Comment se fait-il, s'écrièrent les membres de la *Revolution Society*, que l'homme que l'on a vu applaudir aux efforts des Américains, condamne un autre peuple non moins généreux? Comparez.

FIN.

ERRATA.

Pag. *lig.*

1, 3, J. de S. *lisez* J. de St.

3, 6, de S. *lisez* de St.

15, 19, Thomson, *lisez* Thompson.

16, 21, la place publique qui, *lisez* le marché qui.

23, 3, missions à la voile, *lisez* missions à la voile.

23, 15, isles de glaces, *lisez* isles de glace.

25, 2, avec la population rouge, *lisez* de la population : rouge.

25, 3, avec les natifs, *lisez* et des natifs.

25, 4, où ils sont aujourd'hui plus qu'étrangers, *lisez* qui sont aujourd'hui plus qu'étrangers dans leur propre patrie,

26, 2, avec ces tribus, *lisez* avec ces sauvages.

28, 11, un clarté, *lisez* une clarté.

33, 2, Scheveling avec, *lisez* Scheveling et.

33, 10, sa petite fille, *lisez* la jeune princesse.

33, 24, Amsterdam, le représentant, *lisez* Amsterdam ; elle le représente.

36, 14, instruments, aratoires *lisez* instruments aratoires.

44, 1, machiavéliques *lisez* machiavélistes.

45, 2, théologiens *lisez* théologistes.

53, 14, les sujets eussent *lisez* les sujets eûssent.

60, 11, aux héritiers protestants, de sa personne, *lisez* à ses héritiers protestants.

66, 18, libérat *lisez* libéral.

71, 17, qu'elles se trouvent un passeport. *lisez* qu'elles se trouvent, un passeport.

74, 24, théorie ; *lisez* théorie,

105, 5, qui sont dispersées *lisez* qui sont dispersés.

108, 2, restent en arrière du calcul moyen de la population des cantons l'un dans l'autre, dans la même proportion dans laquelle le principal canton

Pag. lig.

l'excède, *lisez* restent, de leur côté, en arrière du calcul moyen de la population des cantons.

108, 27, ainsi par une part égale, *lisez* ainsi pour une part égale.

118, 9, si cette autorité arrivait jamais au même degré de pouvoir qu'ils ont acquis *lisez* si cette autorité arrivait jamais au degré de pouvoir auquel ils sont parvenus.

124, 28, il peut arriver que ce n'est plus *lisez* il peut arriver que ce ne soit plus.

125, 1, qu'il a à répondre *lisez* qu'il ait à répondre.

126, 15, confiscution *lisez* confiscation.

135, 20, la suprématie de *lisez* la supériorité de.

136, 27, aucun homme ne fut *lisez* aucun mortel ne fut.

146, 24, mais ils sont responsables *lisez* mais, dites-vous, ils sont responsables.

150, 3, distinctement *lisez* directement.

163, 15, de quelque couleur qu'il soit, *lisez* quelle que soit sa ligne.

163, 22, tirannies *lisez* tyrannies.

168, 18, les troupes telles que *lisez* des soldats tels que.

169, 3, qu'elles soient, elles *lisez* qu'ils soient, ils.

169, 14, citoyens *lisez* soldats.

176, 4, ces parties *lisez* toutes ces parties.

177, 3, les officiers qui perdant l'avancement *lisez* les officiers qui perdront l'avancement.

178, 9, faux appareil *lisez* vain fantôme.

189, 10, commission de le faire *lisez* mission pour le faire.

217, 3, à propos, je n'ai encore *lisez* mais je n'ai encore.

217, 21, sur la circulation par laquelle ils espèrent obtenir un répit sur le jeu entre le trésor et la caisse d'escompte, et sur *lisez* de la circulation par laquelle ils espèrent obtenir un répit, du jeu entre le trésor et la caisse d'escompte, et de.



